



Les Fonds Mutuels Fiera Capital

RAPPORT SEMESTRIEL

Semestre clos le **30 JUIN 2013**



FIERACAPITAL

Fiera Capital Fonds équilibré
Fiera Capital Fonds d'obligations
Fiera Capital Fonds de revenu élevé
Fiera Capital Fonds d'actions de croissance
Fiera Capital Fonds d'actions mondiales
Fiera Capital Fonds du marché monétaire
Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes

***Ces états financiers semi-annuels n'ont pas été audités et examinés par les auditeurs nommés.**

TABLE DES MATIÈRES

ÉTATS FINANCIERS

Fiera Capital Fonds équilibré	I
Fiera Capital Fonds d'obligations	12
Fiera Capital Fonds de revenu élevé	22
Fiera Capital Fonds d'actions de croissance	33
Fiera Capital Fonds d'actions mondiales	45
Fiera Capital Fonds du marché monétaire	57
Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes	67

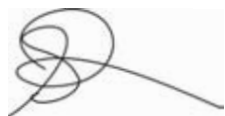
FIERA CAPITAL FONDS ÉQUILIBRÉ

ÉTATS DE L'ACTIF NET

30 juin 2013 (non audité) et 31 décembre 2012 (audité)

	2013	2012
Actif		
Placements à la juste valeur (au coût 43 639 012 \$; 42 772 481 \$ en 2012)	47 477 356 \$	45 574 876 \$
Placements à court terme (au coût 2 095 848 \$; 3 192 514 \$ en 2012)	2 097 332	3 195 883
Trésorerie	—	210 944
Intérêts courus et dividendes à recevoir	16 417	16 417
Montants à recevoir pour la vente de parts	7 420	—
Autres montants à recevoir	—	4 980
	49 598 525	49 003 100
Passif		
Dette bancaire	21 713	—
Montants à payer pour le rachat de parts	5 112	118 205
Frais de gestion à payer (note 6)	30 371	37 144
Distributions à payer aux porteurs de parts	—	792
Autres charges à payer	156 574	155 944
	213 770	312 085
Actif net représentant les capitaux propres	49 384 755 \$	48 691 015 \$
Actif net par catégorie		
Catégorie A	66 527 \$	64 816 \$
Catégorie B	44 532 294 \$	43 838 791 \$
Catégorie F	65 113 \$	63 071 \$
Catégorie O	4 720 821 \$	4 724 337 \$
Actif net par part (note 3)		
Catégorie A	17,62 \$	17,56 \$
Catégorie B	18,04 \$	17,88 \$
Catégorie F	18,26 \$	18,08 \$
Catégorie O	19,39 \$	19,05 \$

Signé pour le compte de
Corporation Fiera Capital, gestionnaire du Fonds



Sylvain Brosseau, administrateur



Jean-Guy Desjardins, administrateur

ÉTATS DES RÉSULTATS

Semestres clos les 30 juin (non audité)

	2013	2012
Revenu de placement		
Intérêts	296 792 \$	584 082 \$
Revenu tiré du prêt de titres	272	127
Dividendes	343 225	—
	640 289	584 209
Charges		
Frais de gestion	312 958	175 188
Information aux porteurs de parts	41 298	71 037
Droits de dépôt	21 206	2 435
Honoraires juridiques	14 925	23 118
Honoraires d'audit	12 768	16 808
Frais d'évaluation	12 559	—
Frais de communication aux investisseurs	8 620	—
Droits de garde	7 038	18 816
Frais du comité d'examen indépendant	1 785	4 171
Frais d'administration	1 484	32 056
Frais d'opérations	1 097	—
Honoraires du fiduciaire	421	—
	436 159	343 629
Revenu de placement net	204 130	240 580
Gain (perte) réalisé et non réalisé sur les placements et coûts de transactions		
Gain (perte) réalisé à la vente de placements	336 019	423 838
Plus-value (moins-value) non réalisée des placements et des opérations de change	1 033 996	(407 016)
Gain (perte) net sur les placements	1 370 015	16 822
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités	1 574 145 \$	257 402 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités, par catégorie		
Catégorie A	1 711 \$	(1 491) \$
Catégorie B	1 388 387 \$	124 152 \$
Catégorie F	2 042 \$	483 \$
Catégorie O	182 005 \$	134 258 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités, par part		
Catégorie A	0,46 \$	(0,30) \$
Catégorie B	0,56 \$	0,06 \$
Catégorie F	0,58 \$	0,12 \$
Catégorie O	0,74 \$	0,42 \$

FIERA CAPITAL FONDS ÉQUILIBRÉ

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Semestres clos les 30 juin (non audité)

	2013 Catégorie A	2012	2013 Catégorie B	2012	2013 Catégorie F	2012
Actif net au début de la période	64 816 \$	66 374 \$	43 838 791 \$	39 203 119 \$	63 071 \$	81 612 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités	1 711	(1 491)	1 388 387	124 152	2 042	483
Opérations sur les capitaux propres						
Produit de l'émission de parts	—	33 000	2 682 557	766 577	—	—
Valeur des parts rachetées	—	—	(3 327 049)	(3 429 711)	—	(11 392)
Émission de parts au réinvestissement des distributions	1 513	1 325	948 628	820 535	1 410	1 619
Opérations sur les capitaux, propres montant net	1 513	34 325	304 136	(1 842 599)	1 410	(9 773)
Distributions versées aux porteurs de parts						
Revenu de placement net	(1 513)	(2 144)	(999 020)	(864 973)	(1 410)	(1 619)
Total des distributions versées aux porteurs de parts	(1 513)	(2 144)	(999 020)	(864 973)	(1 410)	(1 619)
Actif net à la fin de la période	66 527 \$	97 064 \$	44 532 294 \$	36 619 699 \$	65 113 \$	70 703 \$

	2013 Catégorie O	2012	2013 Total du Fonds	2012
Actif net au début de la période	4 724 337 \$	8 339 591 \$	48 691 015 \$	47 690 696 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités	182 005	134 258	1 574 145	257 402
Opérations sur les capitaux propres				
Produit de l'émission de parts	3 500	103 944	2 686 057	903 521
Valeur des parts rachetées	(147 036)	(4 192 777)	(3 474 085)	(7 633 880)
Émission de parts au réinvestissement des distributions	56 806	70 894	1 008 357	894 373
Opérations sur les capitaux propres montant net	(86 730)	(4 017 939)	220 329	(5 835 986)
Distributions versées aux porteurs de parts				
Revenu de placement net	(98 791)	(123 457)	(1 100 734)	(992 193)
Total des distributions versées aux porteurs de parts	(98 791)	(123 457)	(1 100 734)	(992 193)
Actif net à la fin de la période	4 720 821 \$	4 332 453 \$	49 384 755 \$	41 119 919 \$

	2013 Catégorie A	2012	2013 Catégorie B	2012
Nombre de parts				
Solde au début de la période	3 691	3 762	2 451 505	2 193 727
Parts émises et payées au cours de la période	—	1 785	147 263	41 841
Parts rachetées au cours de la période	—	—	(181 502)	(189 541)
Émission de parts au réinvestissement des distributions	84	75	51 774	45 470
Solde à la fin de la période	3 775	5 622	2 469 040	2 091 497

	2013 Catégorie F	2012	2013 Catégorie O	2012
Nombre de parts				
Solde au début de la période	3 489	4 530	247 959	444 899
Parts émises et payées au cours de la période	—	—	178	5 335
Parts rachetées au cours de la période	—	(620)	(7 567)	(219 670)
Émission de parts au réinvestissement des distributions	76	89	2 894	3 723
Solde à la fin de la période	3 565	3 999	243 464	234 287

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

FIERA CAPITAL FONDS ÉQUILIBRÉ

ÉTAT DES TITRES EN PORTEFEUILLE

30 juin 2013 (non audité)

	DATE D'ÉCHÉANCE	TAUX D'INTÉRÊT	NOMBRE DE PARTS/ VALEUR NOMINALE	COÛT MOYEN (\$)	JUSTE VALEUR (\$)	% DE L'ACTIF NET
Trésorerie				(21 718)	(21 713)	(0,04)
Billets à court terme						
Bons du Trésor						
Bons du Trésor du Canada	18-juill-2013	0,984 %	475 000	473 927	474 737	
Bons du Trésor du Canada	1 ^{er} -août-2013	0,990 %	50 000	49 903	49 953	
Bons du Trésor du Canada	15-août-2013	1,014 %	925 000	923 409	923 766	
Bons du Trésor du Canada	29-août-2013	1,017 %	650 000	648 609	648 876	
Total, placements à court terme				2 095 848	2 097 332	4,23
Fonds communs						
Fiera Capital Fonds d'obligations, cat. O			1 235 154	15 400 761	14 947 220	
Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes, cat. O			1 738 125	17 715 306	18 388 318	
Fiera Capital Fonds d'actions de croissance, cat. O			35 281	3 183 955	3 990 995	
Fiera Capital Fonds d'actions mondiales, cat. O			453 767	7 338 990	10 150 823	
Total des fonds communs				43 639 012	47 477 356	95,81
Total des titres en portefeuille, y compris la trésorerie et les billets à court terme				45 713 142	49 552 975	100,00

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

FIERA CAPITAL FONDS ÉQUILIBRÉ

NOTES ANNEXES

Semestre clos le 30 juin 2013 (non audité)

1. Déclaration de fiducie

Le Fiera Capital Fonds équilibré (le « Fonds ») (anciennement, le Fonds de revenu et de croissance Sceptre) est un fonds commun de placement à capital variable non constitué en personne morale, établi sous le régime des lois de la province d'Ontario en vertu d'une déclaration de fiducie datée du 22 novembre 1985, modifiée le 10 septembre 2010, le 26 août 2011 et mise à jour le 31 mai 2012 par Corporation Fiera Capital.

Le 27 février 2012, Fiera Sceptre Inc. et la Banque Nationale du Canada (la « Banque Nationale ») ont conclu un contrat exécutoire aux termes duquel Fiera Sceptre Inc. a acquis de la Banque Nationale le fonds de commerce de Gestion de portefeuille Natcan Inc. (« Natcan »). Les activités de Natcan ont été entièrement intégrées aux activités existantes de Fiera Sceptre Inc. En contrepartie, la Banque Nationale a reçu, par l'entremise de Natcan, des actions de catégorie A à droit de vote subordonné représentant 35 % des actions émises et en circulation de Fiera Sceptre Inc., en plus d'une option lui permettant d'accroître sa participation à 40 %.

Le 2 avril 2012, Fiera Sceptre Inc., qui agit à titre de fiduciaire et de gestionnaire du Fonds, est devenue Corporation Fiera Capital (« Fiera Capital » ou le « gestionnaire »).

Les états financiers du Fonds comprennent l'état des titres en portefeuille au 30 juin 2013, les états de l'actif net au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2012 et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net pour les périodes closes à ces dates.

Depuis le 26 août 2011, le Fonds est considéré comme un Fonds mutuel Fiera Sceptre.

À partir du 12 Août 2013, le nom des Fonds mutuels Fiera Sceptre a été modifié pour devenir les Fonds mutuels Fiera Capital. Aussi, à partir du 12 Août 2013, les fonds suivants ont été renommés :

Ancien nom	Nouveau nom
Fiera Sceptre Fonds d'obligations	Fiera Capital Fonds d'obligations
Fiera Sceptre Fonds de revenu élevé	Fiera Capital Fonds de revenu élevé
Fiera Sceptre Fonds d'actions de croissance	Fiera Capital Fonds d'actions de croissance
Fiera Sceptre Fonds d'actions canadiennes	Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes
Fiera Sceptre Fonds d'actions mondiales	Fiera Capital Fonds d'actions mondiales
Fiera Sceptre Fonds du marché monétaire	Fiera Capital Fonds du marché monétaire
Fiera Sceptre Fonds équilibré	Fiera Capital Fonds équilibré

2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers, dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada et présentés en dollars canadiens, comportent des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants présentés dans les états financiers et les notes annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et des mesures que le Fonds pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales méthodes comptables appliquées par le Fonds sont résumées ci-dessous.

Normes comptables non encore en vigueur

Normes internationales d'information financière (« IFRS »)

En février 2008, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA ») a annoncé que les PCGR du Canada seraient remplacés par les IFRS pour les entreprises ayant une obligation d'information du public. Les IFRS devaient s'appliquer aux états financiers semestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. En octobre 2010, l'ICCA a modifié la date d'entrée en vigueur des IFRS pour les sociétés de placement qui appliquent la note d'orientation sur les sociétés de placement (« NOC-18 »). Ainsi, les IFRS devaient être adoptées pour les états financiers annuels et semestriels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2012. L'ICCA a récemment proposé de reporter la date d'adoption des IFRS pour les sociétés de placement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Le gestionnaire suit l'évolution du programme de conversion aux IFRS et, notamment, les éléments clés suivants :

- les changements de méthodes comptables;
- les incidences sur la technologie de l'information et les systèmes de données;
- les incidences sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière;
- les incidences sur le contrôle et les procédures de communication de l'information;
- les incidences sur l'expertise en matière d'information financière.

Au 30 juin 2013, le gestionnaire avait terminé les phases d'identification et de faisabilité ainsi que l'analyse des incidences de la conversion aux IFRS. D'ici la transition, le gestionnaire surveillera l'évolution des IFRS et ajustera, au besoin, son plan de transition.

Le gestionnaire a déterminé que le passage aux IFRS actuelles modifiera principalement les méthodes comptables suivantes :

Classement des parts

Conformément à l'abrégié 149 du Comité sur les problèmes nouveaux (« CPN »), « Comptabilisation des actions rachetables au gré du détenteur ou obligatoirement rachetables par l'émetteur », les parts sont inscrites dans les capitaux propres.

Selon les dispositions de la norme comptable internationale (« IAS ») 1, *Présentation des états financiers*, et d'IAS 32, *Instruments financiers : présentation*, les parts seront classées dans le passif ou les capitaux propres en fonction des caractéristiques des parts.

FIERA CAPITAL FONDS ÉQUILIBRÉ

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2013 (non audité)

Évaluation de la juste valeur

Conformément au chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », les placements sont évalués à leur juste valeur, qui est déterminée au moyen de leur cours acheteur ou de leur cours vendeur sur une bourse reconnue.

L'International Accounting Standards Board a publié IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, qui définit la juste valeur; intègre, dans une même norme, un cadre pour l'évaluation de la juste valeur; et prescrit les informations à fournir sur les évaluations à la juste valeur. La norme permet l'utilisation du cours de clôture pour l'évaluation des placements. La différence entre la valeur liquidative par part et l'actif net par part selon les PCGR en vigueur au Canada pourrait ainsi disparaître.

Impôts sur les bénéfices

Conformément à l'abrégi CPN-107, « Application du chapitre 3465 aux fiducies de fonds commun de placement, aux fiducies de placement immobilier, aux fiducies de redevances et aux fiducies de revenu », les fonds de placement ne présentent aucun montant à titre d'impôts futurs.

Selon les dispositions d'IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucune exception similaire à celle de l'abrégi CPN-107 n'est permise. Par conséquent, les fonds de placement devront constater un actif ou passif d'impôts futurs, le cas échéant.

État des flux de trésorerie

Selon les méthodes comptables actuelles (chapitre 1540, « États des flux de trésorerie », du *Manuel de l'ICCA*), il n'est pas obligatoire de présenter un état des flux de trésorerie lorsque l'information requise concernant les flux de trésorerie est évidente à la lecture des autres états financiers ou qu'elle est communiquée adéquatement par voie de notes.

Selon les dispositions d'IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation d'un tableau des flux de trésorerie sera requise pour toutes les entités.

À partir de 2013, le gestionnaire s'assurera de recueillir les données comparatives en vue de préparer les états de l'actif net d'ouverture en IFRS qui seront inclus dans les états financiers semestriels au 30 juin 2014.

Comme les IFRS devraient faire l'objet de modifications d'ici la date de leur adoption, le gestionnaire ne peut pour le moment déterminer avec certitude l'incidence de cette transition sur les résultats financiers du Fonds. Selon sa compréhension actuelle des IFRS et son analyse des différences entre les IFRS et les méthodes comptables appliquées à l'heure actuelle conformément aux PCGR du Canada, le gestionnaire ne prévoit pas que le passage aux IFRS aura une incidence importante sur l'actif net par part du Fonds ou sur ses systèmes et ses processus. Il s'attend à ce que la transition aux IFRS se traduise principalement par un complément d'information à fournir dans les états financiers. Le plan de transition se déroule comme prévu. Le gestionnaire continue de suivre tout changement apporté aux IFRS et ajuste le plan de transition en conséquence.

Évaluation des placements

Les placements sont évalués à la juste valeur, conformément au chapitre 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », et sont réputés être des instruments détenus à des fins de transaction. La valeur au marché des placements à la fin de la période de présentation de l'information financière est déterminée comme suit :

- i) Les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours acheteur (pour les placements détenus) et au cours vendeur (pour les placements vendus à découvert) cotés sur des bourses reconnues ou fournis par des courtiers en valeurs mobilières réputés. Les titres dont le cours acheteur n'est pas disponible sont évalués à leur cours de clôture.
- ii) Les titres qui ne sont pas négociés sur un marché actif sont évalués selon des techniques d'évaluation reposant sur des données de marché observables.
- iii) Les fonds sous-jacents sont évalués chaque jour ouvrable à un cours calculé par leur gestionnaire respectif.

Le Fonds continue d'utiliser le cours de clôture ou le dernier cours vendeur comme juste valeur d'un titre pour déterminer la valeur liquidative quotidienne aux fins des opérations (la « valeur liquidative aux fins des opérations ») pour les achats et les rachats des clients.

La méthode d'évaluation utilisée pour calculer la valeur liquidative quotidienne aux fins des opérations sur parts du Fonds diffère des méthodes comptables utilisées pour établir l'actif net aux fins des états financiers (l'« actif net »). Les écarts entre la valeur liquidative aux fins des opérations et l'actif net sont présentés à la note 3.

Coûts de transactions

Les coûts de transactions sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Il s'agit de coûts différentiels directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un placement. Ils comprennent les frais et les commissions versés aux placeurs pour compte, aux conseillers et aux courtiers, les sommes prélevées par les organismes de réglementation et les bourses de valeurs, ainsi que les droits de mutation.

Évaluation des parts et date d'évaluation

Les parts sont émises et rachetées en tout temps à leur valeur liquidative aux fins des opérations par part, qui est calculée, pour chacune des catégories de parts du Fonds, chaque jour ouvrable de la Bourse de Toronto. La valeur liquidative par part de chaque catégorie correspond à la juste valeur globale de la valeur liquidative aux fins des opérations de cette catégorie du Fonds, divisée par le nombre total de parts en circulation à la fermeture des bureaux le jour de l'évaluation.

Opérations de placement

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération. Le coût des placements représente le montant payé pour chaque titre et est calculé selon la méthode du coût moyen, sauf pour les titres du marché monétaire, dont le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

FIERA CAPITAL FONDS ÉQUILIBRÉ

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2013 (non audité)

Trésorerie

La trésorerie et les découverts bancaires sont réputés être détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à la juste valeur.

Autres actifs et passifs

Conformément au chapitre 3855, les montants à recevoir du courtier, les montants à recevoir pour la vente de parts, ainsi que les intérêts, dividendes et autres montants à recevoir sont classés dans les prêts et créances et sont constatés au coût. De même, les charges à payer, les montants à payer pour le rachat de parts, les montants à payer aux courtiers, les intérêts, dividendes et autres montants à payer, ainsi que les distributions à payer sont réputés être des passifs financiers et sont constatés au coût. Étant donné leur nature à court terme, leur valeur comptable est très proche de leur juste valeur.

Revenus

Le revenu d'intérêts est inscrit selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le revenu de dividendes est inscrit à compter de la date ex-dividende, déduction faite de la retenue d'impôt. Les gains et les pertes réalisés sur les placements, ainsi que la plus-value ou la moins-value non réalisée des placements, sont calculés selon le coût moyen des placements en question. Les revenus reçus des fiducies de revenu sont inscrits à la date ex-distribution et sont répartis entre les revenus, les gains en capital et le remboursement de capital lorsque l'information nécessaire à cette répartition est disponible ou à la discrétion du gestionnaire si cette information n'est pas disponible. Les revenus et les gains et pertes réalisés et non réalisés sont répartis au prorata entre les catégories d'après la valeur liquidative moyenne pondérée de chaque catégorie.

Frais de gestion et charges d'exploitation

Le Fonds verse au gestionnaire des frais de gestion, calculés pour les parts des catégories A, B et F sous forme de pourcentage de la valeur liquidative de la catégorie visée, à la fermeture des bureaux chaque jour ouvrable.

Conversion de devises

La juste valeur des actifs et des passifs libellés en devises est présentée en dollars canadiens au taux de change en vigueur le 30 juin. Les opérations de placement, les revenus et les charges sont convertis au taux de change en vigueur à la date des opérations correspondantes. Les gains et les pertes de change réalisés sont inscrits au poste « Gain (perte) de change réalisé » à l'état des résultats. L'écart entre les gains et les pertes de change non réalisés au début et à la fin de la période est inscrit à l'état des résultats, au poste « Plus-value (moins-value) non réalisée des placements et des opérations de change ».

Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités, par part

Le poste « Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités, par part » de l'état des résultats représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net découlant des activités attribuable à chaque catégorie de parts pour la période, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de cette catégorie en circulation au cours de la même période.

Distributions aux porteurs de parts

Depuis septembre 2007, le Fonds a pour objectif de verser des distributions équivalant à un rendement de 5 % par année. Les distributions seront effectuées tous les mois sous forme de revenu de placement net et, dans la mesure nécessaire, de remboursement de capital. Les gains en capital nets réalisés du Fonds sont distribués une fois l'an en décembre aux porteurs de parts inscrits à cette date. Ces distributions sont en général réinvesties. Les pertes en capital que subit le Fonds réduisent les gains en capital nets réalisés à distribuer aux porteurs de parts au cours des exercices ultérieurs. Voir la note 9 pour obtenir des informations sur le cumul des pertes autres qu'en capital et des pertes nettes en capital du Fonds.

3. Comparaison entre la valeur liquidative et l'actif net

Le tableau ci-après présente la différence entre la valeur liquidative aux fins des opérations par part et l'actif net par part au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2012.

	30 juin 2013		31 décembre 2012	
	Actif Net Par Part (\$)	Valeur Liquidative Par Part (\$)	Actif Net Par Part (\$)	Valeur Liquidative Par Part (\$)
Fiera Capital Fonds équilibré				
Catégorie A	17,62	17,62	17,56	17,56
Catégorie B	18,04	18,04	17,88	17,88
Catégorie F	18,26	18,26	18,08	18,08
Catégorie O	19,39	19,39	19,05	19,05

4. Capitaux propres

Les porteurs de parts peuvent demander le rachat de leurs parts en totalité ou en partie, en adressant une demande écrite au gestionnaire ou à un courtier en valeurs ou en fonds communs de placement, qui s'assure de remettre cette demande au gestionnaire. La signature du porteur de parts pourrait devoir être certifiée par un garant jugé acceptable par le gestionnaire. Les parts seront rachetées à la valeur liquidative aux fins des opérations par part de la catégorie, déterminée à la prochaine date d'évaluation. Les demandes de rachat reçues après 16 h, heure normale de l'Est, tous les jours de semaine, sont réputées avoir été reçues le premier jour ouvrable suivant la date réelle de réception. Les demandes de rachat relatives aux régimes enregistrés des porteurs de parts doivent être soumises avec tous les documents de transfert exigés par l'Agence du revenu du Canada dans le cas d'un transfert à un autre régime enregistré. Les parts émises et en circulation

FIERA CAPITAL FONDS ÉQUILIBRÉ

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2013 (non audité)

représentent le capital du Fonds. Le Fonds n'est soumis à aucune exigence particulière en matière de capital pour la souscription et le rachat de parts, mis à part les exigences minimales en matière de souscription. L'état de l'évolution de l'actif net rend compte des changements dans le capital des Fonds au cours de la période. Le gestionnaire a la responsabilité de gérer le capital du Fonds conformément aux objectifs de placement et de gérer ses liquidités de façon à pouvoir financer les rachats de parts (se reporter à la note 8 pour de plus amples renseignements).

Les parts

Le Fonds peut émettre un nombre illimité de parts de chaque catégorie. Le 26 août 2011, les parts de catégorie D et de catégorie A du Fonds de revenu et de croissance Sceptre sont devenues respectivement des parts de catégorie A et de catégorie B du Fiera Capital Fonds équilibré.

Les parts des catégories A et B sont offertes à tous les investisseurs. Les parts de catégorie O sont conçues pour les investisseurs institutionnels et les particuliers aisés, qui ont droit à une réduction des frais de gestion en raison du coût plus faible associé à la gestion des placements plus importants. Les parts des catégories A et B peuvent être échangées contre des parts des catégories F ou O du même Fonds à la discrétion du gestionnaire et avec l'accord du porteur de parts, si ce dernier satisfait aux exigences d'admissibilité des parts de catégorie O. Les parts de catégorie F sont offertes aux investisseurs qui participent à des programmes « services contre honoraires » ou à des programmes intégrés parrainés par un courtier qui a conclu une entente avec le gestionnaire pour vendre des parts de catégorie F.

Les parts du Fonds sont de la même catégorie et confèrent aux porteurs des droits et des privilèges identiques. Chaque part donne droit à son porteur à un vote et, dans le cas de la liquidation d'un fonds, à une quote-part de l'actif net de la catégorie en question après le remboursement de tous les passifs.

5. Frais de gestion et charges d'exploitation

Le taux des frais de gestion au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2012 est présenté dans le tableau suivant et correspond à un pourcentage annuel de la valeur liquidative moyenne de la catégorie.

30 juin 2013	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie F
Fiera Capital Fonds équilibré	2,00 %	1,25 %	1,00 %
31 décembre 2012	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie F
Fiera Capital Fonds équilibré	2,00 %	1,25 %	1,00 %

La classe O n'a pas de frais de gestion. En vertu des modalités d'un contrat de gestion de placements, le gestionnaire reçoit de chaque porteur de parts, pour ses services de gestion d'actifs, des honoraires de gestion calculés en fonction des honoraires applicables au total de l'actif sous gestion du porteur de parts. Ces honoraires peuvent diminuer, en pourcentage, à mesure que l'actif sous gestion augmente.

Le Fonds est responsable du paiement de toutes les charges liées à ses activités. Les charges d'exploitation comprennent les honoraires d'audit, les honoraires juridiques, les honoraires de l'agent de transferts et du fiduciaire, les frais d'administration et les droits de dépôt propres au Fonds. Le Fonds prend également en charge les frais du comité d'examen indépendant (« CEI »), qui a été établi conformément au *Règlement 81-107 sur le Comité d'examen indépendant des fonds d'investissement*. Les charges d'exploitation et les charges liées au CEI sont réparties entre les catégories de parts selon les services fournis à chacune des catégories. Le gestionnaire peut décider de prendre en charge la totalité ou une partie des obligations du Fonds lorsque le total des charges excède un certain pourcentage de la valeur liquidative quotidienne moyenne par catégorie du Fonds. Le gestionnaire peut en tout temps cesser d'assumer les charges. Les montants pris en charge par le gestionnaire, le cas échéant, sont présentés dans l'état des résultats.

Les provinces d'Ontario et de Colombie-Britannique ont mis en place la taxe de vente harmonisée (« TVH »), qui remplace la taxe de vente provinciale (« TVP ») et la taxe fédérale sur les produits et services. La TVH est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2010 et est administrée par l'Agence du revenu du Canada. Par suite du référendum tenu en Colombie-Britannique le 5 août 2011, la province a aboli la TVH et a rétabli la TVP à compter du 1^{er} avril 2013. Le 30 septembre 2011, Québec a annoncé l'adoption de la TVH et elle est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013.

6. Opérations entre apparentés

Le gestionnaire assure l'administration quotidienne du Fonds. Il lui fournit ou fait en sorte qu'on lui fournisse tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner.

Les opérations entre apparentés qu'a effectuées le Fonds avec le gestionnaire et qui sont présentées dans les états financiers se détaillent comme suit :

	30 juin 2013	31 décembre 2012
Frais de gestion	312 958 \$	455 514 \$
Frais d'administration	1 484	7 742
Frais de gestion à payer	30 371	37 144
Autres charges à payer	(6 533)	1 215

FIERA CAPITAL FONDS ÉQUILIBRÉ

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2013 (non audité)

Comme il fournit les capitaux de lancement au Fonds dont il assure la promotion, le gestionnaire conserve certaines parts du Fonds.

30 juin 2013

Capitaux de lancement

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie F	Catégorie O
Fiera Capital Fonds équilibré	2,04 %	—	1,768 %	—

31 décembre 2012

Capitaux de lancement

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie F	Catégorie O
Fiera Capital Fonds équilibré	2,0 %	—	1,8 %	—

7. Commissions de courtage et autres coûts de transactions

Les montants payés par le Fonds au titre des commissions de courtage et des autres coûts de transactions sont inclus dans l'état des résultats du Fonds.

Aux 30 juin 2013 et 2012, le Fonds n'avait reçu aucun rabais de courtage.

8. Information à fournir sur les instruments financiers – gestion des risques

Classement des instruments financiers évalués à la juste valeur

Le chapitre 3862 du *Manuel de l'ICCA*, « Instruments financiers – informations à fournir », exige que les instruments financiers soient classés à leur juste valeur selon une hiérarchie à trois niveaux établie aux fins de présentation de l'information qui reflète l'importance des données utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments. La hiérarchie des évaluations comprend trois niveaux décrits de la façon suivante :

- Niveau 1 Données qui correspondent aux prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, auxquelles le gestionnaire peut avoir accès à la date d'évaluation.
- Niveau 2 Données autres que les prix cotés qui sont directement ou indirectement observables pour l'actif ou le passif évalué, incluant les données provenant de marchés qui ne sont pas considérés comme actifs.
- Niveau 3 Données qui ne sont pas observables. Il y a peu ou pas d'activité sur le marché. Le choix des données utilisées pour déterminer la juste valeur repose en grande partie sur le jugement et les estimations de la direction.

Les tableaux portant sur la hiérarchie des évaluations à la juste valeur ci-dessous présentent les informations sur les actifs du Fonds évalués à la juste valeur au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2012.

Actifs financiers à la juste valeur au 30 juin 2013

	Niveau 1	Niveau 2	Total
Billets à court terme	2 097 332 \$	— \$	2 097 332 \$
Fonds communs de placement	47 477 356	—	47 477 356
	49 574 688 \$	— \$	49 574 688 \$

Au cours de la période, aucun transfert n'est intervenu entre les niveaux 1 et 2, et le Fonds ne détenait aucun actif financier de niveau 3.

Les flux de trésorerie relatifs aux passifs financiers du Fonds ne sont pas actualisés, car leur échéance est inférieure à trois mois. Les passifs financiers comprennent les frais de gestion à payer et les autres charges à payer.

Actifs financiers à la juste valeur au 31 décembre 2012

	Niveau 1	Niveau 2	Total
Billets à court terme	3 195 883 \$	— \$	3 195 883 \$
Fonds communs de placement	45 574 876	—	45 574 876
	48 770 759 \$	— \$	48 770 759 \$

Au cours de l'exercice, aucun transfert n'est intervenu entre les niveaux 1 et 2, et le Fonds ne détenait aucun actif financier de niveau 3.

Les flux de trésorerie relatifs aux passifs financiers du Fonds ne sont pas actualisés, car leur échéance est inférieure à trois mois. Les passifs financiers comprennent les frais de gestion à payer et les autres charges à payer.

Gestion des risques financiers

Le Fonds classe les actifs et les passifs financiers dans les catégories suivantes : détenus à des fins de transaction, prêts et créances et autres passifs financiers comptabilisés au coût après amortissement.

FIERA CAPITAL FONDS ÉQUILIBRÉ

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2013 (non audité)

Les instruments financiers du Fonds sont composés de la trésorerie, des placements, des créances et des créditeurs. La valeur comptable de la trésorerie, des créances et des créditeurs se rapproche de la juste valeur, étant donné la nature à court terme de ces instruments financiers. Le Fonds est exposé à divers types de risques liés à ses stratégies de placement, à ses instruments financiers et aux marchés sur lesquels il investit.

Du fait de ses activités, le Fonds est exposé à divers risques financiers dont le risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), le risque de crédit et le risque de liquidité. La stratégie globale de gestion des risques du Fonds met l'accent sur la nature imprévisible des marchés des capitaux et vise à en atténuer l'incidence négative éventuelle sur le rendement du Fonds.

Le gestionnaire est responsable de la gestion des risques pour le Fonds. Tous les mois, le gestionnaire compare le rendement du Fonds à l'indice de référence. Cette analyse est ensuite passée en revue chaque mois par le directeur des placements et le comité du bureau du directeur des placements. En outre, le gestionnaire s'assure que les politiques de placement du Fonds sont suivies à la lettre et rédige des rapports de conformité trimestriels, lesquels sont passés en revue chaque trimestre par le directeur des placements.

Le Fonds a pour objectif principal de dégager à long terme le rendement le plus élevé possible dans le cadre d'une stratégie de placement fondamentale privilégiant une large diversification entre les principales catégories d'actifs et au sein de celles-ci. Le Fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe canadiens.

Risque de marché

Le risque de marché du Fonds est influencé par trois facteurs principaux : les variations des cours de marché réels, les taux d'intérêt et les fluctuations du change.

a) Risque de prix

Le risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours du marché. Les placements du Fonds sont soumis aux fluctuations normales du marché et aux risques inhérents aux placements sur les marchés des capitaux. Le risque maximum découlant des instruments financiers détenus par le Fonds est fonction de la juste valeur de ces instruments et, indirectement, de ses placements dans les fonds sous-jacents. Le gestionnaire atténue ce risque en sélectionnant avec soin les titres en fonction de critères précis et gère le risque de prix du Fonds en diversifiant ses placements. Le gestionnaire surveille quotidiennement l'ensemble des positions du Fonds et les maintient dans les limites établies.

En supposant un coefficient bêta de 0,638 (0,59 au 31 décembre 2012), si l'indice composé S&P/TSX avait augmenté ou diminué de 10 % au 30 juin 2013, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net du Fonds aurait respectivement augmenté ou diminué d'environ 2 757 037 \$ (2 700 000 \$ au 31 décembre 2012). Dans les faits, les résultats réels peuvent différer de ceux de cette analyse de sensibilité et la différence peut être importante.

b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que les fluctuations de taux d'intérêt puissent influencer sur les flux de trésorerie futurs ou sur la juste valeur des instruments financiers. Un risque de taux d'intérêt existe quand le Fonds investit dans des instruments financiers portant intérêt. Le Fonds est exposé au risque que la valeur de ces instruments financiers varie par suite de la fluctuation des taux d'intérêt en vigueur. Le Fonds est principalement exposé au risque de taux d'intérêt en raison de ses placements dans des obligations, des débentures et des billets à court terme, et, indirectement, des titres portant intérêt qu'il détient dans les fonds sous-jacents.

Le tableau ci-après présente un résumé de l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt selon la date contractuelle de révision du taux ou la date d'échéance, si celle-ci est antérieure.

	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)
Exposition au taux d'intérêt						
30 juin 2013	474 737	1 622 595	—	—	—	2 097 332
31 décembre 2012	249 807	2 946 076	—	—	—	3 195 883

Au 30 juin 2013, si les taux d'intérêt en vigueur avaient varié de 0,50 %, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net du Fonds aurait varié d'environ 1 000 \$ (2 000 \$ au 31 décembre 2012). Dans les faits, les résultats réels peuvent différer de ceux de cette analyse de sensibilité et la différence peut être importante.

c) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la valeur des placements libellés en une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle du Fonds varie en raison des fluctuations de taux de change. Les actions et les obligations étrangères sont exposées au risque de change, car leur cours libellé en devises est converti dans la monnaie fonctionnelle du Fonds pour déterminer leur juste valeur.

Le Fonds détient des actifs et des passifs, notamment de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, libellés en monnaies autres que le dollar canadien, monnaie fonctionnelle du Fonds. Il est, de ce fait, exposé au risque de change, car la valeur des titres libellés en devises varie en raison des fluctuations des taux de change. Le Fonds est également indirectement exposé au risque de change par ses placements dans les fonds sous-jacents, lesquels investissent dans des instruments financiers libellés dans une monnaie autre que le dollar canadien.

FIERA CAPITAL FONDS ÉQUILIBRÉ

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2013 (non audité)

Le tableau qui suit présente un résumé de l'exposition directe du Fonds au risque de change.

	30 juin 2013		31 décembre 2012	
	Risque de change (\$)	Pourcentage de l'actif net (%)	Risque de change (\$)	Pourcentage de l'actif net (%)
Dollar américain	—	—	195 962	0,40 %
Livre sterling	—	—	5 827	0,01 %
Franc suisse	—	—	3 754	0,01 %
Euro	115	—	110	—

Au 30 juin 2013, si le taux de change du dollar canadien par rapport aux devises auxquelles le Fonds est exposé avait augmenté ou diminué de 5 %, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net du Fonds aurait augmenté ou diminué respectivement d'environ 0 \$ (10 000 \$ au 31 décembre 2012). Dans les faits, les résultats réels des opérations peuvent différer de l'analyse de sensibilité ci-dessus, et la différence peut être importante.

Au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2012, les autres actifs financiers, qui comprennent les dividendes et les intérêts à recevoir, et les passifs financiers libellés en devises n'exposaient pas le Fonds à un risque de change important.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité qu'une partie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation envers une autre partie qui subit de ce fait une perte financière. Le Fonds est soumis au risque de crédit en raison de ses placements dans des obligations, des débiteures et des billets à court terme, et, indirectement, des placements qu'il détient dans les fonds sous-jacents. Le Fonds limite son exposition aux pertes sur créances en investissant dans des titres dont la notation est élevée et en diversifiant ses titres parmi un grand nombre d'émetteurs.

Le Fonds investit dans des actifs financiers de qualité supérieure, selon les notations effectuées principalement par Dominion Bond Rating Services (« DBRS »), Standard & Poor's (« S&P ») et Moody's. Le tableau ci-dessous présente la notation des titres qui exposaient le portefeuille au risque de crédit, au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2012, selon la notation la plus élevée de S&P, Moody's et DBRS.

Notation	Pourcentage de l'actif net	
	30 juin 2013	31 décembre 2012
AAA	4,25 %	6,53 %
	4,25 %	6,53 %

Le règlement de toutes les opérations sur titres est effectué au moment de la livraison par l'intermédiaire de courtiers agréés. Le risque de défaillance est considéré comme minimal, puisque la livraison des titres vendus n'a lieu qu'à la suite de la réception du paiement par le courtier. Le paiement d'un achat est effectué après la réception des titres par le courtier. L'opération échoue si l'une des parties ne remplit pas son obligation.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêts de titres avec son dépositaire, RBC Investor Services Trust. Le risque de crédit lié à ces opérations est considéré comme minimal étant donné que la valeur des actifs cédés en garantie doit correspondre au moins à 102 % de la valeur du titre prêté, comme l'exige le Règlement 81-102. Les actifs cédés en garantie ne peuvent être composés que de trésorerie, de titres admissibles (comprenant des titres de créance du gouvernement du Canada et des bons du Trésor américain) et de titres pouvant être immédiatement convertis en des titres similaires à ceux qui font l'objet du prêt. De plus, le Fonds ne peut prêter, dans le cadre d'opérations de prêts de titres, plus de 50 % de la valeur totale de son actif.

Les titres prêtés continuent d'être présentés dans l'état des titres en portefeuille. Le revenu provenant du prêt de titres est présenté au poste « Revenu tiré du prêt de titres » de l'état des résultats et toute garantie reçue ou versée en trésorerie est respectivement présentée à l'état de l'actif net, au poste « Garantie en trésorerie reçue pour le prêt de titres » ou « Garantie en trésorerie à verser pour le prêt de titres ».

La valeur de marché des titres prêtés est établie à la fermeture des bureaux à chaque date d'évaluation, et toute garantie supplémentaire requise est livrée au Fonds le jour ouvrable suivant. Les garanties en trésorerie sont investies dans des équivalents de trésorerie. Aux 30 juin 2013 et 2012, la valeur de marché totale des titres prêtés et des garanties détenues relativement aux opérations de prêt de titres s'établissait comme suit :

	Prêts en cours		Montant de la garantie	
	2013	2012	2013	2012
Fiera Capital Fonds équilibré	474 727 \$	131 045 \$	498 464 \$	137 598 \$

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à réunir les liquidités nécessaires pour honorer des engagements liés aux instruments financiers. Le Fonds est exposé aux rachats quotidiens de parts contre espèces. Les parts du Fonds sont rachetées à la valeur liquidative courante aux fins des opérations par part, au gré du porteur. Le Fonds gère le risque de liquidité en investissant la majorité de ses actifs dans des titres qui sont négociés sur un marché actif et dont il peut se départir facilement. En outre, le Fonds vise à conserver suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir son niveau de liquidités.

Au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2012, les placements du Fonds étaient considérés comme facilement réalisables et très liquides, et par conséquent, le risque de liquidité associé au Fonds est jugé minimal.

FIERA CAPITAL FONDS ÉQUILIBRÉ

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2013 (non audité)

9. Impôts sur les bénéfices et les gains en capital

Le Fonds répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada* (la « Loi »). Aux termes de la déclaration de fiducie en vertu de laquelle il a été établi, le Fonds paie ou déclare payables aux porteurs de parts pendant l'année civile la totalité de son revenu de placement net imposable et une partie suffisante de ses gains nets en capital pour ne payer aucun impôt aux termes des dispositions actuelles de la Loi. Par conséquent, selon la législation fiscale en vigueur, le revenu de placement net et les gains en capital sont imposables entre les mains des porteurs de parts du Fonds. Ainsi, aucune charge n'a été établie au titre de l'impôt du Canada dans les présents états financiers.

Au 31 décembre 2012, le Fonds n'avait cumulé aucune perte autre qu'en capital et avait cumulé des pertes nettes en capital comme suit :

Pertes en capital

Fiera Capital Fonds équilibré	I 321 381 \$
-------------------------------	--------------

Les pertes en capital peuvent être reportées en avant indéfiniment aux fins de l'impôt et portées en diminution des gains en capital réalisés ultérieurement.

10. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de la période précédente ont été reclassés selon la présentation adoptée pour la période écoulée.

FIERA CAPITAL FONDS D'OBLIGATIONS

ÉTATS DE L'ACTIF NET

30 juin 2013 (non audité) et 31 décembre 2012 (audité)

	2013	2012
Actif		
Placements à la juste valeur (au coût 58 753 112 \$; 54 931 572 \$ en 2012)	58 897 033 \$	56 961 584 \$
Placements à court terme (au coût 3 292 497 \$; 11 973 758 \$ en 2012)	3 294 135	11 987 732
Trésorerie	—	20 121
Montants à recevoir du gestionnaire	42 789	3 797
Intérêts courus	530 727	361 374
Montants à recevoir pour la vente de parts	135 266	84 900
Montants à recevoir des courtiers	2 759 653	—
	65 659 603	69 419 508
Passif		
Dette bancaire	1 892 168	—
Montants à payer pour le rachat de parts	36 717	1 000
Frais de gestion à payer (note 6)	14 043	13 616
Montants à payer aux courtiers	—	1 200 000
Autres charges à payer	116 565	106 558
	2 059 493	1 321 174
Actif net représentant les capitaux propres	63 600 110 \$	68 098 334 \$
Actif net par catégorie		
Catégorie A	5 194 872 \$	3 674 370 \$
Catégorie B	9 710 393 \$	10 612 617 \$
Catégorie F	14 448 367 \$	11 366 952 \$
Catégorie O	34 246 478 \$	42 444 395 \$
Actif net par part (note 3)		
Catégorie A	12,86 \$	13,33 \$
Catégorie B	13,03 \$	13,52 \$
Catégorie F	12,14 \$	12,59 \$
Catégorie O	12,08 \$	12,55 \$

Signé pour le compte de
Corporation Fiera Capital, gestionnaire du Fonds



Sylvain Brosseau, administrateur



Jean-Guy Desjardins, administrateur

ÉTATS DES RÉSULTATS

Semestres clos les 30 juin (non audité)

	2013	2012
Revenu de placement		
Intérêts	1 177 891 \$	1 459 683 \$
Produit tiré du prêt de titres	2 652	3 399
	1 180 543	1 463 082
Charges		
Frais de gestion	101 681	44 634
Information aux porteurs de parts	31 987	59 924
Droits de dépôt	21 186	5 113
Honoraires juridiques	18 137	27 704
Honoraires d'audit	13 920	23 230
Frais de communication aux investisseurs	13 739	—
Frais d'évaluation	12 299	—
Droits de garde	5 158	13 223
Frais d'opérations	2 320	—
Frais d'administration	2 088	28 654
Honoraires du fiduciaire	420	—
Frais du comité d'examen indépendant	397	4 565
	223 332	207 047
Revenu de placement net avant les charges prises en charge ou ayant fait l'objet d'une renonciation	957 211	1 256 035
Charges prises en charge ou ayant fait l'objet d'une renonciation	38 992	—
Revenu de placement net	996 203	1 256 035
Gain réalisé et non réalisé sur les placements et coûts de transactions		
Gain (perte) réalisé à la vente de placements	(464 635)	2 577 229
Plus-value (moins-value) non réalisée des placements et des opérations de change	(1 898 427)	(1 750 829)
Gain (perte) net sur les placements	(2 363 062)	826 400
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités	(1 366 859)\$	2 082 435 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités, par catégorie		
Catégorie A	(125 800)\$	7 924 \$
Catégorie B	(233 127)\$	277 329 \$
Catégorie F	(377 933)\$	2 626 \$
Catégorie O	(629 999)\$	1 794 556 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités, par part		
Catégorie A	(0,36)\$	0,39 \$
Catégorie B	(0,31)\$	0,36 \$
Catégorie F	(0,39)\$	0,42 \$
Catégorie O	(0,19)\$	0,35 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

FIERA CAPITAL FONDS D'OBLIGATIONS

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Semestres clos les 30 juin (non audité)

	2013	2012	2013	2012	2013	2012
	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie F	
Actif net au début de la période	3 674 370 \$	132 573 \$	10 612 617 \$	10 515 772 \$	11 366 952 \$	22 670 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités	(125 800)	7 924	(233 127)	277 329	(377 933)	2 626
Opérations sur les capitaux propres						
Produit de l'émission de parts	2 201 964	526 958	715 162	1 478 880	9 261 238	350 000
Valeur des parts rachetées	(538 740)	(4 306)	(1 381 623)	(1 410 097)	(5 755 144)	—
Émission de parts au réinvestissement des distributions	51 676	9 631	117 741	216 980	184 749	7 329
Opérations sur les capitaux propres, montant net	1 714 900	532 283	(548 720)	285 763	3 690 843	357 329
Distributions versées aux porteurs de parts						
Revenu de placement net	(68 598)	(16 366)	(120 377)	(223 997)	(231 495)	(9 936)
Total des distributions versées aux porteurs de parts	(68 598)	(16 366)	(120 377)	(223 997)	(231 495)	(9 936)
Actif net à la fin de la période	5 194 872 \$	656 414 \$	9 710 393 \$	10 854 867 \$	14 448 367 \$	372 689 \$

	2013	2012	2013	2012
	Catégorie O		Total du Fonds	
Actif net au début de la période	42 444 395 \$	88 765 058 \$	68 098 334 \$	99 436 073 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités	(629 999)	1 794 556	(1 366 859)	2 082 435
Opérations sur les capitaux propres				
Produit de l'émission de parts	900 737	61 346	13 079 101	2 417 184
Valeur des parts rachetées	(8 416 310)	(45 944 763)	(16 091 817)	(47 359 166)
Émission de parts au réinvestissement des distributions	637 845	1 082 634	992 011	1 316 574
Opérations sur les capitaux propres, montant net	(6 877 728)	(44 800 783)	(2 020 705)	(43 625 408)
Distributions versées aux porteurs de parts				
Revenu de placement net	(690 190)	(1 159 366)	(1 110 660)	(1 409 665)
Total des distributions versées aux porteurs de parts	(690 190)	(1 159 366)	(1 110 660)	(1 409 665)
Actif net à la fin de la période	34 246 478 \$	44 599 465 \$	63 600 110 \$	56 483 435 \$

	2013	2012	2013	2012
	Catégorie A		Catégorie B	
Nombre de parts				
Solde au début de la période	275 634	10 004	785 220	788 528
Parts émises et payées au cours de la période	164 608	38 988	53 082	109 415
Parts rachetées au cours de la période	(40 302)	(319)	(102 175)	(105 255)
Émission de parts au réinvestissement des distributions	4 012	723	9 019	16 137
Solde à la fin de la période	403 952	49 396	745 146	808 825

	2013	2012	2013	2012
	Catégorie F		Catégorie O	
Nombre de parts				
Solde au début de la période	902 999	1 821	3 382 022	7 170 162
Parts émises et payées au cours de la période	729 837	27 347	72 074	4 925
Parts rachetées au cours de la période	(457 712)	—	(671 590)	(3 682 950)
Émission de parts au réinvestissement des distributions	15 194	585	52 708	86 710
Solde à la fin de la période	1 190 318	29 753	2 835 214	3 578 847

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

FIERA CAPITAL FONDS D'OBLIGATIONS

ÉTAT DES TITRES EN PORTEFEUILLE

30 juin 2013 (non audité)

	DATE D'ÉCHÉANCE	TAUX D'INTÉRÊT	NOMBRE D' ACTIONS/ VALEUR NOMINALE	COÛT MOYEN (\$)	JUSTE VALEUR (\$)	% DE L'ACTIF NET
Trésorerie				(1 892 168)	(1 892 168)	(3,14)
Billets à court terme						
Bons du Trésor						
Bons du Trésor du Canada	29-août-2013	1,015 %	3 100 000	3 093 047	3 094 637	
Bons du Trésor du Canada	26-sept-2013	1,027 %	200 000	199 450	199 498	
				3 292 497	3 294 135	5,46
Obligations et débetures						
Obligations émises et garanties par un gouvernement ou une administration						
Cadillac Fairview Finance Trust	25-janv-2021	4,310 %	3 000 000	3 100 500	3 244 797	
Fiducie canadienne pour l'habitation N° 1	15-juin-2016	2,750 %	1 500 000	1 566 435	1 548 635	
CDP Financière Inc.	15-juill-2020	4,600 %	2 389 000	2 563 612	2 619 596	
Gouvernement du Canada	1 ^{er} -juin-2041	4,000 %	5 677 000	7 097 627	6 870 148	
Ontario School Boards Financing Corp.	7-nov-2028	5,800 %	2 212 016	2 503 855	2 513 485	
Province d'Alberta	15-déc-2022	2,550 %	710 000	696 688	676 722	
Province de la Colombie-Britannique	18-déc-2021	3,250 %	628 000	645 050	640 500	
Province du Manitoba	1 ^{er} -déc-2021	3,850 %	600 000	653 280	635 905	
Province du Nouveau-Brunswick	3-déc-2021	3,350 %	500 000	519 385	506 681	
Province du Nouveau-Brunswick	2-juin-2023	2,850 %	1 552 000	1 543 374	1 481 023	
Province de la Nouvelle-Écosse	1 ^{er} -juin-2021	4,100 %	2 000 000	2 125 920	2 151 063	
Province d'Ontario	2-juin-2023	2,850 %	537 000	534 567	515 125	
Province de Québec	1 ^{er} -déc-2020	4,500 %	501 000	573 964	552 509	
Province de Québec	1 ^{er} -déc-2022	3,500 %	1 500 000	1 581 000	1 522 683	
PSP Capital Inc.	16-févr-2017	2,260 %	4 243 000	4 241 811	4 258 444	
Royal Office Finance LP	12-nov-2032	5,209 %	3 016 830	3 183 999	3 331 167	
TCHC Issuer Trust	11-mai-2037	4,877 %	2 700 000	2 838 909	2 880 546	
				35 969 976	35 949 029	59,62
Obligations de sociétés						
BP LP	9-janv-2020	3,244 %	1 900 000	1 910 297	1 877 712	
Cadillac Fairview Finance Trust	9-mai-2018	3,640 %	800 000	853 288	837 179	
Banque Canadienne de l'Ouest	17-déc-2024	3,463 %	1 000 000	1 000 000	983 538	
Fiducie de capital CIBC, OTV	30-juin-2108	9,976 %	500 000	653 382	660 730	
Pipelines Enbridge Inc.	30-nov-2022	2,930 %	1 400 000	1 399 762	1 338 829	
Enersource Corp.	29-avr-2021	4,521 %	2 000 000	2 074 000	2 157 094	
Société de financement GE Capital Canada	26-janv-2022	4,600 %	1 030 000	1 029 753	1 095 254	
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto	21-sept-2022	3,040 %	900 000	901 518	873 965	
Santé Montréal Collectif SEC	30-sept-2049	6,721 %	1 700 000	1 745 529	2 052 285	
Banque HSBC Canada	14-janv-2020	2,938 %	1 000 000	1 000 000	981 243	
Omers Realty Corp.	5-juin-2023	3,358 %	1 750 000	1 750 000	1 698 595	
Reliance LP	15-mars-2017	4,574 %	1 110 000	1 110 000	1 146 818	
SNC-Lavalin Innisfree McGill Finance Inc.	30-juin-2044	6,632 %	1 000 000	1 245 180	1 199 306	
SP LP / SPI LP	15-juin-2019	3,210 %	1 400 000	1 371 681	1 381 268	
Fiducie de Capital TD IV, OTV	30-juin-2049	9,523 %	2 000 000	2 672 000	2 625 357	
TransCanada PipeLines Ltd.	15-nov-2021	3,650 %	2 000 000	2 066 746	2 038 831	
				22 783 136	22 948 004	38,06
Total des obligations et des débetures				58 753 112	58 897 033	97,68
Total des titres en portefeuille, y compris la trésorerie et les billets à court terme				60 153 441	60 299 000	100,00

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

FIERA CAPITAL FONDS D'OBLIGATIONS

NOTES ANNEXES

Semestre clos le 30 juin 2013 (non audité)

I. Déclaration de fiducie

Le Fiera Capital Fonds d'obligations (le « Fonds ») (anciennement, le Fonds d'obligations Sceptre) est un fonds commun de placement à capital variable non constitué en personne morale, établi sous le régime des lois de la province d'Ontario en vertu d'une déclaration de fiducie datée du 22 novembre 1985, modifiée le 10 septembre 2010, le 26 août 2011 et mise à jour le 31 mai 2012 par Corporation Fiera Capital.

Le 27 février 2012, Fiera Sceptre Inc. et la Banque Nationale du Canada (la « Banque Nationale ») ont conclu un contrat exécutoire aux termes duquel Fiera Sceptre Inc. a acquis de la Banque Nationale le fonds de commerce de Gestion de portefeuille Natcan Inc. (« Natcan »). Les activités de Natcan ont été entièrement intégrées aux activités existantes de Fiera Sceptre Inc. En contrepartie, la Banque Nationale a reçu, par l'entremise de Natcan, des actions de catégorie A à droit de vote subordonné représentant 35 % des actions émises et en circulation de Fiera Sceptre Inc., en plus d'une option lui permettant d'accroître sa participation à 40 %.

Le 2 avril 2012, Fiera Sceptre Inc., qui agit à titre de fiduciaire et de gestionnaire du Fonds, est devenue Corporation Fiera Capital (« Fiera Capital » ou le « gestionnaire »).

Les états financiers du Fonds comprennent l'état des titres en portefeuille au 30 juin 2013, les états de l'actif net au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2012 et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net pour les périodes closes à ces dates.

Depuis le 26 août 2011, le Fonds est considéré comme un Fonds mutuel Fiera Sceptre.

À partir du 12 Août 2013, le nom des Fonds mutuels Fiera Sceptre a été modifié pour devenir les Fonds mutuels Fiera Capital. Aussi, à partir du 12 Août 2013, les fonds suivants ont été renommés :

Ancien nom	Nouveau nom
Fiera Sceptre Fonds d'obligations	Fiera Capital Fonds d'obligations
Fiera Sceptre Fonds de revenu élevé	Fiera Capital Fonds de revenu élevé
Fiera Sceptre Fonds d'actions de croissance	Fiera Capital Fonds d'actions de croissance
Fiera Sceptre Fonds d'actions canadiennes	Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes
Fiera Sceptre Fonds d'actions mondiales	Fiera Capital Fonds d'actions mondiales
Fiera Sceptre Fonds du marché monétaire	Fiera Capital Fonds du marché monétaire
Fiera Sceptre Fonds équilibré	Fiera Capital Fonds équilibré

2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers, dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada et présentés en dollars canadiens, comportent des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants présentés dans les états financiers et les notes annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et des mesures que le Fonds pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales méthodes comptables appliquées par le Fonds sont résumées ci-dessous.

Modifications comptables non encore en vigueur

Normes internationales d'information financière (« IFRS »)

En février 2008, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA ») a annoncé que les PCGR du Canada seraient remplacés par les IFRS pour les entreprises ayant une obligation d'information du public. Les IFRS devaient s'appliquer aux états financiers semestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. En octobre 2010, l'ICCA a modifié la date d'entrée en vigueur des IFRS pour les sociétés de placement qui appliquent la note d'orientation sur les sociétés de placement (« NOC-18 »). Ainsi, les IFRS devaient être adoptées pour les états financiers annuels et semestriels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2012. L'ICCA a récemment proposé de reporter la date d'adoption des IFRS pour les sociétés de placement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Le gestionnaire suit l'évolution du programme de conversion aux IFRS et, notamment, les éléments clés suivants :

- les changements de méthodes comptables;
- les incidences sur la technologie de l'information et les systèmes de données;
- les incidences sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière;
- les incidences sur le contrôle et les procédures de communication de l'information;
- les incidences sur l'expertise en matière d'information financière.

Au 30 juin 2013, le gestionnaire avait terminé les phases d'identification et de faisabilité ainsi que l'analyse des incidences de la conversion aux IFRS. D'ici la transition, le gestionnaire surveillera l'évolution des IFRS et ajustera, au besoin, son plan de transition.

Le gestionnaire a déterminé que le passage aux IFRS actuelles modifiera principalement les méthodes comptables suivantes :

Classement des parts

Conformément à l'abrégié 149 du Comité sur les problèmes nouveaux (« CPN »), « Comptabilisation des actions rachetables au gré du détenteur ou obligatoirement rachetables par l'émetteur », les parts sont inscrites dans les capitaux propres.

Selon les dispositions de la norme comptable internationale (« IAS ») 1, *Présentation des états financiers*, et d'IAS 32, *Instruments financiers : présentation*, les parts seront classées dans le passif ou les capitaux propres en fonction des caractéristiques des parts.

FIERA CAPITAL FONDS D'OBLIGATIONS

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2013 (non audité)

Évaluation de la juste valeur

Conformément au chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », les placements sont évalués à leur juste valeur, qui est déterminée au moyen de leur cours acheteur ou de leur cours vendeur sur une bourse reconnue.

L'International Accounting Standards Board a publié IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, qui définit la juste valeur; intègre, dans une même norme, un cadre pour l'évaluation de la juste valeur; et prescrit les informations à fournir sur les évaluations à la juste valeur. La norme permet l'utilisation du cours de clôture pour l'évaluation des placements. La différence entre la valeur liquidative par part et l'actif net par part selon les PCGR en vigueur au Canada pourrait ainsi disparaître.

Impôts sur les bénéfices

Conformément à l'abrégi CPN-107, « Application du chapitre 3465 aux fiducies de fonds commun de placement, aux fiducies de placement immobilier, aux fiducies de redevances et aux fiducies de revenu », les fonds de placement ne présentent aucun montant à titre d'impôts futurs.

Selon les dispositions d'IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucune exception similaire à celle de l'abrégi CPN-107 n'est permise. Par conséquent, les fonds de placement devront constater un actif ou passif d'impôts futurs, le cas échéant.

État des flux de trésorerie

Selon les méthodes comptables actuelles (chapitre 1540, « États des flux de trésorerie », du *Manuel de l'ICCA*), il n'est pas obligatoire de présenter un état des flux de trésorerie lorsque l'information requise concernant les flux de trésorerie est évidente à la lecture des autres états financiers ou qu'elle est communiquée adéquatement par voie de notes.

Selon les dispositions d'IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation d'un tableau des flux de trésorerie sera requise pour toutes les entités.

À partir de 2013, le gestionnaire s'assurera de recueillir les données comparatives en vue de préparer les états de l'actif net d'ouverture en IFRS qui seront inclus dans les états financiers semestriels au 30 juin 2014.

Comme les IFRS devraient faire l'objet de modifications d'ici la date de leur adoption, le gestionnaire ne peut pour le moment déterminer avec certitude l'incidence de cette transition sur les résultats financiers du Fonds. Selon sa compréhension actuelle des IFRS et son analyse des différences entre les IFRS et les méthodes comptables appliquées à l'heure actuelle conformément aux PCGR du Canada, le gestionnaire ne prévoit pas que le passage aux IFRS aura une incidence importante sur l'actif net par part du Fonds ou sur ses systèmes et ses processus. Il s'attend à ce que la transition aux IFRS se traduise principalement par un complément d'information à fournir dans les états financiers. Le plan de transition se déroule comme prévu. Le gestionnaire continue de suivre tout changement apporté aux IFRS et ajuste le plan de transition en conséquence.

Évaluation des placements

Les placements sont évalués à la juste valeur, conformément au chapitre 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », et sont réputés être des instruments détenus à des fins de transaction. La valeur au marché des placements à la fin de la période de présentation de l'information financière est déterminée comme suit :

- i) Les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours acheteur (pour les placements détenus) et au cours vendeur (pour les placements vendus à découvert) cotés sur des bourses reconnues ou fournis par des courtiers en valeurs mobilières réputés. Les titres dont le cours acheteur n'est pas disponible sont évalués à leur cours de clôture.
- ii) Les titres qui ne sont pas négociés sur un marché actif sont évalués selon des techniques d'évaluation reposant sur des données de marché observables.
- iii) Les fonds sous-jacents sont évalués chaque jour ouvrable à un cours calculé par leur gestionnaire respectif.

Le Fonds continue d'utiliser le cours de clôture ou le dernier cours vendeur comme juste valeur d'un titre pour déterminer la valeur liquidative quotidienne aux fins des opérations (la « valeur liquidative aux fins des opérations ») pour les achats et les rachats des clients.

La méthode d'évaluation utilisée pour calculer la valeur liquidative quotidienne aux fins des opérations sur parts du Fonds diffère des méthodes comptables utilisées pour établir l'actif net aux fins des états financiers (l'« actif net »). Les écarts entre la valeur liquidative aux fins des opérations et l'actif net sont présentés à la note 3.

Coûts de transactions

Les coûts de transactions sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Il s'agit de coûts différentiels directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un placement. Ils comprennent les frais et les commissions versés aux placeurs pour compte, aux conseillers et aux courtiers, les sommes prélevées par les organismes de réglementation et les bourses de valeurs, ainsi que les droits de mutation.

Évaluation des parts et date d'évaluation

Les parts sont émises et rachetées en tout temps à leur valeur liquidative aux fins des opérations par part, qui est calculée, pour chacune des catégories de parts du Fonds, chaque jour ouvrable de la Bourse de Toronto. La valeur liquidative par part de chaque catégorie correspond à la juste valeur globale de la valeur liquidative aux fins des opérations de cette catégorie du Fonds, divisée par le nombre total de parts en circulation à la fermeture des bureaux le jour de l'évaluation.

Opérations de placement

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération. Le coût des placements représente le montant payé pour chaque titre et est calculé selon la méthode du coût moyen, sauf pour les titres du marché monétaire, dont le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

FIERA CAPITAL FONDS D'OBLIGATIONS

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2013 (non audité)

Trésorerie

La trésorerie et les découverts bancaires sont réputés être détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à la juste valeur.

Autres actifs et passifs

Conformément au chapitre 3855, les montants à recevoir du courtier, les montants à recevoir pour la vente de parts, ainsi que les intérêts, dividendes et autres montants à recevoir sont classés dans les prêts et créances et sont constatés au coût. De même, les charges à payer, les montants à payer pour le rachat de parts, les montants à payer aux courtiers, les intérêts, dividendes et autres montants à payer, ainsi que les distributions à payer sont réputés être des passifs financiers et sont constatés au coût. Étant donné leur nature à court terme, leur valeur comptable est très proche de leur juste valeur.

Revenus

Le revenu d'intérêts est inscrit selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le revenu de dividendes est inscrit à compter de la date ex-dividende, déduction faite de la retenue d'impôt. Les gains et les pertes réalisés sur les placements, ainsi que la plus-value ou la moins-value non réalisée des placements, sont calculés selon le coût moyen des placements en question. Les revenus reçus des fiducies de revenu sont inscrits à la date ex-distribution et sont répartis entre les revenus, les gains en capital et le remboursement de capital lorsque l'information nécessaire à cette répartition est disponible ou à la discrétion du gestionnaire si cette information n'est pas disponible. Les revenus et les gains et pertes réalisés et non réalisés sont répartis au prorata entre les catégories d'après la valeur liquidative moyenne pondérée de chaque catégorie.

Frais de gestion et charges d'exploitation

Le Fonds verse au gestionnaire des frais de gestion, calculés pour les parts des catégories A, B et F sous forme de pourcentage de la valeur liquidative de la catégorie visée, à la fermeture des bureaux chaque jour ouvrable.

Conversion de devises

La juste valeur des actifs et des passifs libellés en devises est présentée en dollars canadiens au taux de change en vigueur le 30 juin. Les opérations de placement, les revenus et les charges sont convertis au taux de change en vigueur à la date des opérations correspondantes. Les gains et les pertes de change réalisés sont inscrits au poste « Gain (perte) de change réalisé » à l'état des résultats. L'écart entre les gains et les pertes de change non réalisés au début et à la fin de la période est inscrit à l'état des résultats, au poste « Plus-value (moins-value) non réalisée des placements et des opérations de change ».

Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités, par part

Le poste « Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités, par part » de l'état des résultats représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net découlant des activités attribuable à chaque catégorie de parts pour la période, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de cette catégorie en circulation au cours de la même période.

Distributions aux porteurs de parts

Le Fonds distribue le revenu de placement net deux fois par année, soit en juin et en décembre. Les gains en capital nets réalisés des Fonds sont distribués une fois l'an en décembre aux porteurs de parts inscrits à cette date. Ces distributions sont en général réinvesties. Les pertes en capital que subit le Fonds réduisent les gains en capital nets réalisés à distribuer aux porteurs de parts au cours des exercices ultérieurs. Voir la note 9 pour obtenir des informations sur le cumul des pertes autres qu'en capital et des pertes nettes en capital du Fonds.

3. Comparaison entre la valeur liquidative et l'actif net

Le tableau ci-après présente la différence entre la valeur liquidative aux fins des opérations par part et l'actif net par part au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2012 :

	30 juin 2013		31 décembre 2012	
	Actif Net Par Part (\$)	Valeur Liquidative Par Part (\$)	Actif Net Par Part (\$)	Valeur Liquidative Par Part (\$)
Fiera Capital Fonds d'obligations				
Catégorie A	12,86	12,88	13,33	13,35
Catégorie B	13,03	13,05	13,52	13,54
Catégorie F	12,14	12,16	12,59	12,61
Catégorie O	12,08	12,10	12,55	12,57

4. Capitaux propres

Les porteurs de parts peuvent demander le rachat de leurs parts en totalité ou en partie, en adressant une demande écrite au gestionnaire ou à un courtier en valeurs ou en fonds communs de placement, qui s'assure de remettre cette demande au gestionnaire. La signature du porteur de parts pourrait devoir être certifiée par un garant jugé acceptable par le gestionnaire. Les parts seront rachetées à la valeur liquidative aux fins des opérations par part de la catégorie, déterminée à la prochaine date d'évaluation. Les demandes de rachat reçues après 16 h, heure normale de l'Est, tous les jours de semaine, sont réputées avoir été reçues le premier jour ouvrable suivant la date réelle de réception. Les demandes de rachat relatives aux régimes enregistrés des porteurs de parts doivent être soumises avec tous les documents de transfert exigés par l'Agence du revenu du Canada dans le cas d'un transfert à un autre régime enregistré. Les parts émises et en circulation représentent le capital du Fonds. Le Fonds n'est soumis à aucune exigence particulière en matière de capital pour la souscription et le rachat de parts, mis à part

FIERA CAPITAL FONDS D'OBLIGATIONS

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2013 (non audité)

les exigences minimales en matière de souscription. L'état de l'évolution de l'actif net rend compte des changements dans le capital du Fonds au cours de la période. Le gestionnaire a la responsabilité de gérer le capital du Fonds conformément aux objectifs de placement et de gérer ses liquidités de façon à pouvoir financer les rachats de parts (se reporter à la note 8 pour de plus amples renseignements).

Les parts

Le Fonds peut émettre un nombre illimité de parts de chaque catégorie. Le 26 août 2011, les parts de catégorie D et les parts de catégorie A du Fonds d'obligations Sceptre sont devenues respectivement des parts de catégorie A et des parts de catégorie B du Fiera Capital Fonds d'obligations.

Les parts des catégories A et B sont offertes à tous les investisseurs. Les parts de catégorie O sont conçues pour les investisseurs institutionnels et les particuliers aisés, qui ont droit à une réduction des frais de gestion en raison du coût plus faible associé à la gestion des placements plus importants. Les parts des catégories A et B peuvent être échangées contre des parts des catégories F ou O du même Fonds à la discrétion du gestionnaire et avec l'accord du porteur de parts, si ce dernier satisfait aux exigences d'admissibilité des parts de catégorie O. Les parts de catégorie F sont offertes aux investisseurs qui participent à des programmes « services contre honoraires » ou à des programmes intégrés parrainés par un courtier qui a conclu une entente avec le gestionnaire pour vendre des parts de catégorie F.

Les parts du Fonds sont de la même catégorie et confèrent aux porteurs des droits et des privilèges identiques. Chaque part donne droit à son porteur à un vote et, dans le cas de la liquidation d'un fonds, à une quote-part de l'actif net de la catégorie en question après le remboursement de tous les passifs.

5. Frais de gestion et charges d'exploitation

Le taux des frais de gestion au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2012 est présenté dans le tableau suivant et correspond à un pourcentage annuel de la valeur liquidative moyenne de la catégorie.

30 juin 2013	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie F
Fiera Capital Fonds d'obligations	1,00 %	0,75 %	0,50 %
31 décembre 2012	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie F
Fiera Capital Fonds d'obligations	1,00 %	0,75 %	0,50 %

La classe O n'a pas de frais de gestion. En vertu des modalités d'un contrat de gestion de placements, le gestionnaire reçoit de chaque porteur de parts, pour ses services de gestion d'actifs, des honoraires de gestion calculés en fonction des honoraires applicables au total de l'actif sous gestion du porteur de parts. Ces honoraires peuvent diminuer, en pourcentage, à mesure que l'actif sous gestion augmente.

Le Fonds est responsable du paiement de toutes les charges liées à ses activités. Les charges d'exploitation comprennent les honoraires d'audit, les honoraires juridiques, les honoraires de l'agent de transferts et du fiduciaire, les frais d'administration et les droits de dépôt propres au Fonds. Le Fonds prend également en charge les frais du comité d'examen indépendant (« CEI »), qui a été établi conformément au *Règlement 81-107 sur le Comité d'examen indépendant des fonds d'investissement*. Les charges d'exploitation et les charges liées au CEI sont réparties entre les catégories de parts selon les services fournis à chacune des catégories. Le gestionnaire peut décider de prendre en charge la totalité ou une partie des obligations du Fonds lorsque le total des charges excède un certain pourcentage de la valeur liquidative quotidienne moyenne par catégorie du Fonds. Le gestionnaire peut en tout temps cesser d'assumer les charges. Les montants pris en charge par le gestionnaire, le cas échéant, sont présentés dans l'état des résultats.

Les provinces d'Ontario et de Colombie-Britannique ont mis en place la taxe de vente harmonisée (« TVH »), qui remplace la taxe de vente provinciale (« TVP ») et la taxe fédérale sur les produits et services. La TVH est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2010 et est administrée par l'Agence du revenu du Canada. Par suite du référendum tenu en Colombie-Britannique le 5 août 2011, la province a aboli la TVH et a rétabli la TVP à compter du 1^{er} avril 2013. Le 30 septembre 2011, Québec a annoncé l'adoption de la TVH et elle est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013.

6. Opérations entre apparentés

Le gestionnaire assure l'administration quotidienne du Fonds. Il lui fournit ou fait en sorte qu'on lui fournisse tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner.

Les opérations entre apparentés qu'a effectuées le Fonds avec le gestionnaire et qui sont présentées dans les états financiers se détaillent comme suit :

	30 juin 2013	31 décembre 2012
Frais de gestion	101 681 \$	111 444 \$
Frais d'administration	2 088	15 505
Charges prises en charge ou ayant fait l'objet d'une renonciation	38 992	3 797
Frais de gestion à payer	14 043	13 616
Autres charges à payer	(3 617)	4 196
Montants à recevoir du gestionnaire	42 789	3 797

FIERA CAPITAL FONDS D'OBLIGATIONS

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2013 (non audité)

Comme il fournit les capitaux de lancement au Fonds dont il assure la promotion, le gestionnaire conserve certaines parts du Fonds.

30 juin 2013		Capitaux de lancement			
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie F	Catégorie O	
Fiera Capital Fonds d'obligations	0,0 %	—	—	—	
31 décembre 2012		Capitaux de lancement			
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie F	Catégorie O	
Fiera Capital Fonds d'obligations	0,2 %	—	—	—	

7. Commissions de courtage et autres coûts de transactions

Les montants payés par le Fonds au titre des commissions de courtage et des autres coûts de transactions sont inclus dans l'état des résultats du Fonds.

Aux 30 juin 2013 et 2012, le Fonds n'avait reçu aucun rabais de courtage.

8. Information à fournir sur les instruments financiers – gestion des risques

Classement des instruments financiers évalués à la juste valeur

Le chapitre 3862 du *Manuel de l'ICCA*, « Instruments financiers – informations à fournir », exige que les instruments financiers soient classés à leur juste valeur selon une hiérarchie à trois niveaux établie aux fins de présentation de l'information qui reflète l'importance des données utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments. La hiérarchie des évaluations comprend trois niveaux décrits de la façon suivante :

- Niveau 1 Données qui correspondent aux prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, auxquelles le gestionnaire peut avoir accès à la date d'évaluation.
- Niveau 2 Données autres que les prix cotés qui sont directement ou indirectement observables pour l'actif ou le passif évalué, incluant les données provenant de marchés qui ne sont pas considérés comme actifs.
- Niveau 3 Données qui ne sont pas observables. Il y a peu ou pas d'activité sur le marché. Le choix des données utilisées pour déterminer la juste valeur repose en grande partie sur le jugement et les estimations de la direction.

Les tableaux portant sur la hiérarchie des évaluations à la juste valeur ci-dessous présentent les informations sur les actifs du Fonds évalués à la juste valeur au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2012 :

Actifs financiers à la juste valeur au 30 juin 2013			
	Niveau 1	Niveau 2	Total
Obligations	27 204 089 \$	31 692 944 \$	58 897 033 \$
Billets à court terme	3 294 135	—	3 294 135
	30 498 224 \$	31 692 944 \$	62 191 168 \$

Au cours de la période, aucun transfert n'est intervenu entre les niveaux 1 et 2, et le Fonds ne détenait aucun actif financier de niveau 3.

Les flux de trésorerie relatifs aux passifs financiers du Fonds ne sont pas actualisés, car leur échéance est inférieure à trois mois. Les passifs financiers comprennent les frais de gestion à payer et les autres charges à payer.

Actifs financiers à la juste valeur au 31 décembre 2012			
	Niveau 1	Niveau 2	Total
Obligations	24 739 879 \$	32 221 705 \$	56 961 584 \$
Billets à court terme	11 987 732	—	11 987 732
	36 727 611 \$	32 221 705 \$	68 949 316 \$

Au cours de l'exercice, aucun transfert n'est intervenu entre les niveaux 1 et 2, et le Fonds ne détenait aucun actif financier de niveau 3.

Les flux de trésorerie relatifs aux passifs financiers du Fonds ne sont pas actualisés, car leur échéance est inférieure à trois mois. Les passifs financiers comprennent les frais de gestion à payer et les autres charges à payer.

FIERA CAPITAL FONDS D'OBLIGATIONS

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2013 (non audité)

Gestion des risques financiers

Le Fonds classe les actifs et les passifs financiers dans les catégories suivantes : détenus à des fins de transaction, prêts et créances et autres passifs financiers comptabilisés au coût après amortissement.

Les instruments financiers du Fonds sont composés de la trésorerie, des placements, des créances et des créditeurs. La valeur comptable de la trésorerie, des créances et des créditeurs se rapproche de la juste valeur, étant donné la nature à court terme de ces instruments financiers. Le Fonds est exposé à divers types de risques liés à ses stratégies de placement, à ses instruments financiers et aux marchés sur lesquels il investit.

Du fait de ses activités, le Fonds est exposé à divers risques financiers dont le risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), le risque de crédit et le risque de liquidité. La stratégie globale de gestion des risques du Fonds met l'accent sur la nature imprévisible des marchés des capitaux et vise à en atténuer l'incidence négative éventuelle sur le rendement du Fonds.

Le gestionnaire est responsable de la gestion des risques pour le Fonds. Tous les mois, le gestionnaire compare le rendement du Fonds à l'indice de référence. Cette analyse est ensuite passée en revue chaque mois par le directeur des placements et le comité du bureau du directeur des placements. En outre, le gestionnaire s'assure que les politiques de placement du Fonds sont suivies à la lettre et rédige des rapports de conformité trimestriels, lesquels sont passés en revue chaque trimestre par le directeur des placements.

Le Fonds a pour objectif principal d'assurer la sécurité du capital et d'offrir un revenu élevé, essentiellement par des placements dans des titres à revenu canadiens. Le Fonds investit principalement dans des titres de créance à court et à long terme émis ou garantis par des municipalités ou par les gouvernements fédéral ou provinciaux, ou émis par des sociétés canadiennes.

Risque de marché

Le risque de marché est constitué de trois composantes : le risque de prix, le risque de taux d'intérêt et le risque de change. Le principal risque de marché auquel est exposé le Fonds est le risque de taux d'intérêt. Au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2012, le Fonds n'était aucunement exposé au risque de prix, étant donné qu'il ne détient aucun titre de capitaux propres.

a) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que les fluctuations de taux d'intérêt puissent influencer sur les flux de trésorerie futurs ou sur la juste valeur des instruments financiers. Un risque de taux d'intérêt existe quand le Fonds investit dans des instruments financiers portant intérêt. Le Fonds est exposé au risque que la valeur de ces instruments financiers varie par suite de la fluctuation des taux d'intérêt en vigueur. Le Fonds est principalement exposé au risque de taux d'intérêt en raison de ses placements dans des obligations et des débentures. Les autres actifs et passifs financiers sont à court terme ou ne portent pas intérêt.

Le tableau ci-après présente un résumé de l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt selon la date contractuelle de révision du taux ou la date d'échéance, si celle-ci est antérieure.

	Moins de 1 mois	De 1 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)
Exposition au taux d'intérêt					
30 juin 2013	—	3 294 135	7 791 076	51 105 957	62 191 168
31 décembre 2012	7 245 343	4 742 389	11 326 656	45 634 928	68 949 316

Au 30 juin 2013, si les taux d'intérêt en vigueur avaient varié de 0,50 %, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net du Fonds aurait varié d'environ 2 518 000 \$ (2 267 000 \$ au 31 décembre 2012). Dans les faits, les résultats réels peuvent différer de ceux de cette analyse de sensibilité et la différence peut être importante.

b) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la valeur des placements libellés en une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle du Fonds varie en raison des fluctuations de taux de change. Les actions et les obligations étrangères sont exposées au risque de change, car leur cours libellé en devises est converti dans la monnaie fonctionnelle du Fonds pour déterminer leur juste valeur.

Au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2012, le Fonds n'était pas exposé au risque de change, les instruments financiers monétaires en portefeuille étant tous libellés en dollars canadiens.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité qu'une partie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation envers une autre partie qui subit de ce fait une perte financière. Le Fonds est soumis au risque de crédit en raison de ses placements dans des obligations et des débentures. Le Fonds limite son exposition aux pertes sur créances en investissant dans des titres dont la notation est élevée et en diversifiant ses titres parmi un grand nombre d'émetteurs.

FIERA CAPITAL FONDS D'OBLIGATIONS

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2013 (non audité)

Le Fonds investit dans des actifs financiers de qualité supérieure, selon les notations effectuées principalement par Dominion Bond Rating Services (« DBRS »), Standard & Poor's (« S&P ») et Moody's. Le tableau ci-dessous présente la notation des titres qui exposaient le portefeuille au risque de crédit, au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2012, selon la notation la plus élevée de S&P, Moody's et DBRS :

Notation	Pourcentage de l'actif net	
	30 juin 2013	31 décembre 2012
AAA	42,96 %	49,00 %
AA	16,23 %	11,00 %
A	30,98 %	31,00 %
BBB	7,62 %	7,00 %
Aucune notation	—	2,00 %
	97,79 %	100,00 %

Le règlement de toutes les opérations sur titres est effectué au moment de la livraison par l'intermédiaire de courtiers agréés. Le risque de défaillance est considéré comme minimal, puisque la livraison des titres vendus n'a lieu qu'à la suite de la réception du paiement par le courtier. Le paiement d'un achat est effectué après la réception des titres par le courtier. L'opération échoue si l'une des parties ne remplit pas son obligation.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêts de titres avec son dépositaire, RBC Investor Services Trust. Le risque de crédit lié à ces opérations est considéré comme minimal étant donné que la valeur des actifs cédés en garantie doit correspondre au moins à 102 % de la valeur du titre prêté, comme l'exige le Règlement 81-102. Les actifs cédés en garantie ne peuvent être composés que de trésorerie, de titres admissibles (comprenant des titres de créance du gouvernement du Canada et des bons du Trésor américain) et de titres pouvant être immédiatement convertis en des titres similaires à ceux qui font l'objet du prêt. De plus, le Fonds ne peut prêter, dans le cadre d'opérations de prêts de titres, plus de 50 % de la valeur totale de son actif.

Les titres prêtés continuent d'être présentés dans l'état des titres en portefeuille. Le revenu provenant du prêt de titres est présenté au poste « Revenu tiré du prêt de titres » de l'état des résultats et toute garantie reçue ou versée en trésorerie est respectivement présentée à l'état de l'actif net, au poste « Garantie en trésorerie reçue pour le prêt de titres » ou « Garantie en trésorerie à verser pour le prêt de titres ».

La valeur de marché des titres prêtés est établie à la fermeture des bureaux à chaque date d'évaluation, et toute garantie supplémentaire requise est livrée au Fonds le jour ouvrable suivant. Les garanties en trésorerie sont investies dans des équivalents de trésorerie. Au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2012, la valeur de marché totale des titres prêtés et des garanties détenues relativement aux opérations de prêt de titres s'établissait comme suit :

	Prêts en cours		Montant de la garantie	
	2013	2012	2013	2012
Fiera Capital Fonds d'obligations	6 108 747 \$	11 282 316 \$	6 414 188 \$	11 846 432 \$

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à réunir les liquidités nécessaires pour honorer des engagements liés aux instruments financiers. Le Fonds est exposé aux rachats quotidiens de parts contre espèces. Les parts du Fonds sont rachetées à la valeur liquidative courante aux fins des opérations par part, au gré du porteur. Le Fonds gère le risque de liquidité en investissant la majorité de ses actifs dans des titres qui sont négociés sur un marché actif et dont il peut se départir facilement. En outre, le Fonds vise à conserver suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir son niveau de liquidités.

Au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2012, les placements du Fonds étaient considérés comme facilement réalisables et très liquides, et par conséquent, le risque de liquidité associé au Fonds est jugé minimal.

9. Impôts sur les bénéfices et les gains en capital

Le Fonds répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada* (la « Loi »). Aux termes de la déclaration de fiducie en vertu de laquelle il a été établi, le Fonds paie ou déclare payables aux porteurs de parts pendant l'année civile la totalité de son revenu de placement net imposable et une partie suffisante de ses gains nets en capital pour ne payer aucun impôt aux termes des dispositions actuelles de la Loi. Par conséquent, selon la législation fiscale en vigueur, le revenu de placement net et les gains en capital sont imposables entre les mains des porteurs de parts du Fonds. Ainsi, aucune charge n'a été établie au titre de l'impôt du Canada dans les présents états financiers.

Au 31 décembre 2012, le Fonds n'avait cumulé aucune perte autre qu'en capital et avait cumulé des pertes nettes en capital comme suit :

	Pertes en capital
Fiera Capital Fonds d'obligations	275 446 \$

Les pertes en capital peuvent être reportées en avant indéfiniment aux fins de l'impôt et portées en diminution des gains en capital réalisés ultérieurement.

10. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de la période précédente ont été reclassés selon la présentation adoptée pour la période écoulée

FIERA CAPITAL FONDS DE REVENU ÉLEVÉ

ÉTATS DE L'ACTIF NET

30 juin 2013 (non audité) et 31 décembre 2012 (audité)

	2013	2012
Actif		
Placements à la juste valeur (au coût 33 476 314 \$; 32 421 178 \$ en 2012)	36 780 375 \$	35 144 185 \$
Placements à court terme (au coût 748 687 \$; 473 931 \$ en 2012)	748 703	473 961
Trésorerie	—	1 323 163
Montants à recevoir des courtiers	1 603 993	120 929
Dividendes à recevoir	199 988	198 744
Montants à recevoir pour la vente de parts	70 000	100
	39 403 059	37 261 082
Passif		
Dette bancaire	21 275	—
Montants à payer aux courtiers	1 796 550	574 027
Montants à payer pour le rachat de parts	3 230	28 245
Frais de gestion à payer (note 6)	12 783	17 549
Autres charges à payer	195 152	203 384
	2 028 990	823 205
Actif net représentant les capitaux propres	37 374 069 \$	36 437 877 \$
Actif net par catégorie		
Catégorie A	291 417 \$	165 169 \$
Catégorie B	27 155 080 \$	26 689 345 \$
Catégorie F	181 520 \$	164 638 \$
Catégorie O	9 746 052 \$	9 418 725 \$
Actif net par part (note 3)		
Catégorie A	15,61 \$	15,17 \$
Catégorie B	16,00 \$	15,49 \$
Catégorie F	16,23 \$	15,68 \$
Catégorie O	16,97 \$	16,27 \$

Signé pour le compte de
Corporation Fiera Capital, gestionnaire du Fonds



Sylvain Brosseau, administrateur



Jean-Guy Desjardins, administrateur

ÉTATS DES RÉSULTATS

Semestres clos les 30 juin (non audité)

	2013	2012
Revenu de placement		
Intérêts	10 697 \$	750 \$
Revenu tiré des fiducies de revenu	—	128 177
Revenu tiré du prêt de titres	5 775	14 330
Dividendes	891 352	986 408
	907 824	1 129 665
Charges		
Frais de gestion	190 353	253 730
Information aux porteurs de parts	36 014	88 889
Droits de dépôt	21 197	2 842
Frais de communication aux investisseurs	18 146	—
Honoraires juridiques	11 705	24 066
Droits de garde	9 588	19 081
Frais d'évaluation	7 867	—
Honoraires d'audit	5 955	5 128
Frais d'opérations	3 565	—
Frais d'administration	3 025	33 071
Frais du comité d'examen indépendant	1 842	4 162
Honoraires du fiduciaire	420	—
Charge d'impôts	405	—
	310 082	430 969
Revenu de placement net	597 742	698 696
Gain (perte) réalisé et non réalisé sur les placements et coûts de transactions		
Gain (perte) réalisé à la vente de placements	1 101 908	2 651 081
Coûts de transactions (note 2)	(22 547)	(118 344)
Plus-value (moins-value) non réalisée des placements et des opérations de change	581 041	(3 132 458)
Gain (perte) net sur les placements	1 660 402	(599 721)
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités	2 258 144 \$	98 975 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités, par catégorie		
Catégorie A	10 172 \$	(1 492)\$
Catégorie B	1 590 663 \$	33 272 \$
Catégorie F	10 451 \$	4 251 \$
Catégorie O	646 858 \$	62 944 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités, par part		
Catégorie A	0,64 \$	(0,39)\$
Catégorie B	0,94 \$	0,01 \$
Catégorie F	1,05 \$	0,21 \$
Catégorie O	1,11 \$	0,10 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

FIERA CAPITAL FONDS DE REVENU ÉLEVÉ

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Semestres clos les 30 juin (non audité)

	2013	2012	2013	2012	2013	2012
	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie F	
Actif net au début de la période	165 169 \$	17 950 \$	26 689 345 \$	43 490 982 \$	164 638 \$	466 085 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités	10 172	(1 492)	1 590 663	33 272	10 451	4 251
Opérations sur les capitaux propres						
Produit de l'émission de parts	120 435	99 111	951 411	2 179 564	59 795	11 528
Valeur des parts rachetées	(4 358)	—	(2 006 092)	(16 618 412)	(51 270)	(292 115)
Émission de parts au réinvestissement des distributions	6 527	1 922	629 182	835 276	2 237	1 834
Opérations sur les capitaux propres, montant net	122 604	101 033	(425 499)	(13 603 572)	10 762	(278 753)
Distributions versées aux porteurs de parts						
Revenu de placement net	(6 528)	(1 922)	(699 429)	(941 495)	(4 331)	(7 667)
Total des distributions versées aux porteurs de parts	(6 528)	(1 922)	(699 429)	(941 495)	(4 331)	(7 667)
Actif net à la fin de la période	291 417 \$	115 569 \$	27 155 080 \$	28 979 187 \$	181 520 \$	183 916 \$

	2013	2012	2013	2012
	Catégorie O		Total du Fonds	
Actif net au début de la période	9 418 725 \$	11 427 275 \$	36 437 877 \$	55 402 292 \$
Augmentation de l'actif net liée aux activités	646 858	62 944	2 258 144	98 975
Opérations sur les capitaux propres				
Produit de l'émission de parts	461 374	733 926	1 593 015	3 024 129
Valeur des parts rachetées	(656 362)	(4 925 211)	(2 718 082)	(21 835 738)
Émission de parts au réinvestissement des distributions	110 518	148 237	748 464	987 269
Opérations sur les capitaux propres, montant net	(84 470)	(4 043 048)	(376 603)	(17 824 340)
Distributions versées aux porteurs de parts				
Revenu de placement net	(235 061)	(240 996)	(945 349)	(1 192 080)
Total des distributions versées aux porteurs de parts	(235 061)	(240 996)	(945 349)	(1 192 080)
Actif net à la fin de la période	9 746 052 \$	7 206 175 \$	37 374 069 \$	36 484 847 \$

	2013	2012	2013	2012
	Catégorie A		Catégorie B	
Nombre de parts				
Solde au début de la période	10 885	1 203	1 723 064	2 871 275
Parts émises et payées au cours de la période	7 661	6 726	59 311	149 142
Parts rachetées au cours de la période	(287)	—	(124 408)	(1 088 217)
Émission de parts au réinvestissement des distributions	412	131	38 863	55 140
Solde à la fin de la période	18 671	8 060	1 696 830	1 987 340

	2013	2012	2013	2012
	Catégorie F		Catégorie O	
Nombre de parts				
Solde au début de la période	10 500	30 464	578 900	732 125
Parts émises et payées au cours de la période	3 655	752	27 396	46 966
Parts rachetées au cours de la période	(3 107)	(18 848)	(38 491)	(313 778)
Émission de parts au réinvestissement des distributions	137	120	6 464	9 415
Solde à la fin de la période	11 185	12 488	574 269	474 728

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

FIERA CAPITAL FONDS DE REVENU ÉLEVÉ

ÉTAT DES TITRES EN PORTEFEUILLE

30 juin 2013 (non audité)

	DATE D'ÉCHÉANCE	TAUX D'INTÉRÊT	NOMBRE D' ACTIONS/ VALEUR NOMINALE	COÛT MOYEN (\$)	JUSTE VALEUR (\$)	% DE L'ACTIF NET
Trésorerie				(21 275)	(21 275)	(0,06)
Billets à court terme						
Bons du Trésor						
Bons du Trésor du Canada	29-août-2013	1,016 %	750 000	748 687	748 703	2,00
Total, placements à court terme				748 687	748 703	2,00
Actions						
Biens de consommation discrétionnaire						
Médias						
Aimia Inc.			76 500	995 523	1 199 520	
Cineplex Inc.			17 910	628 538	658 909	
Corus Entertainment Inc.			24 800	574 480	597 184	
Shaw Communications Inc., cat. B			73 800	1 598 695	1 861 974	
Thomson Reuters Corp.			17 441	531 913	597 180	
Total, biens de consommation discrétionnaire				4 329 149	4 914 767	13,10
Énergie						
ARC Resources Ltd.			58 500	1 258 402	1 610 505	
Crescent Point Energy Corp.			74 304	2 967 322	2 650 423	
Husky Energy Inc.			48 700	1 206 072	1 364 574	
Inter Pipeline Fund, cat. A			69 700	1 193 197	1 508 308	
Pembina Pipeline Corp.			24 970	520 215	803 535	
Vermilion Energy Inc.			38 100	1 620 817	1 956 816	
Whitecap Resources Inc.			104 300	981 098	1 131 655	
Total, énergie				9 747 123	11 025 816	29,40
Services financiers						
Banques						
Banque de Montréal			41 500	2 530 589	2 531 500	
La Banque de Nouvelle-Écosse			12 600	681 432	708 372	
Banque Canadienne Impériale de Commerce			17 000	1 249 530	1 268 880	
Genworth MI Canada Inc.			14 400	339 724	352 800	
Banque Royale du Canada			8 700	462 076	533 136	
La Banque Toronto-Dominion			13 900	1 149 582	1 173 855	
				6 412 933	6 568 543	17,51
Services financiers diversifiés						
Société financière IGM Inc.			21 400	972 521	961 288	2,56
Assurances						
Great-West Lifeco Inc.			44 100	985 403	1 256 409	
Financière Sun Life inc.			61 300	1 559 001	1 909 495	
				2 544 404	3 165 904	8,44

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

FIERA CAPITAL FONDS DE REVENU ÉLEVÉ

ÉTAT DES TITRES EN PORTEFEUILLE (suite)

30 juin 2013 (non audité)

	NOMBRE D' ACTIONS/ VALEUR NOMINALE	COÛT MOYEN (\$)	JUSTE VALEUR (\$)	% DE L'ACTIF NET
Immobilier				
Fonds de placement immobilier Cominar, cat. U	40 800	855 533	846 600	
Fonds de placement immobilier RioCan	20 900	514 503	527 725	
		1 370 036	1 374 325	3,66
Total, services financiers		1 370 036	1 374 325	3,66
Soins de santé				
Matériel et services de soins de santé				
CML Healthcare Inc.	27 500	260 690	290 400	0,77
Total, soins de santé		260 690	290 400	0,77
Industries				
Biens d'équipement				
Métaux Russel Inc.	32 800	884 243	779 000	2,08
Services commerciaux et fournitures				
Transcontinental Inc., cat. A	38 500	383 924	489 335	1,30
Total, industries		1 268 167	1 268 335	3,38
Matières premières				
Labrador Iron Ore Royalty Corp.	17 452	514 875	513 612	
Total, matières premières		514 875	513 612	1,37
Services de télécommunications				
BCE Inc.	41 700	1 315 583	1 798 104	
Bell Aliant Inc.	60 300	1 634 335	1 701 063	
Manitoba Telecom Services Inc.	21 100	679 772	750 738	
TELUS Corp.	13 100	379 074	402 170	
Total, services de télécommunications		4 008 764	4 652 075	12,40
Services publics				
Brookfield Renewable Energy Partners LP	30 400	784 046	881 904	
Capital Power Corp.	34 908	858 944	718 407	
Total, services publics		1 642 990	1 600 311	4,27
Divers				
iShares S&P/TSX 60 Index Fund	25 516	447 695	444 999	1,19
Total, divers		447 695	444 999	1,19
Total des actions		33 519 347	36 780 375	98,06
Coûts de transactions		(43 033)	—	
Total des titres en portefeuille, y compris la trésorerie et les billets à court terme		34 203 726	37 507 803	100,00

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

FIERA CAPITAL FONDS DE REVENU ÉLEVÉ

NOTES ANNEXES

Semestre clos le 30 juin 2013 (non audité)

I. Déclaration de fiducie

Le Fiera Capital Fonds de revenu élevé (le « Fonds ») (anciennement, le Fonds de revenu élevé Sceptre) est un fonds commun de placement à capital variable non constitué en personne morale, établi sous le régime des lois de la province d'Ontario en vertu d'une déclaration de fiducie datée du 22 novembre 1985, modifiée le 10 septembre 2010, le 26 août 2011 et mise à jour le 31 mai 2012 par Corporation Fiera Capital.

Le 27 février 2012, Fiera Sceptre Inc. et la Banque Nationale du Canada (la « Banque Nationale ») ont conclu un contrat exécutoire aux termes duquel Fiera Sceptre Inc. a acquis de la Banque Nationale le fonds de commerce de Gestion de portefeuille Natcan Inc. (« Natcan »). Les activités de Natcan ont été entièrement intégrées aux activités existantes de Fiera Sceptre Inc. En contrepartie, la Banque Nationale a reçu, par l'entremise de Natcan, des actions de catégorie A à droit de vote subordonné représentant 35 % des actions émises et en circulation de Fiera Sceptre Inc., en plus d'une option lui permettant d'accroître sa participation à 40 %.

Le 2 avril 2012, Fiera Sceptre Inc., qui agit à titre de fiduciaire et de gestionnaire du Fonds, est devenue Corporation Fiera Capital (« Fiera Capital » ou le « gestionnaire »).

Les états financiers du Fonds comprennent l'état des titres en portefeuille au 30 juin 2013, les états de l'actif net au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2012 et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net pour les périodes closes à ces dates.

Depuis le 26 août 2011, le Fonds est considéré comme un Fonds mutuel Fiera Sceptre.

À partir du 12 Août 2013, le nom des Fonds mutuels Fiera Sceptre a été modifié pour devenir les Fonds mutuels Fiera Capital. Aussi, à partir du 12 Août 2013, les fonds suivants ont été renommés :

Ancien nom	Nouveau nom
Fiera Sceptre Fonds d'obligations	Fiera Capital Fonds d'obligations
Fiera Sceptre Fonds de revenu élevé	Fiera Capital Fonds de revenu élevé
Fiera Sceptre Fonds d'actions de croissance	Fiera Capital Fonds d'actions de croissance
Fiera Sceptre Fonds d'actions canadiennes	Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes
Fiera Sceptre Fonds d'actions mondiales	Fiera Capital Fonds d'actions mondiales
Fiera Sceptre Fonds du marché monétaire	Fiera Capital Fonds du marché monétaire
Fiera Sceptre Fonds équilibré	Fiera Capital Fonds équilibré

2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers, dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada et présentés en dollars canadiens, comportent des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants présentés dans les états financiers et les notes annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et des mesures que le Fonds pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales méthodes comptables appliquées par le Fonds sont résumées ci-dessous.

Normes comptables non encore en vigueur

Normes internationales d'information financière (« IFRS »)

En février 2008, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA ») a annoncé que les PCGR du Canada seraient remplacés par les IFRS pour les entreprises ayant une obligation d'information du public. Les IFRS devaient s'appliquer aux états financiers semestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. En octobre 2010, l'ICCA a modifié la date d'entrée en vigueur des IFRS pour les sociétés de placement qui appliquent la note d'orientation sur les sociétés de placement (« NOC-18 »). Ainsi, les IFRS devaient être adoptées pour les états financiers annuels et semestriels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2012. L'ICCA a récemment proposé de reporter la date d'adoption des IFRS pour les sociétés de placement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Le gestionnaire suit l'évolution du programme de conversion aux IFRS et, notamment, les éléments clés suivants :

- les changements de méthodes comptables;
- les incidences sur la technologie de l'information et les systèmes de données;
- les incidences sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière;
- les incidences sur le contrôle et les procédures de communication de l'information;
- les incidences sur l'expertise en matière d'information financière.

Au 30 juin 2013, le gestionnaire avait terminé les phases d'identification et de faisabilité ainsi que l'analyse des incidences de la conversion aux IFRS. D'ici la transition, le gestionnaire surveillera l'évolution des IFRS et ajustera, au besoin, son plan de transition.

Le gestionnaire a déterminé que le passage aux IFRS actuelles modifiera principalement les méthodes comptables suivantes :

Classement des parts

Conformément à l'abrégié 149 du Comité sur les problèmes nouveaux (« CPN »), « Comptabilisation des actions rachetables au gré du détenteur ou obligatoirement rachetables par l'émetteur », les parts sont inscrites dans les capitaux propres.

Selon les dispositions de la norme comptable internationale (« IAS ») 1, *Présentation des états financiers*, et d'IAS 32, *Instruments financiers : présentation*, les parts seront classées dans le passif ou les capitaux propres en fonction des caractéristiques des parts.

FIERA CAPITAL FONDS DE REVENU ÉLEVÉ

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2013 (non audité)

Évaluation de la juste valeur

Conformément au chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », les placements sont évalués à leur juste valeur, qui est déterminée au moyen de leur cours acheteur ou de leur cours vendeur sur une bourse reconnue.

L'International Accounting Standards Board a publié IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, qui définit la juste valeur; intègre, dans une même norme, un cadre pour l'évaluation de la juste valeur; et prescrit les informations à fournir sur les évaluations à la juste valeur. La norme permet l'utilisation du cours de clôture pour l'évaluation des placements. La différence entre la valeur liquidative par part et l'actif net par part selon les PCGR en vigueur au Canada pourrait ainsi disparaître.

Impôts sur les bénéfices

Conformément à l'abrégi CPN-107, « Application du chapitre 3465 aux fiducies de fonds commun de placement, aux fiducies de placement immobilier, aux fiducies de redevances et aux fiducies de revenu », les fonds de placement ne présentent aucun montant à titre d'impôts futurs.

Selon les dispositions d'IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucune exception similaire à celle de l'abrégi CPN-107 n'est permise. Par conséquent, les fonds de placement devront constater un actif ou passif d'impôts futurs, le cas échéant.

État des flux de trésorerie

Selon les méthodes comptables actuelles (chapitre 1540, « États des flux de trésorerie », du *Manuel de l'ICCA*), il n'est pas obligatoire de présenter un état des flux de trésorerie lorsque l'information requise concernant les flux de trésorerie est évidente à la lecture des autres états financiers ou qu'elle est communiquée adéquatement par voie de notes.

Selon les dispositions d'IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation d'un tableau des flux de trésorerie sera requise pour toutes les entités.

À partir de 2013, le gestionnaire s'assurera de recueillir les données comparatives en vue de préparer les états de l'actif net d'ouverture en IFRS qui seront inclus dans les états financiers semestriels au 30 juin 2014.

Comme les IFRS devraient faire l'objet de modifications d'ici la date de leur adoption, le gestionnaire ne peut pour le moment déterminer avec certitude l'incidence de cette transition sur les résultats financiers du Fonds. Selon sa compréhension actuelle des IFRS et son analyse des différences entre les IFRS et les méthodes comptables appliquées à l'heure actuelle conformément aux PCGR du Canada, le gestionnaire ne prévoit pas que le passage aux IFRS aura une incidence importante sur l'actif net par part du Fonds ou sur ses systèmes et ses processus. Il s'attend à ce que la transition aux IFRS se traduise principalement par un complément d'information à fournir dans les états financiers. Le plan de transition se déroule comme prévu. Le gestionnaire continue de suivre tout changement apporté aux IFRS et ajuste le plan de transition en conséquence.

Évaluation des placements

Les placements sont évalués à la juste valeur, conformément au chapitre 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », et sont réputés être des instruments détenus à des fins de transaction. La valeur au marché des placements à la fin de la période de présentation de l'information financière est déterminée comme suit :

- i) Les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours acheteur (pour les placements détenus) et au cours vendeur (pour les placements vendus à découvert) cotés sur des bourses reconnues ou fournis par des courtiers en valeurs mobilières réputés. Les titres dont le cours acheteur n'est pas disponible sont évalués à leur cours de clôture.
- ii) Les titres qui ne sont pas négociés sur un marché actif sont évalués selon des techniques d'évaluation reposant sur des données de marché observables.
- iii) Les fonds sous-jacents sont évalués chaque jour ouvrable à un cours calculé par leur gestionnaire respectif.

Le Fonds continue d'utiliser le cours de clôture ou le dernier cours vendeur comme juste valeur d'un titre pour déterminer la valeur liquidative quotidienne aux fins des opérations (la « valeur liquidative aux fins des opérations ») pour les achats et les rachats des clients.

La méthode d'évaluation utilisée pour calculer la valeur liquidative quotidienne aux fins des opérations sur parts du Fonds diffère des méthodes comptables utilisées pour établir l'actif net aux fins des états financiers (l'« actif net »). Les écarts entre la valeur liquidative aux fins des opérations et l'actif net sont présentés à la note 3.

Coûts de transactions

Les coûts de transactions sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Il s'agit de coûts différentiels directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un placement. Ils comprennent les frais et les commissions versés aux placeurs pour compte, aux conseillers et aux courtiers, les sommes prélevées par les organismes de réglementation et les bourses de valeurs, ainsi que les droits de mutation.

Évaluation des parts et date d'évaluation

Les parts sont émises et rachetées en tout temps à leur valeur liquidative aux fins des opérations par part, qui est calculée, pour chacune des catégories de parts du Fonds, chaque jour ouvrable de la Bourse de Toronto. La valeur liquidative par part de chaque catégorie correspond à la juste valeur globale de la valeur liquidative aux fins des opérations de cette catégorie du Fonds, divisée par le nombre total de parts en circulation à la fermeture des bureaux le jour de l'évaluation.

Opérations de placement

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération. Le coût des placements représente le montant payé pour chaque titre et est calculé selon la méthode du coût moyen, sauf pour les titres du marché monétaire, dont le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Trésorerie

La trésorerie et les découverts bancaires sont réputés être détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à la juste valeur.

FIERA CAPITAL FONDS DE REVENU ÉLEVÉ

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2013 (non audité)

Autres actifs et passifs

Conformément au chapitre 3855, les montants à recevoir du courtier, les montants à recevoir pour la vente de parts, ainsi que les intérêts, dividendes et autres montants à recevoir sont classés dans les prêts et créances et sont constatés au coût. De même, les charges à payer, les montants à payer pour le rachat de parts, les montants à payer aux courtiers, les intérêts, dividendes et autres montants à payer, ainsi que les distributions à payer sont réputés être des passifs financiers et sont constatés au coût. Étant donné leur nature à court terme, leur valeur comptable est très proche de leur juste valeur.

Revenus

Le revenu d'intérêts est inscrit selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le revenu de dividendes est inscrit à compter de la date ex-dividende, déduction faite de la retenue d'impôt. Les gains et les pertes réalisés sur les placements, ainsi que la plus-value ou la moins-value non réalisée des placements, sont calculés selon le coût moyen des placements en question. Les revenus reçus des fiducies de revenu sont inscrits à la date ex-distribution et sont répartis entre les revenus, les gains en capital et le remboursement de capital lorsque l'information nécessaire à cette répartition est disponible ou à la discrétion du gestionnaire si cette information n'est pas disponible. Les revenus et les gains et pertes réalisés et non réalisés sont répartis au prorata entre les catégories d'après la valeur liquidative moyenne pondérée de chaque catégorie.

Frais de gestion et charges d'exploitation

Le Fonds verse au gestionnaire des frais de gestion, calculés pour les parts des catégories A, B et F sous forme de pourcentage de la valeur liquidative de la catégorie visée, à la fermeture des bureaux chaque jour ouvrable.

Conversion de devises

La juste valeur des actifs et des passifs libellés en devises est présentée en dollars canadiens au taux de change en vigueur le 30 juin. Les opérations de placement, les revenus et les charges sont convertis au taux de change en vigueur à la date des opérations correspondantes. Les gains et les pertes de change réalisés sont inscrits au poste « Gain (perte) de change réalisé » à l'état des résultats. L'écart entre les gains et les pertes de change non réalisés au début et à la fin de la période est inscrit à l'état des résultats, au poste « Plus-value (moins-value) non réalisée des placements et des opérations de change ».

Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités, par part

Le poste « Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités, par part » de l'état des résultats représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net découlant des activités attribuable à chaque catégorie de parts pour la période, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de cette catégorie en circulation au cours de la même période.

Distributions aux porteurs de parts

Depuis septembre 2007, le Fiera Capital Fonds de revenu élevé a pour objectif de verser des distributions équivalant à un rendement de 5 % à 7 % par année. Les distributions seront effectuées tous les mois sous forme de revenu de placement net et, dans la mesure nécessaire, de remboursement de capital. Les gains en capital nets réalisés du Fonds sont distribués une fois l'an en décembre aux porteurs de parts inscrits à cette date. Ces distributions sont en général réinvesties. Les pertes en capital que subit le Fonds réduisent les gains en capital nets réalisés à distribuer aux porteurs de parts au cours des exercices ultérieurs. Voir la note 9 pour obtenir des informations sur le cumul des pertes autres qu'en capital et des pertes nettes en capital du Fonds.

3. Comparaison entre la valeur liquidative et l'actif net

Le tableau ci-après présente la différence entre la valeur liquidative aux fins des opérations par part et l'actif net par part au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2012.

	30 juin 2013		31 décembre 2012	
	Actif Net Par Part (\$)	Valeur Liquidative Par Part (\$)	Actif Net Par Part (\$)	Valeur Liquidative Par Part (\$)
Fiera Capital Fonds de revenu élevé				
Catégorie A	15,61	15,62	15,17	15,19
Catégorie B	16,00	16,02	15,49	15,51
Catégorie F	16,23	16,25	15,68	15,70
Catégorie O	16,97	16,99	16,27	16,29

4. Capitaux propres

Les porteurs de parts peuvent demander le rachat de leurs parts en totalité ou en partie, en adressant une demande écrite au gestionnaire ou à un courtier en valeurs ou en fonds communs de placement, qui s'assure de remettre cette demande au gestionnaire. La signature du porteur de parts pourrait devoir être certifiée par un garant jugé acceptable par le gestionnaire. Les parts seront rachetées à la valeur liquidative aux fins des opérations par part de la catégorie, déterminée à la prochaine date d'évaluation. Les demandes de rachat reçues après 16 h, heure normale de l'Est, tous les jours de semaine, sont réputées avoir été reçues le premier jour ouvrable suivant la date réelle de réception. Les demandes de rachat relatives aux régimes enregistrés des porteurs de parts doivent être soumises avec tous les documents de transfert exigés par l'Agence du revenu du Canada dans le cas d'un transfert à un autre régime enregistré. Les parts émises et en circulation représentent le capital du Fonds. Le Fonds n'est soumis à aucune exigence particulière en matière de capital pour la souscription et le rachat de parts, mis à part

FIERA CAPITAL FONDS DE REVENU ÉLEVÉ

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2013 (non audité)

les exigences minimales en matière de souscription. L'état de l'évolution de l'actif net rend compte des changements dans le capital du Fonds au cours de la période. Le gestionnaire a la responsabilité de gérer le capital du Fonds conformément aux objectifs de placement et de gérer ses liquidités de façon à pouvoir financer les rachats de parts (se reporter à la note 8 pour de plus amples renseignements).

Les parts

Le Fonds peut émettre un nombre illimité de parts de chaque catégorie. Le 26 août 2011, les parts de catégorie D et les parts de catégorie A du Fonds de revenu élevé Sceptre sont devenues respectivement des parts de catégorie A et des parts de catégorie B du Fiera Capital Fonds de revenu élevé.

Les parts des catégories A et B sont offertes à tous les investisseurs. Les parts de catégorie O sont conçues pour les investisseurs institutionnels et les particuliers aisés, qui ont droit à une réduction des frais de gestion en raison du coût plus faible associé à la gestion des placements plus importants. Les parts des catégories A et B peuvent être échangées contre des parts des catégories F ou O du même Fonds à la discrétion du gestionnaire et avec l'accord du porteur de parts, si ce dernier satisfait aux exigences d'admissibilité des parts de catégorie O. Les parts de catégorie F sont offertes aux investisseurs qui participent à des programmes « services contre honoraires » ou à des programmes intégrés parrainés par un courtier qui a conclu une entente avec le gestionnaire pour vendre des parts de catégorie F.

Les parts du Fonds sont de la même catégorie et confèrent aux porteurs des droits et des privilèges identiques. Chaque part donne droit à son porteur à un vote et, dans le cas de la liquidation d'un fonds, à une quote-part de l'actif net de la catégorie en question après le remboursement de tous les passifs.

5. Frais de gestion et charges d'exploitation

Le taux des frais de gestion au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2012 est présenté dans le tableau suivant et correspond à un pourcentage annuel de la valeur liquidative moyenne de la catégorie.

30 juin 2013	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie F
Fiera Capital Fonds de revenu élevé	2,00 %	1,25 %	1,00 %
31 décembre 2012	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie F
Fiera Capital Fonds de revenu élevé	2,00 %	1,25 %	1,00 %

La classe O n'a pas de frais de gestion. En vertu des modalités d'un contrat de gestion de placements, le gestionnaire reçoit de chaque porteur de parts, pour ses services de gestion d'actifs, des honoraires de gestion calculés en fonction des honoraires applicables au total de l'actif sous gestion du porteur de parts. Ces honoraires peuvent diminuer, en pourcentage, à mesure que l'actif sous gestion augmente.

Le Fonds est responsable du paiement de toutes les charges liées à ses activités. Les charges d'exploitation comprennent les honoraires d'audit, les honoraires juridiques, les honoraires de l'agent de transferts et du fiduciaire, les frais d'administration et les droits de dépôt propres au Fonds. Le Fonds prend également en charge les frais du comité d'examen indépendant (« CEI »), qui a été établi conformément au *Règlement 81-107 sur le Comité d'examen indépendant des fonds d'investissement*. Les charges d'exploitation et les charges liées au CEI sont réparties entre les catégories de parts selon les services fournis à chacune des catégories. Le gestionnaire peut décider de prendre en charge la totalité ou une partie des obligations du Fonds lorsque le total des charges excède un certain pourcentage de la valeur liquidative quotidienne moyenne par catégorie du Fonds. Le gestionnaire peut en tout temps cesser d'assumer les charges. Les montants pris en charge par le gestionnaire, le cas échéant, sont présentés dans l'état des résultats.

Les provinces d'Ontario et de Colombie-Britannique ont mis en place la taxe de vente harmonisée (« TVH »), qui remplace la taxe de vente provinciale (« TVP ») et la taxe fédérale sur les produits et services. La TVH est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2010 et est administrée par l'Agence du revenu du Canada. Par suite du référendum tenu en Colombie-Britannique le 5 août 2011, la province a aboli la TVH et a rétabli la TVP à compter du 1^{er} avril 2013. Le 30 septembre 2011, Québec a annoncé l'adoption de la TVH et elle est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013.

6. Opérations entre apparentés

Le gestionnaire assure l'administration quotidienne du Fonds. Il lui fournit ou fait en sorte qu'on lui fournisse tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner.

Les opérations entre apparentés qu'a effectuées le Fonds avec le gestionnaire et qui sont présentées dans les états financiers se détaillent comme suit :

	30 juin 2013	31 décembre 2012
Frais de gestion	190 353 \$	450 374 \$
Frais d'administration	3 025	8 945
Frais de gestion à payer	12 783	17 549
Autres charges à payer	(3 916)	2 222

FIERA CAPITAL FONDS DE REVENU ÉLEVÉ

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2013 (non audité)

Comme il fournit les capitaux de lancement au Fonds dont il assure la promotion, le gestionnaire conserve certaines parts du Fonds.

30 juin 2013

Capitaux de lancement

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie F	Catégorie O
Fiera Capital Fonds de revenu élevé	1,0 %	—	0,8 %	—

31 décembre 2012

Capitaux de lancement

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie F	Catégorie O
Fiera Capital Fonds de revenu élevé	1,0 %	—	0,8 %	—

7. Commissions de courtage et autres coûts de transactions

Les montants payés par le Fonds au titre des commissions de courtage et des autres coûts de transactions sont inclus dans l'état des résultats du Fonds.

Aux 30 juin 2013 et 2012, le Fonds n'avait reçu aucun rabais de courtage.

8. Information à fournir sur les instruments financiers – gestion des risques

Classement des instruments financiers évalués à la juste valeur

Le chapitre 3862 du *Manuel de l'ICCA*, « Instruments financiers – informations à fournir », exige que les instruments financiers soient classés à leur juste valeur selon une hiérarchie à trois niveaux établie aux fins de présentation de l'information qui reflète l'importance des données utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments. La hiérarchie des évaluations comprend trois niveaux décrits de la façon suivante :

- Niveau 1 Données qui correspondent aux prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, auxquelles le gestionnaire peut avoir accès à la date d'évaluation.
- Niveau 2 Données autres que les prix cotés qui sont directement ou indirectement observables pour l'actif ou le passif évalué, incluant les données provenant de marchés qui ne sont pas considérés comme actifs.
- Niveau 3 Données qui ne sont pas observables. Il y a peu ou pas d'activité sur le marché. Le choix des données utilisées pour déterminer la juste valeur repose en grande partie sur le jugement et les estimations de la direction.

Les tableaux portant sur la hiérarchie des évaluations à la juste valeur ci-dessous présentent les informations sur les actifs du Fonds évalués à la juste valeur au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2012.

Actifs financiers à la juste valeur au 30 juin 2013

	Niveau 1	Niveau 2	Total
Actions – positions acheteur	36 780 375 \$	— \$	36 780 375 \$
Billets à court terme	748 703	—	748 703
	37 529 078 \$	— \$	37 529 078 \$

Au cours de la période, aucun transfert n'est intervenu entre les niveaux 1 et 2, et le Fonds ne détenait aucun actif financier de niveau 3.

Les flux de trésorerie relatifs aux passifs financiers du Fonds ne sont pas actualisés, car leur échéance est inférieure à trois mois. Les passifs financiers comprennent les frais de gestion à payer et les autres charges à payer.

Actifs financiers à la juste valeur au 31 décembre 2012

	Niveau 1	Niveau 2	Total
Actions – positions acheteur	35 144 185 \$	— \$	35 144 185 \$
Billets à court terme	473 961	—	473 961
	35 618 146 \$	— \$	35 618 146 \$

Au cours de l'exercice, aucun transfert n'est intervenu entre les niveaux 1 et 2, et le Fonds ne détenait aucun actif financier de niveau 3.

Les flux de trésorerie relatifs aux passifs financiers du Fonds ne sont pas actualisés, car leur échéance est inférieure à trois mois. Les passifs financiers comprennent les frais de gestion à payer et les autres charges à payer.

Gestion des risques financiers

Le Fonds classe les actifs et les passifs financiers dans les catégories suivantes : détenus à des fins de transaction, prêts et créances et autres passifs financiers comptabilisés au coût après amortissement.

Les instruments financiers du Fonds sont composés de la trésorerie, des placements, des créances et des créditeurs. La valeur comptable de la trésorerie, des créances et des créditeurs se rapproche de la juste valeur, étant donné la nature à court terme de ces instruments financiers. Le Fonds est exposé à divers types de risques liés à ses stratégies de placement, à ses instruments financiers et aux marchés sur lesquels il investit.

FIERA CAPITAL FONDS DE REVENU ÉLEVÉ

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2013 (non audité)

Du fait de ses activités, le Fonds est exposé à divers risques financiers dont le risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), le risque de crédit et le risque de liquidité. La stratégie globale de gestion des risques du Fonds met l'accent sur la nature imprévisible des marchés des capitaux et vise à en atténuer l'incidence négative éventuelle sur le rendement du Fonds.

Le gestionnaire est responsable de la gestion des risques pour le Fonds. Tous les mois, le gestionnaire compare le rendement du Fonds à l'indice de référence. Cette analyse est ensuite passée en revue chaque mois par le directeur des placements et le comité du bureau du directeur des placements. En outre, le gestionnaire s'assure que les politiques de placement du Fonds sont suivies à la lettre et rédige des rapports de conformité trimestriels, lesquels sont passés en revue chaque trimestre par le directeur des placements.

Le Fonds a pour objectif principal d'obtenir un revenu élevé ainsi qu'une croissance du capital modérée en investissant essentiellement dans un portefeuille diversifié de titres canadiens, notamment des titres de fiducies de placement immobilier (« FPI ») et de fiducies de revenu, des titres à revenu fixe et des titres à rendement élevé.

Risque de marché

Le risque de marché est constitué de trois composantes : le risque de prix, le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

Le Fonds est exposé au risque de marché principalement du fait des fluctuations du cours de ses titres de capitaux propres et, dans une moindre mesure, en raison du risque de taux d'intérêt lié aux billets à court terme.

a) Risque de prix

Le risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours du marché. Les placements du Fonds sont soumis aux fluctuations normales du marché et aux risques inhérents aux placements sur les marchés des capitaux. Le risque maximum découlant des instruments financiers détenus par le Fonds est fonction de la juste valeur de ces instruments et, indirectement, de ses placements dans les fonds sous-jacents. Le gestionnaire atténue ce risque en sélectionnant avec soin les titres en fonction de critères précis et gère le risque de prix du Fonds en diversifiant ses placements. Le gestionnaire surveille quotidiennement l'ensemble des positions du Fonds et les maintient dans les limites établies.

En supposant un coefficient bêta de 0,903 (0,98 au 31 décembre 2012), si l'indice composé S&P/TSX avait augmenté ou diminué de 10 % au 30 juin 2013, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net du Fonds aurait respectivement augmenté ou diminué d'environ 3 323 015 \$ (3 444 145 \$ au 31 décembre 2012). Dans les faits, les résultats réels peuvent différer de ceux de cette analyse de sensibilité et la différence peut être importante.

b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que les fluctuations de taux d'intérêt puissent influencer sur les flux de trésorerie futurs ou sur la juste valeur des instruments financiers. Un risque de taux d'intérêt existe quand le Fonds investit dans des instruments financiers portant intérêt. Le risque de taux d'intérêt auquel le Fonds est exposé est considéré comme minimal, puisque ses placements à court terme représentaient seulement 2,00 % (1,28 % au 31 décembre 2012) de sa juste valeur au 30 juin 2013.

c) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la valeur des placements libellés en une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle du Fonds varie en raison des fluctuations de taux de change. Les actions et les obligations étrangères sont exposées au risque de change, car leur cours libellé en devises est converti dans la monnaie fonctionnelle du Fonds pour déterminer leur juste valeur.

Au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2012, le Fonds n'était pas exposé au risque de change, les instruments financiers monétaires en portefeuille étant tous libellés en dollars canadiens.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité qu'une partie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation envers une autre partie qui subit de ce fait une perte financière. Le Fonds est soumis au risque de crédit en raison de ses placements dans des billets à court terme. Cependant, étant donné que les billets à court terme sont des bons du Trésor du Canada ou qu'ils sont garantis par le gouvernement du Canada et qu'ils représentent moins de 2,00 % (1,28 % au 31 décembre 2012) de la juste valeur du Fonds, le risque de crédit est considéré comme minimal.

Le règlement de toutes les opérations sur titres cotés est effectué au moment de la livraison par l'intermédiaire de courtiers agréés. Le risque de défaillance est considéré comme minimal, puisque la livraison des titres vendus n'a lieu qu'à la suite de la réception du paiement par le courtier. Le paiement d'un achat est effectué après la réception des titres par le courtier. L'opération échoue si l'une des parties ne remplit pas son obligation.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêts de titres avec son dépositaire, RBC Investor Services Trust. Le risque de crédit lié à ces opérations est considéré comme minimal étant donné que la valeur des actifs cédés en garantie doit correspondre au moins à 102 % de la valeur du titre prêté, comme l'exige le Règlement 81-102. Les actifs cédés en garantie ne peuvent être composés que de trésorerie, de titres admissibles (comportant des titres de créance du gouvernement du Canada et des bons du Trésor américain) et de titres pouvant être immédiatement convertis en des titres similaires à ceux qui font l'objet du prêt. De plus, le Fonds ne peut prêter, dans le cadre d'opérations de prêts de titres, plus de 50 % de la valeur totale de son actif.

Les titres prêtés continuent d'être présentés dans l'état des titres en portefeuille. Le revenu provenant du prêt de titres est présenté au poste « Revenu tiré du prêt de titres » de l'état des résultats et toute garantie reçue ou versée en trésorerie est respectivement présentée à l'état de l'actif net, au poste « Garantie en trésorerie reçue pour le prêt de titres » ou « Garantie en trésorerie à verser pour le prêt de titres ».

FIERA CAPITAL FONDS DE REVENU ÉLEVÉ

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2013 (non audité)

La valeur de marché des titres prêtés est établie à la fermeture des bureaux à chaque date d'évaluation, et toute garantie supplémentaire requise est livrée au Fonds le jour ouvrable suivant. Les garanties en trésorerie sont investies dans des équivalents de trésorerie. Aux 30 juin 2013 et 2012, la valeur de marché totale des titres prêtés et des garanties détenues relativement aux opérations de prêt de titres s'établissait comme suit :

	Prêts en cours		Montant de la garantie	
	2013	2012	2013	2012
Fiera Capital Fonds de revenu élevé	12 435 305 \$	15 153 533 \$	13 057 075 \$	15 911 229 \$

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à réunir les liquidités nécessaires pour honorer des engagements liés aux instruments financiers. Le Fonds est exposé aux rachats quotidiens de parts contre espèces. Les parts du Fonds sont rachetées à la valeur liquidative courante aux fins des opérations par part, au gré du porteur. Le Fonds gère le risque de liquidité en investissant la majorité de ses actifs dans des titres qui sont négociés sur un marché actif et dont il peut se départir facilement. En outre, le Fonds vise à conserver suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir son niveau de liquidités.

Au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2012, les placements du Fonds étaient considérés comme facilement réalisables et très liquides, et par conséquent, le risque de liquidité associé au Fonds est jugé minimal.

9. Impôts sur les bénéfices et les gains en capital

Le Fonds répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada* (la « Loi »). Aux termes de la déclaration de fiducie en vertu de laquelle il a été établi, le Fonds paie ou déclare payables aux porteurs de parts pendant l'année civile la totalité de son revenu de placement net imposable et une partie suffisante de ses gains nets en capital pour ne payer aucun impôt aux termes des dispositions actuelles de la Loi. Par conséquent, selon la législation fiscale en vigueur, le revenu de placement net et les gains en capital sont imposables entre les mains des porteurs de parts du Fonds. Ainsi, aucune charge n'a été établie au titre de l'impôt du Canada dans les présents états financiers.

Au 31 décembre 2012, le Fonds n'avait cumulé aucune perte autre qu'en capital et avait cumulé des pertes nettes en capital comme suit :

	Pertes en capital
Fiera Capital Fonds de revenu élevé	8 266 801 \$

Les pertes en capital peuvent être reportées en avant indéfiniment aux fins de l'impôt et portées en diminution des gains en capital réalisés ultérieurement.

10. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de la période précédente ont été reclassés selon la présentation adoptée pour la période écoulée.

FIERA CAPITAL FONDS D' ACTIONS DE CROISSANCE

ÉTATS DE L'ACTIF NET

30 juin 2013 (non audité) et 31 décembre 2012 (audité)

	2013	2012
Actif		
Placements à la juste valeur (au coût 295 182 555 \$; 339 236 327 \$ en 2012)	373 856 955 \$	392 937 947 \$
Placements à court terme (au coût 12 077 679 \$; 3 742 500 \$ en 2012)	12 081 832	3 742 602
Trésorerie	37 387	928 137
Montants à recevoir des courtiers	1 740 452	2 068 022
Dividendes à recevoir	884 271	875 688
Montants à recevoir pour la vente de parts	2 975	836
	388 603 872	400 553 232
Passif		
Montants à payer aux courtiers	6 406 632	2 636 061
Montants à payer pour le rachat de parts	410 492	533 943
Frais de gestion à payer (note 6)	48 398	127 535
Autres charges à payer	635 197	659 527
	7 500 719	3 957 066
Actif net représentant les capitaux propres	381 103 153 \$	396 596 166 \$
Actif net par catégorie		
Catégorie A	1 204 507 \$	1 199 150 \$
Catégorie B	315 125 840 \$	327 278 437 \$
Catégorie F	1 882 068 \$	2 319 448 \$
Catégorie O	62 890 738 \$	65 799 131 \$
Actif net par part (note 3)		
Catégorie A	97,74 \$	92,92 \$
Catégorie B	103,73 \$	98,41 \$
Catégorie F	106,13 \$	100,56 \$
Catégorie O	112,81 \$	107,11 \$

Signé pour le compte de
Corporation Fiera Capital, gestionnaire du Fonds



Sylvain Brosseau, administrateur



Jean-Guy Desjardins, administrateur

ÉTATS DES RÉSULTATS

Semestres clos les 30 juin (non audité)

	2013	2012
Revenu de placement		
Intérêts	525 642 \$	47 720 \$
Produit tiré des fiducies de revenu	—	870 746
Produit tiré du prêt de titres	43 070	45 112
Dividendes	3 837 930	3 137 974
	4 406 642	4 101 552
Charges		
Frais de gestion	2 243 505	2 530 687
Information aux porteurs de parts	229 759	408 243
Honoraires d'audit	72 526	14 222
Droits de garde	32 359	66 622
Honoraires juridiques	24 387	129 461
Frais d'administration	15 390	142 899
Frais d'évaluation	15 310	—
Frais de communication aux investisseurs	14 494	—
Frais d'opérations	9 214	—
Droits de dépôt	5 477	21 580
Frais du comité d'examen indépendant	2 730	15 774
Honoraires du fiduciaire	419	—
	2 665 570	3 329 488
Revenu de placement net	1 741 072	772 064
Gain (perte) réalisé et non réalisé sur les placements et coûts de transactions		
Gain (perte) réalisé à la vente de placements	(4 174 033)	(693 935)
Coûts de transactions (note 2)	(459 428)	(911 644)
Plus-value (moins-value) non réalisée des placements et des opérations de change	24 976 831	(34 664 589)
Gain (perte) net sur les placements	20 343 370	(36 270 168)
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités	22 084 442 \$	(35 498 104)\$
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités, par catégorie		
Catégorie A	62 152 \$	(121 223)\$
Catégorie B	17 836 668 \$	(30 182 786)\$
Catégorie F	1 116 493 \$	(173 094)\$
Catégorie O	4 069 129 \$	(5 021 001)\$
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités, par part		
Catégorie A	4,98 \$	(8,46)\$
Catégorie B	5,64 \$	(8,23)\$
Catégorie F	5,83 \$	(7,93)\$
Catégorie O	6,77 \$	(9,10)\$

FIERA CAPITAL FONDS D' ACTIONS DE CROISSANCE

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Semestres clos les 30 juin (non audité)

	2013	2012	2013	2012	2013	2012
	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie F	
Actif net au début de la période	1 199 150 \$	1 315 451 \$	327 278 437 \$	368 103 893 \$	2 319 448 \$	2 244 280 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités	62 152	(121 223)	17 836 668	(30 182 786)	116 493	(173 094)
Opérations sur les capitaux propres						
Produit de l'émission de parts	20 232	25 512	1 433 545	3 952 219	100 112	512 087
Valeur des parts rachetées	(77 027)	(8 636)	(31 411 559)	(23 667 805)	(653 932)	(386 238)
Émission de parts au réinvestissement des distributions	—	—	468 043	954	3 153	—
Opérations sur les capitaux propres, montant net	(56 795)	16 876	(29 509 971)	(19 714 632)	(550 667)	125 849
Distributions versées aux porteurs de parts						
Revenu de placement net	—	—	(479 294)	—	(3 206)	—
Total des distributions versées aux porteurs de parts	—	—	(479 294)	—	(3 206)	—
Actif net à la fin de la période	1 204 507 \$	1 211 104 \$	315 125 840 \$	318 206 475 \$	1 882 068 \$	2 197 035 \$

	2013	2012	2013	2012
	Catégorie O		Total du Fonds	
Actif net au début de la période	65 799 131 \$	53 835 751 \$	396 596 166 \$	425 499 375 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités	4 069 129	(5 021 001)	22 084 442	(35 498 104)
Opérations sur les capitaux propres				
Produit de l'émission de parts	4 840 790	35 156 994	6 394 679	39 646 812
Valeur des parts rachetées	(11 817 357)	(18 101 618)	(43 959 875)	(42 164 297)
Émission de parts au réinvestissement des distributions	613 767	—	1 084 963	954
Opérations sur les capitaux propres, montant net	(6 362 800)	17 055 376	(36 480 233)	(2 516 531)
Distributions versées aux porteurs de parts				
Revenu de placement net	(614 722)	—	(1 097 222)	—
Total des distributions versées aux porteurs de parts	(614 722)	—	(1 097 222)	—
Actif net à la fin de la période	62 890 738 \$	65 870 126 \$	381 103 153 \$	387 484 740 \$

	2013	2012	2013	2012
	Catégorie A		Catégorie B	
Nombre de parts				
Solde au début de la période	12 905	14 107	3 325 555	3 757 766
Parts émises et payées au cours de la période	210	261	14 041	39 124
Parts rachetées au cours de la période	(791)	(99)	(306 283)	(240 196)
Émission de parts au réinvestissement des distributions	—	—	4 500	10
Solde à la fin de la période	12 324	14 269	3 037 813	3 556 704

	2013	2012	2013	2012
	Catégorie F		Catégorie O	
Nombre de parts				
Solde au début de la période	23 066	22 627	614 289	512 223
Parts émises et payées au cours de la période	943	5 394	43 677	336 148
Parts rachetées au cours de la période	(6 305)	(3 962)	(105 904)	(167 439)
Émission de parts au réinvestissement des distributions	29	—	5 426	—
Solde à la fin de la période	17 733	24 059	557 488	680 932

* Le 26 août 2011, les parts de catégorie D sont devenues des parts de catégorie A et les parts de catégorie A sont devenues des parts de catégorie B.

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

FIERA CAPITAL FONDS D' ACTIONS DE CROISSANCE

ÉTAT DES TITRES EN PORTEFEUILLE

30 juin 2013 (non audité)

	DATE D'ÉCHÉANCE	TAUX D'INTÉRÊT	NOMBRE D'ACTIONS/ VALEUR NOMINALE	COÛT MOYEN (\$)	JUSTE VALEUR (\$)	% DE L'ACTIF NET
Trésorerie				37 387	37 387	0,01
Billets à court terme						
Bons du Trésor						
Bons du Trésor du Canada	15-août-2013	1,010 %	7 425 000	7 411 421	7 415 095	
Bons du Trésor du Canada	29-août-2013	1,016 %	4 225 000	4 217 482	4 217 691	
Bons du Trésor du Canada	12-sept-2013	1,016 %	450 000	448 776	449 046	
Total, placements à court terme				12 077 679	12 081 832	3,13
Actions						
Biens de consommation discrétionnaire						
Composants d'automobiles						
Linamar Corp.			432 060	8 371 732	12 732 808	3,30
Biens de consommation durables et vêtements						
Bauer Performance Sports Ltd.			583 229	4 897 625	6 928 761	
BRP Inc.			66 100	1 421 150	1 619 450	
				6 318 775	8 548 211	2,21
Services aux consommateurs						
Amaya Gaming Group Inc.			719 794	3 828 185	4 491 515	1,16
Médias						
Cineplex Inc.			142 800	3 171 601	5 253 612	
DHX Media Ltd.			328 095	981 624	1 040 061	
Imax Corp.			205 555	4 356 206	5 369 097	
				8 509 431	11 662 770	3,02
Total, biens de consommation discrétionnaire				27 028 123	37 435 304	9,69
Biens de consommation de base						
Vente au détail de produits alimentaires et de base						
Groupe Jean Coutu PJC Inc., cat. A			418 477	5 541 418	7 423 782	
The North West Co. Inc.			239 531	4 519 633	5 612 211	
				10 061 051	13 035 993	3,38
Aliments, boissons et tabac						
Les aliments High Liner inc.			172 046	5 246 474	5 302 458	1,37
Total, biens de consommation de base				15 307 525	18 338 451	4,75
Énergie						
Bonterra Energy Corp.			68 867	2 514 682	3 395 143	
Calfrac Well Services Ltd.			229 700	6 307 923	6 962 207	
Canadian Energy Services & Technology Corp.			773 475	4 547 186	12 630 847	
Kelt Exploration Ltd.			200 579	1 113 213	1 484 285	
NuVista Energy Ltd.			393 800	2 018 574	2 811 732	
Painted Pony Petroleum Ltd., cat. A			584 928	4 726 543	4 954 340	
Renegade Petroleum Ltd.			—	—	—	

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

FIERA CAPITAL FONDS D' ACTIONS DE CROISSANCE

ÉTAT DES TITRES EN PORTEFEUILLE (suite)

30 juin 2013 (non audité)

	NOMBRE D' ACTIONS/ VALEUR NOMINALE	COÛT MOYEN (\$)	JUSTE VALEUR (\$)	% DE L' ACTIF NET
Énergie (suite)				
RMP Energy Inc.	1 342 383	5 040 647	5 638 009	
Secure Energy Services Inc.	839 968	6 532 570	11 297 570	
Surge Energy Inc.	262 575	3 938 625	4 048 907	
Total Energy Services Inc.	345 338	5 265 888	5 003 948	
Transglobe Energy Corp.	265 672	2 943 710	1 732 181	
Trioil Resources Ltd., cat. A	699 500	2 082 526	1 510 920	
Whitecap Resources Inc.	1 120 234	10 029 444	12 154 539	
Total, énergie		57 061 531	73 624 628	19,07
Services financiers				
Banques				
Banque Canadienne de l'Ouest	215 171	4 906 963	5 958 085	
Home Capital Group Inc.	115 300	4 162 866	6 397 997	
		9 069 829	12 356 082	3,20
Services financiers diversifiés				
Alaris Royalty Corp.	136 360	3 200 194	4 315 794	
Element Financial Corp.	1 280 311	6 311 591	15 325 322	
Tricon Capital Group Inc.	463 132	2 708 985	2 913 100	
		12 220 770	22 554 216	5,84
Immobilier				
Dream Unlimited Corp.	95 017	337 269	1 046 137	
Fiducie de placement immobilier industriel Dundee	473 100	4 659 018	4 281 555	
FirstService Corp.	328 896	7 355 139	10 814 100	
Melcor Developments Ltd.	218 725	1 381 160	4 096 719	
Northern Property REIT	220 709	4 344 944	6 047 427	
		18 077 530	26 285 938	6,81
Total, services financiers		39 368 129	61 196 236	15,85
Soins de santé				
Matériel et services de soins de santé				
Medical Facilities Corp.	233 100	3 336 801	3 531 465	
Laboratoires Paladin Inc.	129 335	3 635 038	6 859 928	
Regal Lifestyle Communities Inc.	220 619	2 206 190	1 789 220	
Total, soins de santé		9 178 029	12 180 613	3,16
Industries				
Biens d'équipement				
Groupe Aecon Inc.	195 300	2 239 766	2 107 287	
AG Growth International Inc.	76 035	2 429 848	2 595 075	
ATS Automation Tooling Systems Inc.	292 470	2 798 498	3 246 417	
Badger Daylighting Ltd.	115 609	5 002 967	5 713 397	
New Flyer Industries Inc.	297 764	2 953 577	3 275 404	
Quincaillerie Richelieu Ltée	148 300	5 373 910	6 006 150	
Métaux Russel Inc.	339 700	8 849 417	8 067 875	
Toromont Industries Ltd.	296 233	6 412 992	6 884 455	
		36 060 975	37 896 060	9,82

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

FIERA CAPITAL FONDS D' ACTIONS DE CROISSANCE

ÉTAT DES TITRES EN PORTEFEUILLE (suite)

30 juin 2013 (non audité)

	NOMBRE D' ACTIONS/ VALEUR NOMINALE	COÛT MOYEN (\$)	JUSTE VALEUR (\$)	% DE L' ACTIF NET
Services commerciaux et fournitures				
Black Diamond Group Ltd.	234 941	2 877 311	5 232 136	
Boyd Group Income Fund	202 114	2 497 536	4 840 630	
Stantec Inc.	262 700	8 278 521	11 624 475	
		13 653 368	21 697 241	5,62
Transport				
TransForce Inc.	339 861	4 196 704	6 970 549	1,81
Total, industries		53 911 047	66 563 850	17,25
Technologies de l' information				
Semiconducteurs et matériel				
Evertz Technologies Ltd.	74 893	1 134 888	1 108 416	0,29
Logiciels et services				
Absolute Software Corp.	481 600	2 764 955	3 274 880	
Constellation Software Inc.	90 664	7 795 715	13 140 840	
The Descartes Systems Group Inc.	778 147	5 380 335	9 423 360	
		15 941 005	25 839 080	6,69
Total, technologies de l' information		17 075 893	26 947 496	6,98
Matières premières				
Argonaut Gold Inc.	1 148 764	9 442 482	6 490 517	
B2Gold Corp.	3 170 130	10 432 847	7 005 987	
Canexus Corp.	479 400	3 892 929	4 405 686	
CCL Industries Inc., cat.B	173 200	5 558 638	11 237 216	
Dominion Diamond Corp.	99 757	1 511 488	1 481 391	
Dundee Precious Metals Inc.	943 405	7 594 761	4 028 339	
First Majestic Silver Corp.	105 400	1 786 000	1 169 940	
HudBay Minerals Inc.	78 900	799 249	549 144	
Imperial Metals Corp.	299 800	3 511 213	3 147 900	
International Forest Products Ltd.	510 800	5 163 171	5 220 376	
Le Groupe Intertape Polymer Inc.	487 609	4 436 934	6 334 041	
Lundin Mining Corp.	505 484	2 096 191	2 016 881	
Stella-Jones Inc.	75 660	5 568 205	7 393 495	
West Fraser Timber Co Ltd.	72 965	3 293 980	5 793 421	
Total, matières premières		65 088 088	66 274 334	17,17
Parts de fiducies de redevances, de revenu ou de placement immobilier				
InterRent REIT	726 518	4 489 671	4 192 009	
Total, parts de fiducies de redevances, de revenu ou de placement immobilier		4 489 671	4 192 009	1,09
Services publics				
Boralex Inc.	125 394	1 254 567	1 347 986	
Northland Power Inc.	339 991	6 000 086	5 756 048	
Total, services publics		7 254 653	7 104 034	1,84
Total des actions		295 762 689	373 856 955	96,86
Coûts de transactions		(580 134)	—	
Total des titres en portefeuille, y compris la trésorerie et les billets à court terme		307 297 621	385 976 174	100,00

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

FIERA CAPITAL FONDS D' ACTIONS DE CROISSANCE

NOTES ANNEXES

Semestre clos le 30 juin 2013 (non audité)

I. Déclaration de fiducie

Le Fiera Capital Fonds d'actions de croissance (le « Fonds ») (anciennement, le Fonds d'actions de croissance Sceptre) est un fonds commun de placement à capital variable non constitué en personne morale, établi sous le régime des lois de la province d'Ontario en vertu d'une déclaration de fiducie datée du 22 novembre 1985, modifiée le 10 septembre 2010, le 26 août 2011 et mise à jour le 31 mai 2012 par Corporation Fiera Capital.

Le 27 février 2012, Fiera Sceptre Inc. et la Banque Nationale du Canada (la « Banque Nationale ») ont conclu un contrat exécutoire aux termes duquel Fiera Sceptre Inc. a acquis de la Banque Nationale le fonds de commerce de Gestion de portefeuille Natcan Inc. (« Natcan »). Les activités de Natcan ont été entièrement intégrées aux activités existantes de Fiera Sceptre Inc. En contrepartie, la Banque Nationale a reçu, par l'entremise de Natcan, des actions de catégorie A à droit de vote subordonné représentant 35 % des actions émises et en circulation de Fiera Sceptre Inc., en plus d'une option lui permettant d'accroître sa participation à 40 %.

Le 2 avril 2012, Fiera Sceptre Inc., qui agit à titre de fiduciaire et de gestionnaire du Fonds, est devenue Corporation Fiera Capital (« Fiera Capital » ou le « gestionnaire »).

Les états financiers du Fonds comprennent l'état des titres en portefeuille au 30 juin 2013, les états de l'actif net au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2012 et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net pour les périodes closes à ces dates.

Depuis le 26 août 2011, le Fonds est considéré comme un Fonds mutuel Fiera Sceptre.

À partir du 12 Août 2013, le nom des Fonds mutuels Fiera Sceptre a été modifié pour devenir les Fonds mutuels Fiera Capital. Aussi, à partir du 12 Août 2013, les fonds suivants ont été renommés :

Ancien nom	Nouveau nom
Fiera Sceptre Fonds d'obligations	Fiera Capital Fonds d'obligations
Fiera Sceptre Fonds de revenu élevé	Fiera Capital Fonds de revenu élevé
Fiera Sceptre Fonds d'actions de croissance	Fiera Capital Fonds d'actions de croissance
Fiera Sceptre Fonds d'actions canadiennes	Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes
Fiera Sceptre Fonds d'actions mondiales	Fiera Capital Fonds d'actions mondiales
Fiera Sceptre Fonds du marché monétaire	Fiera Capital Fonds du marché monétaire
Fiera Sceptre Fonds équilibré	Fiera Capital Fonds équilibré

2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers, dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada et présentés en dollars canadiens, comportent des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants présentés dans les états financiers et les notes annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et des mesures que le Fonds pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales méthodes comptables appliquées par le Fonds sont résumées ci-dessous.

Normes comptables non encore en vigueur

Normes internationales d'information financière (« IFRS »)

En février 2008, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA ») a annoncé que les PCGR du Canada seraient remplacés par les IFRS pour les entreprises ayant une obligation d'information du public. Les IFRS devaient s'appliquer aux états financiers semestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. En octobre 2010, l'ICCA a modifié la date d'entrée en vigueur des IFRS pour les sociétés de placement qui appliquent la note d'orientation sur les sociétés de placement (« NOC-18 »). Ainsi, les IFRS devaient être adoptées pour les états financiers annuels et semestriels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2012. L'ICCA a récemment proposé de reporter la date d'adoption des IFRS pour les sociétés de placement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Le gestionnaire suit l'évolution du programme de conversion aux IFRS et, notamment, les éléments clés suivants :

- les changements de méthodes comptables;
- les incidences sur la technologie de l'information et les systèmes de données;
- les incidences sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière;
- les incidences sur le contrôle et les procédures de communication de l'information;
- les incidences sur l'expertise en matière d'information financière.

Au 30 juin 2013, le gestionnaire avait terminé les phases d'identification et de faisabilité ainsi que l'analyse des incidences de la conversion aux IFRS. D'ici la transition, le gestionnaire surveillera l'évolution des IFRS et ajustera, au besoin, son plan de transition.

Le gestionnaire a déterminé que le passage aux IFRS actuelles modifiera principalement les méthodes comptables suivantes :

Classement des parts

Conformément à l'abrégié 149 du Comité sur les problèmes nouveaux (« CPN »), « Comptabilisation des actions rachetables au gré du détenteur ou obligatoirement rachetables par l'émetteur », les parts sont inscrites dans les capitaux propres.

Selon les dispositions de la norme comptable internationale (« IAS ») 1, *Présentation des états financiers*, et d'IAS 32, *Instruments financiers : présentation*, les parts seront classées dans le passif ou les capitaux propres en fonction des caractéristiques des parts.

FIERA CAPITAL FONDS D' ACTIONS DE CROISSANCE

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2013 (non audité)

Évaluation de la juste valeur

Conformément au chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », les placements sont évalués à leur juste valeur, qui est déterminée au moyen de leur cours acheteur ou de leur cours vendeur sur une bourse reconnue.

L'International Accounting Standards Board a publié IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, qui définit la juste valeur; intègre, dans une même norme, un cadre pour l'évaluation de la juste valeur; et prescrit les informations à fournir sur les évaluations à la juste valeur. La norme permet l'utilisation du cours de clôture pour l'évaluation des placements. La différence entre la valeur liquidative par part et l'actif net par part selon les PCGR en vigueur au Canada pourrait ainsi disparaître.

Impôts sur les bénéfices

Conformément à l'abrégi CPN-107, « Application du chapitre 3465 aux fiducies de fonds commun de placement, aux fiducies de placement immobilier, aux fiducies de redevances et aux fiducies de revenu », les fonds de placement ne présentent aucun montant à titre d'impôts futurs.

Selon les dispositions d'IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucune exception similaire à celle de l'abrégi CPN-107 n'est permise. Par conséquent, les fonds de placement devront constater un actif ou passif d'impôts futurs, le cas échéant.

État des flux de trésorerie

Selon les méthodes comptables actuelles (chapitre 1540, « États des flux de trésorerie », du *Manuel de l'ICCA*), il n'est pas obligatoire de présenter un état des flux de trésorerie lorsque l'information requise concernant les flux de trésorerie est évidente à la lecture des autres états financiers ou qu'elle est communiquée adéquatement par voie de notes.

Selon les dispositions d'IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation d'un tableau des flux de trésorerie sera requise pour toutes les entités.

À partir de 2013, le gestionnaire s'assurera de recueillir les données comparatives en vue de préparer les états de l'actif net d'ouverture en IFRS qui seront inclus dans les états financiers semestriels au 30 juin 2014.

Comme les IFRS devraient faire l'objet de modifications d'ici la date de leur adoption, le gestionnaire ne peut pour le moment déterminer avec certitude l'incidence de cette transition sur les résultats financiers du Fonds. Selon sa compréhension actuelle des IFRS et son analyse des différences entre les IFRS et les méthodes comptables appliquées à l'heure actuelle conformément aux PCGR du Canada, le gestionnaire ne prévoit pas que le passage aux IFRS aura une incidence importante sur l'actif net par part du Fonds ou sur ses systèmes et ses processus. Il s'attend à ce que la transition aux IFRS se traduise principalement par un complément d'information à fournir dans les états financiers. Le plan de transition se déroule comme prévu. Le gestionnaire continue de suivre tout changement apporté aux IFRS et ajuste le plan de transition en conséquence.

Évaluation des placements

Les placements sont évalués à la juste valeur, conformément au chapitre 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », et sont réputés être des instruments détenus à des fins de transaction. La valeur au marché des placements à la fin de la période de présentation de l'information financière est déterminée comme suit :

- i) Les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours acheteur (pour les placements détenus) et au cours vendeur (pour les placements vendus à découvert) cotés sur des bourses reconnues ou fournis par des courtiers en valeurs mobilières réputés. Les titres dont le cours acheteur n'est pas disponible sont évalués à leur cours de clôture.
- ii) Les titres qui ne sont pas négociés sur un marché actif sont évalués selon des techniques d'évaluation reposant sur des données de marché observables.
- iii) Les fonds sous-jacents sont évalués chaque jour ouvrable à un cours calculé par leur gestionnaire respectif.

Le Fonds continue d'utiliser le cours de clôture ou le dernier cours vendeur comme juste valeur d'un titre pour déterminer la valeur liquidative quotidienne aux fins des opérations (la « valeur liquidative aux fins des opérations ») pour les achats et les rachats des clients.

La méthode d'évaluation utilisée pour calculer la valeur liquidative quotidienne aux fins des opérations sur parts du Fonds diffère des méthodes comptables utilisées pour établir l'actif net aux fins des états financiers (l'« actif net »). Les écarts entre la valeur liquidative aux fins des opérations et l'actif net sont présentés à la note 3.

Coûts de transactions

Les coûts de transactions sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Il s'agit de coûts différentiels directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un placement. Ils comprennent les frais et les commissions versés aux placeurs pour compte, aux conseillers et aux courtiers, les sommes prélevées par les organismes de réglementation et les bourses de valeurs, ainsi que les droits de mutation.

Évaluation des parts et date d'évaluation

Les parts sont émises et rachetées en tout temps à leur valeur liquidative aux fins des opérations par part, qui est calculée, pour chacune des catégories de parts du Fonds, chaque jour ouvrable de la Bourse de Toronto. La valeur liquidative par part de chaque catégorie correspond à la juste valeur globale de la valeur liquidative aux fins des opérations de cette catégorie du Fonds, divisée par le nombre total de parts en circulation à la fermeture des bureaux le jour de l'évaluation.

Opérations de placement

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération. Le coût des placements représente le montant payé pour chaque titre et est calculé selon la méthode du coût moyen, sauf pour les titres du marché monétaire, dont le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

FIERA CAPITAL FONDS D' ACTIONS DE CROISSANCE

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2013 (non audité)

Trésorerie

La trésorerie et les découverts bancaires sont réputés être détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à la juste valeur.

Autres actifs et passifs

Conformément au chapitre 3855, les montants à recevoir du courtier, les montants à recevoir pour la vente de parts, ainsi que les intérêts, dividendes et autres montants à recevoir sont classés dans les prêts et créances et sont constatés au coût. De même, les charges à payer, les montants à payer pour le rachat de parts, les montants à payer aux courtiers, les intérêts, dividendes et autres montants à payer, ainsi que les distributions à payer sont réputés être des passifs financiers et sont constatés au coût. Étant donné leur nature à court terme, leur valeur comptable est très proche de leur juste valeur.

Revenus

Le revenu d'intérêts est inscrit selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le revenu de dividendes est inscrit à compter de la date ex-dividende, déduction faite de la retenue d'impôt. Les gains et les pertes réalisés sur les placements, ainsi que la plus-value ou la moins-value non réalisée des placements, sont calculés selon le coût moyen des placements en question. Les revenus reçus des fiducies de revenu sont inscrits à la date ex-distribution et sont répartis entre les revenus, les gains en capital et le remboursement de capital lorsque l'information nécessaire à cette répartition est disponible ou à la discrétion du gestionnaire si cette information n'est pas disponible. Les revenus et les gains et pertes réalisés et non réalisés sont répartis au prorata entre les catégories d'après la valeur liquidative moyenne pondérée de chaque catégorie.

Frais de gestion et charges d'exploitation

Le Fonds verse au gestionnaire des frais de gestion, calculés pour les parts des catégories A, B et F sous forme de pourcentage de la valeur liquidative de la catégorie visée, à la fermeture des bureaux chaque jour ouvrable.

Conversion de devises

La juste valeur des actifs et des passifs libellés en devises est présentée en dollars canadiens au taux de change en vigueur le 30 juin. Les opérations de placement, les revenus et les charges sont convertis au taux de change en vigueur à la date des opérations correspondantes. Les gains et les pertes de change réalisés sont inscrits au poste « Gain (perte) de change réalisé » à l'état des résultats. L'écart entre les gains et les pertes de change non réalisés au début et à la fin de la période est inscrit à l'état des résultats, au poste « Plus-value (moins-value) non réalisée des placements et des opérations de change ».

Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités, par part

Le poste « Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités, par part » de l'état des résultats représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net découlant des activités attribuable à chaque catégorie de parts pour la période, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de cette catégorie en circulation au cours de la même période.

Distributions aux porteurs de parts

Le Fonds distribue le revenu de placement net deux fois par année, soit en juin et en décembre. Les gains en capital nets réalisés du Fonds sont distribués une fois l'an en décembre aux porteurs de parts inscrits à cette date. Ces distributions sont en général réinvesties. Les pertes en capital que subit le Fonds réduisent les gains en capital nets réalisés à distribuer aux porteurs de parts au cours des exercices ultérieurs. Voir la note 9 pour obtenir des informations sur le cumul des pertes autres qu'en capital et des pertes nettes en capital du Fonds.

3. Comparaison entre la valeur liquidative et l'actif net

Le tableau ci-après présente la différence entre la valeur liquidative aux fins des opérations par part et l'actif net par part au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2012 :

	30 juin 2013		31 décembre 2012	
	Actif Net Par Part (\$)	Valeur Liquidative Par Part (\$)	Actif Net Par Part (\$)	Valeur Liquidative Par Part (\$)
Fiera Capital Fonds d'actions de croissance				
Catégorie A	97,74	98,00	92,92	93,24
Catégorie B	103,73	104,02	98,41	98,75
Catégorie F	106,13	106,43	100,56	100,90
Catégorie O	112,81	113,12	107,11	107,48

4. Capitaux propres

Les porteurs de parts peuvent demander le rachat de leurs parts en totalité ou en partie, en adressant une demande écrite au gestionnaire ou à un courtier en valeurs ou en fonds communs de placement, qui s'assure de remettre cette demande au gestionnaire. La signature du porteur de parts pourrait devoir être certifiée par un garant jugé acceptable par le gestionnaire. Les parts seront rachetées à la valeur liquidative aux fins des opérations par part de la catégorie, déterminée à la prochaine date d'évaluation. Les demandes de rachat reçues après 16 h, heure normale de l'Est, tous les jours de semaine, sont réputées avoir été reçues le premier jour ouvrable suivant la date réelle de réception. Les demandes de rachat relatives aux régimes enregistrés des porteurs de parts doivent être soumises avec tous

FIERA CAPITAL FONDS D' ACTIONS DE CROISSANCE

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2013 (non audité)

les documents de transfert exigés par l'Agence du revenu du Canada dans le cas d'un transfert à un autre régime enregistré. Les parts émises et en circulation représentent le capital du Fonds. Le Fonds n'est soumis à aucune exigence particulière en matière de capital pour la souscription et le rachat de parts, mises à part les exigences minimales en matière de souscription. L'état de l'évolution de l'actif net rend compte des changements dans le capital du Fonds au cours de la période. Le gestionnaire a la responsabilité de gérer le capital du Fonds conformément aux objectifs de placement et de gérer ses liquidités de façon à pouvoir financer les rachats de parts (se reporter à la note 8 pour de plus amples renseignements).

Les parts

Le Fonds peut émettre un nombre illimité de parts de chaque catégorie. Le 26 août 2011, les parts de catégorie D et les parts de catégorie A du Fonds d'actions de croissance Sceptre sont devenues respectivement des parts de catégorie A et des parts de catégorie B du Fiera Capital Fonds d'actions de croissance.

Les parts des catégories A et B sont offertes à tous les investisseurs. Les parts de catégorie O sont conçues pour les investisseurs institutionnels et les particuliers aisés, qui ont droit à une réduction des frais de gestion en raison du coût plus faible associé à la gestion des placements plus importants. Les parts des catégories A et B peuvent être échangées contre des parts des catégories F ou O du même Fonds à la discrétion du gestionnaire et avec l'accord du porteur de parts, si ce dernier satisfait aux exigences d'admissibilité des parts de catégorie O. Les parts de catégorie F sont offertes aux investisseurs qui participent à des programmes « services contre honoraires » ou à des programmes intégrés parrainés par un courtier qui a conclu une entente avec le gestionnaire pour vendre des parts de catégorie F.

Les parts du Fonds sont de la même catégorie et confèrent aux porteurs des droits et des privilèges identiques. Chaque part donne droit à son porteur à un vote et, dans le cas de la liquidation d'un fonds, à une quote-part de l'actif net de la catégorie en question après le remboursement de tous les passifs.

5. Frais de gestion et charges d'exploitation

Le taux des frais de gestion de ces catégories de parts est présenté dans le tableau suivant et correspond à un pourcentage annuel de la valeur liquidative moyenne de la catégorie.

30 juin 2013	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie F
Fiera Capital Fonds d'actions de croissance	2,00 %	1,25 %	1,00 %
31 décembre 2012	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie F
Fiera Capital Fonds d'actions de croissance	2,00 %	1,25 %	1,00 %

La classe O n'a pas de frais de gestion. En vertu des modalités d'un contrat de gestion de placements, le gestionnaire reçoit de chaque porteur de parts, pour ses services de gestion d'actifs, des honoraires de gestion calculés en fonction des honoraires applicables au total de l'actif sous gestion du porteur de parts. Ces honoraires peuvent diminuer, en pourcentage, à mesure que l'actif sous gestion augmente.

Le Fonds est responsable du paiement de toutes les charges liées à ses activités. Les charges d'exploitation comprennent les honoraires d'audit, les honoraires juridiques, les honoraires de l'agent de transferts et du fiduciaire, les frais d'administration et les droits de dépôt propres au Fonds. Le Fonds prend également en charge les frais du comité d'examen indépendant (« CEI »), qui a été établi conformément au *Règlement 81-107 sur le Comité d'examen indépendant des fonds d'investissement*. Les charges d'exploitation et les charges liées au CEI sont réparties entre les catégories de parts selon les services fournis à chacune des catégories. Le gestionnaire peut décider de prendre en charge la totalité ou une partie des obligations du Fonds lorsque le total des charges excède un certain pourcentage de la valeur liquidative quotidienne moyenne par catégorie du Fonds. Le gestionnaire peut en tout temps cesser d'assumer les charges. Les montants pris en charge par le gestionnaire, le cas échéant, sont présentés dans l'état des résultats.

Les provinces d'Ontario et de Colombie-Britannique ont mis en place la taxe de vente harmonisée (« TVH »), qui remplace la taxe de vente provinciale (« TVP ») et la taxe fédérale sur les produits et services. La TVH est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2010 et est administrée par l'Agence du revenu du Canada. Par suite du référendum tenu en Colombie-Britannique le 5 août 2011, la province a aboli la TVH et a rétabli la TVP à compter du 1^{er} avril 2013. Le 30 septembre 2011, Québec a annoncé l'adoption de la TVH et elle est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013.

6. Opérations entre apparentés

Le gestionnaire assure l'administration quotidienne du Fonds. Il lui fournit ou fait en sorte qu'on lui fournisse tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner.

Les opérations entre apparentés qu'a effectuées le Fonds avec le gestionnaire et qui sont présentées dans les états financiers se détaillent comme suit :

	30 juin 2013	31 décembre 2012
Frais de gestion	2 243 505 \$	4 856 465 \$
Frais d'administration	15 390	53 276
Frais de gestion à payer	48 398	127 535
Autres charges à payer	(3 413)	4 762

FIERA CAPITAL FONDS D' ACTIONS DE CROISSANCE

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2013 (non audité)

Comme il fournit les capitaux de lancement au Fonds dont il assure la promotion, le gestionnaire conserve certaines parts du Fonds.

30 juin 2013

Capitaux de lancement

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie F	Catégorie O
Fiera Capital Fonds d'actions de croissance	0,163 %	—	0,061 %	—

31 décembre 2012

Capitaux de lancement

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie F	Catégorie O
Fiera Capital Fonds d'actions de croissance	0,2 %	—	0,1 %	—

7. Commissions de courtage et autres coûts de transactions

Les montants payés par le Fonds au titre des commissions de courtage et des autres coûts de transactions sont inclus dans l'état des résultats du Fonds.

Sont inclus dans les coûts de transactions les rabais de courtage suivants pour les périodes closes les 30 juin :

	2013	2012
Fiera Capital Fonds d'actions de croissance	93 501 34 \$	240 185 \$

8. Information à fournir sur les instruments financiers – gestion des risques

Classement des instruments financiers évalués à la juste valeur

Le chapitre 3862 du *Manuel de l'ICCA*, « Instruments financiers – informations à fournir », exige que les instruments financiers soient classés à leur juste valeur selon une hiérarchie à trois niveaux établie aux fins de présentation de l'information qui reflète l'importance des données utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments. La hiérarchie des évaluations comprend trois niveaux décrits de la façon suivante :

- Niveau 1 Données qui correspondent aux prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, auxquelles le gestionnaire peut avoir accès à la date d'évaluation.
- Niveau 2 Données autres que les prix cotés qui sont directement ou indirectement observables pour l'actif ou le passif évalué, incluant les données provenant de marchés qui ne sont pas considérés comme actifs.
- Niveau 3 Données qui ne sont pas observables. Il y a peu ou pas d'activité sur le marché. Le choix des données utilisées pour déterminer la juste valeur repose en grande partie sur le jugement et les estimations de la direction.

Les tableaux portant sur la hiérarchie des évaluations à la juste valeur ci-dessous présentent les informations sur les actifs du Fonds évalués à la juste valeur au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2012 :

Actifs financiers à la juste valeur au 30 juin 2013

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions — positions acheteur	369 808 048 \$	4 048 907 \$	— \$	373 856 955 \$
Billets à court terme	12 081 832	—	—	12 081 832
	381 889 880 \$	4 048 907 \$	— \$	385 938 787 \$

Au cours de la période, aucun transfert important n'est intervenu entre les niveaux 1 et 2, et le Fonds ne détenait aucun actif financier de niveau 3.

Les flux de trésorerie relatifs aux passifs financiers du Fonds ne sont pas actualisés, car leur échéance est inférieure à trois mois. Les passifs financiers comprennent les frais de gestion à payer et les autres charges à payer.

Actifs financiers à la juste valeur au 31 décembre 2012

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions — positions acheteur	389 825 488 \$	3 112 459 \$	— \$	392 937 947 \$
Billets à court terme	3 742 602	—	—	3 742 602
	393 568 090 \$	3 112 459 \$	— \$	396 680 549 \$

Au cours de l'exercice, aucun transfert important n'est intervenu entre les niveaux 1 et 2, et le Fonds ne détenait aucun actif financier de niveau 3.

Les flux de trésorerie relatifs aux passifs du Fonds ne sont pas actualisés, car leur échéance est inférieure à trois mois. Les passifs financiers comprennent les frais de gestion à payer et les autres charges à payer.

FIERA CAPITAL FONDS D' ACTIONS DE CROISSANCE

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2013 (non audité)

Gestion des risques financiers

Le Fonds classe les actifs et les passifs financiers dans les catégories suivantes : détenus à des fins de transaction, prêts et créances et autres passifs financiers comptabilisés au coût après amortissement.

Les instruments financiers du Fonds sont composés de la trésorerie, des placements, des créances et des créditeurs. La valeur comptable de la trésorerie, des créances et des créditeurs se rapproche de la juste valeur, étant donné la nature à court terme de ces instruments financiers. Le Fonds est exposé à divers types de risques liés à ses stratégies de placement, à ses instruments financiers et aux marchés sur lesquels il investit.

Du fait de ses activités, le Fonds est exposé à divers risques financiers dont le risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), le risque de crédit et le risque de liquidité. La stratégie globale de gestion des risques du Fonds met l'accent sur la nature imprévisible des marchés des capitaux et vise à en atténuer l'incidence négative éventuelle sur le rendement du Fonds.

Le gestionnaire est responsable de la gestion des risques pour le Fonds. Tous les mois, le gestionnaire compare le rendement du Fonds à l'indice de référence. Cette analyse est ensuite passée en revue chaque mois par le directeur des placements et le comité du bureau du directeur des placements. En outre, le gestionnaire s'assure que les politiques de placement du Fonds sont suivies à la lettre et rédige des rapports de conformité trimestriels, lesquels sont passés en revue chaque trimestre par le directeur des placements.

Le Fonds a pour objectif principal de dégager à long terme le rendement le plus élevé possible dans le cadre d'une stratégie de placement fondamentale. Le Fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres émis par des sociétés canadiennes, avec une préférence nette pour les titres de sociétés à faible et moyenne capitalisation.

Risque de marché

Le risque de marché est constitué de trois composantes : le risque de prix, le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

Le Fonds est exposé au risque de marché principalement du fait des fluctuations du cours de ses titres de capitaux propres et, dans une moindre mesure, en raison du risque de taux d'intérêt lié aux billets à court terme.

a) Risque de prix

Le risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours du marché. Les placements du Fonds sont soumis aux fluctuations normales du marché et aux risques inhérents aux placements sur les marchés des capitaux. Le risque maximum découlant des instruments financiers détenus par le Fonds est fonction de la juste valeur de ces instruments. Le gestionnaire atténue ce risque en sélectionnant avec soin les titres en fonction de critères précis et gère le risque de prix du Fonds en diversifiant ses placements. Le gestionnaire surveille quotidiennement l'ensemble des positions du Fonds et les maintient dans les limites établies.

En supposant un coefficient bêta de 0,747 (0,80 au 31 décembre 2012), si l'indice composé S&P/TSX avait augmenté ou diminué de 10 % au 30 juin 2013, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net du Fonds aurait respectivement augmenté ou diminué d'environ 27 940 014 \$ (31 430 000 \$ au 31 décembre 2012). Dans les faits, les résultats réels peuvent différer de ceux de cette analyse de sensibilité et la différence peut être importante.

b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que les fluctuations de taux d'intérêt puissent influencer sur les flux de trésorerie futurs ou sur la juste valeur des instruments financiers. Un risque de taux d'intérêt existe quand le Fonds investit dans des instruments financiers portant intérêt. Le risque de taux d'intérêt auquel le Fonds est exposé est considéré comme minimal, puisque ses placements à court terme représentaient seulement 3,13 % (0,94 % au 31 décembre 2012) de sa juste valeur au 30 juin 2013.

c) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la valeur des instruments financiers libellés en une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle du Fonds varie en raison des fluctuations de taux de change. Les actions et les obligations étrangères sont exposées au risque de change, car leur cours libellé en devises est converti dans la monnaie fonctionnelle du Fonds pour déterminer leur juste valeur.

Au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2012, le Fonds n'était pas exposé au risque de change, les instruments financiers monétaires en portefeuille étant tous libellés en dollars canadiens.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité qu'une partie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation envers une autre partie qui subit de ce fait une perte financière. Le Fonds est soumis au risque de crédit en raison de ses placements dans des billets à court terme. Cependant, étant donné que les billets à court terme sont des bons du Trésor du Canada ou qu'ils sont garantis par le gouvernement du Canada et qu'ils représentent moins de 3,13 % (0,94 % au 31 décembre 2012) de la juste valeur du Fonds, le risque de crédit est considéré comme minimal.

Le règlement de toutes les opérations sur titres cotés est effectué au moment de la livraison par l'intermédiaire de courtiers agréés. Le risque de défaillance est considéré comme minimal, puisque la livraison des titres vendus n'a lieu qu'à la suite de la réception du paiement par le courtier. Le paiement d'un achat est effectué après la réception des titres par le courtier. L'opération échoue si l'une des parties ne remplit pas son obligation.

FIERA CAPITAL FONDS D' ACTIONS DE CROISSANCE

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2013 (non audité)

Le Fonds peut conclure des opérations de prêts de titres avec son dépositaire, RBC Investor Services Trust. Le risque de crédit lié à ces opérations est considéré comme minimal étant donné que la valeur des actifs cédés en garantie doit correspondre au moins à 102 % de la valeur du titre prêté, comme l'exige le Règlement 81-102. Les actifs cédés en garantie ne peuvent être composés que de trésorerie, de titres admissibles (comprenant des titres de créance du gouvernement du Canada et des bons du Trésor américain) et de titres pouvant être immédiatement convertis en des titres similaires à ceux qui font l'objet du prêt. De plus, le Fonds ne peut prêter, dans le cadre d'opérations de prêts de titres, plus de 50 % de la valeur totale de son actif.

Les titres prêtés continuent d'être présentés dans l'état des titres en portefeuille. Le revenu provenant du prêt de titres est présenté au poste « Revenu tiré du prêt de titres » de l'état des résultats et toute garantie reçue ou versée en trésorerie est respectivement présentée à l'état de l'actif net, au poste « Garantie en trésorerie reçue pour le prêt de titres » ou « Garantie en trésorerie à verser pour le prêt de titres ».

La valeur de marché des titres prêtés est établie à la fermeture des bureaux à chaque date d'évaluation, et toute garantie supplémentaire requise est livrée au Fonds le jour ouvrable suivant. Les garanties en trésorerie sont investies dans des équivalents de trésorerie. Aux 30 juin 2013 et 2012, la valeur de marché totale des titres prêtés et des garanties détenues relativement aux opérations de prêt de titres s'établissait comme suit :

	Prêts en cours		Montant de la garantie	
	2013	2012	2013	2012
Fiera Capital Fonds d'actions de croissance	80 177 144 \$	67 950 304 \$	84 186 012 \$	71 347 829 \$

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à réunir les liquidités nécessaires pour honorer des engagements liés aux instruments financiers. Le Fonds est exposé aux rachats quotidiens de parts contre espèces. Les parts du Fonds sont rachetées à la valeur liquidative courante aux fins des opérations par part, au gré du porteur. Le Fonds gère le risque de liquidité en investissant la majorité de ses actifs dans des titres qui sont négociés sur un marché actif et dont il peut se départir facilement. En outre, le Fonds vise à conserver suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir son niveau de liquidités.

Au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2012, les placements du Fonds étaient considérés comme facilement réalisables et très liquides, et par conséquent, le risque de liquidité associé au Fonds est jugé minimal.

9. Impôts sur les bénéfices et les gains en capital

Le Fonds répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada* (la « Loi »). Aux termes de la déclaration de fiducie en vertu de laquelle il a été établi, le Fonds paie ou déclare payables aux porteurs de parts pendant l'année civile la totalité de son revenu de placement net imposable et une partie suffisante de ses gains nets en capital pour ne payer aucun impôt aux termes des dispositions actuelles de la Loi. Par conséquent, selon la législation fiscale en vigueur, le revenu de placement net et les gains en capital sont imposables entre les mains des porteurs de parts du Fonds. Ainsi, aucune charge n'a été établie au titre de l'impôt du Canada dans les présents états financiers.

Au 31 décembre 2012, le Fonds n'avait cumulé aucune perte autre qu'en capital ni aucune perte nette en capital.

10. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de la période précédente ont été reclassés selon la présentation adoptée pour la période écoulée.

FIERA CAPITAL FONDS D' ACTIONS MONDIALES

ÉTATS DE L'ACTIF NET

30 juin 2013 (non audité) et 31 décembre 2012 (audité)

	2013	2012
Actif		
Placements à la juste valeur (au coût 22 424 354 \$; 20 112 298 \$ en 2012)	29 608 658 \$	24 119 453 \$
Placements à court terme (au coût 99 773 \$; 349 209 \$ en 2012)	99 808	349 445
Trésorerie	79 994	80 481
Montants à recevoir du gestionnaire	101 454	45 750
Dividendes à recevoir	57 191	10 829
Montants à recevoir pour la vente de parts	1 000	—
Autres montants à recevoir	33 694	25 946
	29 981 799	24 631 904
Passif		
Montants à payer pour le rachat de parts	—	10 554
Frais de gestion à payer (note 6)	7 585	4 879
Montants à payer aux courtiers	125 132	—
Autres charges à payer	46 693	50 643
	179 410	66 076
Actif net représentant les capitaux propres	29 802 389 \$	24 565 828 \$
Actif net par catégorie		
Catégorie A	840 590 \$	140 947 \$
Catégorie B	6 026 313 \$	4 738 238 \$
Catégorie F	1 359 036 \$	62 433 \$
Catégorie O	21 576 450 \$	19 624 210 \$
Actif net par part (note 3)		
Catégorie A	18,63 \$	15,76 \$
Catégorie B	19,04 \$	15,95 \$
Catégorie F	21,59 \$	18,21 \$
Catégorie O	22,33 \$	18,79 \$

Signé pour le compte de
Corporation Fiera Capital, gestionnaire du Fonds



Sylvain Brosseau, administrateur



Jean-Guy Desjardins, administrateur

ÉTATS DES RÉSULTATS

Semestres clos les 30 juin (non audité)

	2013	2012
Revenu de placement		
Intérêts	858 \$	4 269 \$
Produit tiré du prêt de titres	2 840	4 440
Dividendes, déduction faite des retenues d'impôt (88 305 \$; 83 514 \$ en 2012)	353 963	318 427
	357 661	327 136
Charges		
Frais de gestion	56 044	43 649
Information aux porteurs de parts	30 971	33 686
Droits de dépôt	21 189	1 414
Frais d'évaluation	15 954	—
Honoraires juridiques	10 216	21 910
Frais d'opérations	9 043	—
Honoraires d'audit	7 788	6 871
Droits de garde	3 875	9 538
Frais d'administration	2 749	20 746
Frais de communication aux investisseurs	2 618	—
Frais du comité d'examen indépendant	917	5 359
Honoraires du fiduciaire	420	—
	161 784	143 173
Revenu de placement net avant les charges prises en charge ou ayant fait l'objet d'une renonciation	195 877	183 963
Charges prises en charge ou ayant fait l'objet d'une renonciation	55 703	—
Revenu de placement net	251 580	183 963
Gain (perte) réalisé et non réalisé sur les placements et coûts de transactions		
Gain (perte) réalisé à la vente de titres et sur les opérations de change	1 609 850	814 291
Coûts de transactions (note 2)	(9 849)	(13 834)
Plus-value (moins-value) non réalisée des placements et des opérations de change	3 177 541	1 097 033
Gain (perte) net sur les placements	4 777 542	1 897 490
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités	5 029 122 \$	2 081 453 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités, par catégorie		
Catégorie A	44 490 \$	73 \$
Catégorie B	925 198 \$	243 146 \$
Catégorie F	79 590 \$	1 \$
Catégorie O	3 979 844 \$	1 838 233 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités, par part		
Catégorie A	1,84 \$	0,06 \$
Catégorie B	3,05 \$	0,81 \$
Catégorie F	2,08 \$	1,00 \$
Catégorie O	3,84 \$	1,46 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

FIERA CAPITAL FONDS D' ACTIONS MONDIALES

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Semestres clos les 30 juin (non audité)

	2013 Catégorie A	2012	2013 Catégorie B	2012	2013 Catégorie F	2012
Actif net au début de la période	140 947 \$	6 532 \$	4 738 238 \$	4 222 519 \$	62 433 \$	16 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités	44 490	73	925 198	243 146	79 590	1
Opérations sur les capitaux propres						
Produit de l'émission de parts	718 865	16 500	721 490	333 711	1 303 066	—
Valeur des parts rachetées	(63 144)	—	(358 594)	(439 002)	(82 953)	—
Émission de parts au réinvestissement des distributions	4 528	70	3 357	—	8 357	—
Opérations sur les capitaux propres, montant net	660 249	16 570	366 253	(105 291)	1 228 470	—
Distributions versées aux porteurs de parts						
Revenu de placement net	(5 096)	(70)	(3 376)	—	(11 457)	—
Total des distributions versées aux porteurs de parts	(5 096)	(70)	(3 376)	—	(11 457)	—
Actif net à la fin de la période	840 590 \$	23 105 \$	6 026 313 \$	4 360 374 \$	1 359 036 \$	17 \$

	2013 Catégorie O	2012	2013 Total du Fonds	2012
Actif net au début de la période	19 624 210 \$	23 409 178 \$	24 565 828 \$	27 638 245 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités	3 979 844	1 838 233	5 029 122	2 081 453
Opérations sur les capitaux propres				
Produit de l'émission de parts	16 574 257	5 333 036	19 317 678	5 683 247
Valeur des parts rachetées	(18 593 183)	(11 802 681)	(19 097 874)	(12 241 683)
Émission de parts au réinvestissement des distributions	239 966	206 285	256 208	206 355
Opérations sur les capitaux propres, montant net	(1 778 960)	(6 263 360)	476 012	(6 352 081)
Distributions versées aux porteurs de parts				
Revenu de placement net	(248 644)	(213 656)	(268 573)	(213 726)
Total des distributions versées aux porteurs de parts	(248 644)	(213 656)	(268 573)	(213 726)
Actif net à la fin de la période	21 576 450 \$	18 770 395 \$	29 802 389 \$	23 153 891 \$

	2013 Catégorie A	2012	2013 Catégorie B	2012
Nombre de parts				
Solde au début de la période	8 946	471	297 009	302 105
Parts émises et payées au cours de la période	39 434	1 099	39 222	22 502
Parts rachetées au cours de la période	(3 504)	—	(19 824)	(30 170)
Émission de parts au réinvestissement des distributions	243	5	176	—
Solde à la fin de la période	45 119	1 575	316 583	294 437

	2013 Catégorie F	2012	2013 Catégorie O	2012
Nombre de parts				
Solde au début de la période	3 428	1	1 044 545	1 437 421
Parts émises et payées au cours de la période	63 125	—	782 542	306 630
Parts rachetées au cours de la période	(3 996)	—	(871 686)	(672 070)
Émission de parts au réinvestissement des distributions	386	—	10 727	11 903
Solde à la fin de la période	62 943	1	966 128	1 083 884

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

FIERA CAPITAL FONDS D' ACTIONS MONDIALES

ÉTAT DES TITRES EN PORTEFEUILLE

30 juin 2013 (non audité)

	DATE D'ÉCHÉANCE	TAUX D'INTÉRÊT	NOMBRE DE PARTS/ VALEUR NOMINALE	COÛT MOYEN (\$)	JUSTE VALEUR (\$)	% DE L'ACTIF NET
Trésorerie				79 075	79 994	0,27
Billets à court terme						
Bons du Trésor						
Bons du Trésor du Canada	15-août-2013	1,013 %	50 000	49 910	49 933	
Bons du Trésor du Canada	26-sept-2013	1,027 %	50 000	49 863	49 875	
Total, billets à court terme				99 773	99 808	0,34
Actions						
Biens de consommation discrétionnaire						
Biens de consommation durables et vêtements						
Cie Financière Richemont SA, cat. A			6 912	370 895	643 903	
NIKE Inc., cat. B			9 195	417 711	617 617	
The Swatch Group AG			1 336	561 248	770 136	
				1 349 854	2 031 656	6,82
Services aux consommateurs						
InterContinental Hotels Group, CAAE			19 232	543 872	555 746	1,87
Commerce de détail						
TJX Cos Inc.			14 974	441 412	790 791	2,65
Total, biens de consommation discrétionnaire				2 335 138	3 378 193	11,34
Biens de consommation de base						
Vente au détail de produits alimentaires et de base						
Sysco Corp.			16 555	484 149	596 595	2,00
Aliments, boissons et tabac						
Diageo PLC			24 687	506 676	742 411	
Nestlé SA			11 896	684 283	821 699	
PepsiCo Inc.			4 365	288 649	376 632	
				1 479 608	1 940 742	6,52
Produits ménagers et personnels						
Colgate-Palmolive Co.			9 569	406 822	576 617	
Hengan International Group Co. Ltd.			42 966	414 147	489 424	
				820 969	1 066 041	3,58
Total, biens de consommation de base				2 784 726	3 603 378	12,10
Énergie						
Occidental Petroleum Corp.			8 174	667 962	769 791	
Total, énergie				667 962	769 791	2,58

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

FIERA CAPITAL FONDS D' ACTIONS MONDIALES

ÉTAT DES TITRES EN PORTEFEUILLE (suite)

30 juin 2013 (non audité)

	NOMBRE DE PARTS/ VALEUR NOMINALE	COÛT MOYEN (\$)	JUSTE VALEUR (\$)	% DE L'ACTIF NET
Services financiers				
Banques				
Australia & New Zealand Banking Group Ltd.	32 167	747 957	887 445	
CLSA Financial Products Ltd., bons de souscription, 20 mai 2015	37 673	595 923	580 054	
Svenska Handelsbanken AB, cat. A	15 020	517 496	631 989	
US BanCorp.	27 192	714 724	1 036 721	
		2 576 100	3 136 209	10,53
Services financiers diversifiés				
Franklin Resources Inc.	4 443	534 166	636 937	
Moodys Corp.	17 444	545 647	1 121 085	
MSCI Inc., cat. A	12 437	433 120	436 386	
		1 512 933	2 194 408	7,37
Total, services financiers		4 089 033	5 330 617	17,90
Soins de santé				
Matériel et services de soins de santé				
Becton Dickinson and Co.	8 377	662 600	872 334	
Cie Générale d'Optique Essilor International SA	2 644	200 280	296 106	
Varian Medical Systems Inc.	9 746	620 056	693 492	
		1 482 936	1 861 932	6,25
Produits pharmaceutiques, biotechnologie et sciences de la vie				
Johnson & Johnson	9 803	638 830	887 938	
Novartis AG	10 065	614 159	752 459	
Roche Holding AG	3 012	495 725	788 540	
		1 748 714	2 428 937	8,15
Total, soins de santé		3 231 650	4 290 869	14,40
Industries				
Biens d'équipement				
3M Co.	6 619	578 672	763 562	
FANUC Corp.	3 700	536 880	563 091	
Geberit AG	2 037	390 924	532 150	
Graco Inc.	8 564	350 007	570 897	
Middleby Corp.	2 320	186 199	416 294	
Pfeiffer Vacuum Technology AG	2 289	239 633	248 879	
Rotork PLC	12 353	429 097	527 144	
Schindler Holding AG	7 167	874 110	1 034 052	
Spirax-Sarco Engineering PLC	10 216	379 038	438 893	
United Technologies Corp.	6 672	501 128	654 101	
		4 465 688	5 749 063	19,30
Services commerciaux et fournitures				
IHS Inc., cat. A	3 519	288 581	387 498	
Intertek Group PLC	11 060	374 273	517 271	
		662 854	904 769	3,04
Total, industries		5 128 542	6 653 832	22,34

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

FIERA CAPITAL FONDS D' ACTIONS MONDIALES

ÉTAT DES TITRES EN PORTEFEUILLE (suite)

30 juin 2013 (non audité)

	NOMBRE DE PARTS/ VALEUR NOMINALE	COÛT MOYEN (\$)	JUSTE VALEUR (\$)	% DE L'ACTIF NET
Technologies de l'information				
Semiconducteurs et matériel				
Linear Technology Corp.	12 819	413 582	498 068	
Taiwan Semiconductor Manufacturing Company Ltd., CAAE	26 756	305 307	517 106	
		718 889	1 015 174	3,41
Logiciels et services				
MasterCard Inc., cat. A	1 457	392 069	877 296	
Oracle Corp.	22 116	624 129	716 272	
Solera Holdings Inc.	9 283	437 768	544 204	
		1 453 966	2 137 772	7,18
Matériel et équipement technologique				
Keyence Corp.	2 430	552 107	814 210	2,73
Total, technologies de l'information		2 724 962	3 967 156	13,32
Matières premières				
Air Liquide SA, actions de fidélité	3 960	466 058	515 004	
Air Liquide SA	2 813	340 739	365 835	
Total, matières premières		806 797	880 839	2,96
Services de télécommunications				
China Mobile Ltd.	66 500	689 353	733 983	
Total, services de télécommunications		689 353	733 983	2,46
Total des actions		22 458 163	29 608 658	99,39
Coûts de transactions		(33 809)	—	
Total des titres en portefeuille, y compris la trésorerie et les billets à court terme		22 603 202	29 788 460	100,00

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

FIERA CAPITAL FONDS D' ACTIONS MONDIALES

NOTES ANNEXES

Semestre clos le 30 juin 2013 (non audité)

I. Déclaration de fiducie

Le Fiera Capital Fonds d'actions mondiales (le « Fonds ») (anciennement, le Fonds d'actions mondiales Sceptre) est un fonds commun de placement à capital variable non constitué en personne morale, établi sous le régime des lois de la province d'Ontario en vertu d'une déclaration de fiducie datée du 22 novembre 1985, modifiée le 10 septembre 2010, le 26 août 2011 et mise à jour le 31 mai 2012 par Corporation Fiera Capital.

Le 27 février 2012, Fiera Sceptre Inc. et la Banque Nationale du Canada (la « Banque Nationale ») ont conclu un contrat exécutoire aux termes duquel Fiera Sceptre Inc. a acquis de la Banque Nationale le fonds de commerce de Gestion de portefeuille Natcan Inc. (« Natcan »). Les activités de Natcan ont été entièrement intégrées aux activités existantes de Fiera Sceptre Inc. En contrepartie, la Banque Nationale a reçu, par l'entremise de Natcan, des actions de catégorie A à droit de vote subordonné représentant 35 % des actions émises et en circulation de Fiera Sceptre Inc., en plus d'une option lui permettant d'accroître sa participation à 40 %.

Le 2 avril 2012, Fiera Sceptre Inc., qui agit à titre de fiduciaire et de gestionnaire du Fonds, est devenue Corporation Fiera Capital (« Fiera Capital » ou le « gestionnaire »).

Les états financiers du Fonds comprennent l'état des titres en portefeuille au 30 juin 2013, les états de l'actif net au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2012 et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net pour les périodes closes à ces dates.

Depuis le 26 août 2011, le Fonds est considéré comme un Fonds mutuel Fiera Sceptre.

À partir du 12 Août 2013, le nom des Fonds mutuels Fiera Sceptre a été modifié pour devenir les Fonds mutuels Fiera Capital. Aussi, à partir du 12 Août 2013, les fonds suivants ont été renommés :

Ancien nom	Nouveau nom
Fiera Sceptre Fonds d'obligations	Fiera Capital Fonds d'obligations
Fiera Sceptre Fonds de revenu élevé	Fiera Capital Fonds de revenu élevé
Fiera Sceptre Fonds d'actions de croissance	Fiera Capital Fonds d'actions de croissance
Fiera Sceptre Fonds d'actions canadiennes	Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes
Fiera Sceptre Fonds d'actions mondiales	Fiera Capital Fonds d'actions mondiales
Fiera Sceptre Fonds du marché monétaire	Fiera Capital Fonds du marché monétaire
Fiera Sceptre Fonds équilibré	Fiera Capital Fonds équilibré

2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers, dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada et présentés en dollars canadiens, comportent des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants présentés dans les états financiers et les notes annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et des mesures que le Fonds pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales méthodes comptables appliquées par le Fonds sont résumées ci-dessous.

Modifications comptables non encore en vigueur

Normes internationales d'information financière (« IFRS »)

En février 2008, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA ») a annoncé que les PCGR du Canada seraient remplacés par les IFRS pour les entreprises ayant une obligation d'information du public. Les IFRS devaient s'appliquer aux états financiers semestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. En octobre 2010, l'ICCA a modifié la date d'entrée en vigueur des IFRS pour les sociétés de placement qui appliquent la note d'orientation sur les sociétés de placement (« NOC-18 »). Ainsi, les IFRS devaient être adoptées pour les états financiers annuels et semestriels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2012. L'ICCA a récemment proposé de reporter la date d'adoption des IFRS pour les sociétés de placement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Le gestionnaire suit l'évolution du programme de conversion aux IFRS et, notamment, les éléments clés suivants :

- les changements de méthodes comptables;
- les incidences sur la technologie de l'information et les systèmes de données;
- les incidences sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière;
- les incidences sur le contrôle et les procédures de communication de l'information;
- les incidences sur l'expertise en matière d'information financière.

Au 30 juin 2013, le gestionnaire avait terminé les phases d'identification et de faisabilité ainsi que l'analyse des incidences de la conversion aux IFRS. D'ici la transition, le gestionnaire surveillera l'évolution des IFRS et ajustera, au besoin, son plan de transition.

Le gestionnaire a déterminé que le passage aux IFRS actuelles modifiera principalement les méthodes comptables suivantes :

Classement des parts

Conformément à l'abrégié 149 du Comité sur les problèmes nouveaux (« CPN »), « Comptabilisation des actions rachetables au gré du détenteur ou obligatoirement rachetables par l'émetteur », les parts sont inscrites dans les capitaux propres.

Selon les dispositions de la norme comptable internationale (« IAS ») 1, *Présentation des états financiers*, et d'IAS 32, *Instruments financiers : présentation*, les parts seront classées dans le passif ou les capitaux propres en fonction des caractéristiques des parts.

FIERA CAPITAL FONDS D' ACTIONS MONDIALES

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2013 (non audité)

Évaluation de la juste valeur

Conformément au chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », les placements sont évalués à leur juste valeur, qui est déterminée au moyen de leur cours acheteur ou de leur cours vendeur sur une bourse reconnue.

L'International Accounting Standards Board a publié IFRS 13, Évaluation de la juste valeur, qui définit la juste valeur; intègre, dans une même norme, un cadre pour l'évaluation de la juste valeur; et prescrit les informations à fournir sur les évaluations à la juste valeur. La norme permet l'utilisation du cours de clôture pour l'évaluation des placements. La différence entre la valeur liquidative par part et l'actif net par part selon les PCGR en vigueur au Canada pourrait ainsi disparaître.

Impôts sur les bénéfices

Conformément à l'abrégié CPN-107, « Application du chapitre 3465 aux fiducies de fonds commun de placement, aux fiducies de placement immobilier, aux fiducies de redevances et aux fiducies de revenu », les fonds de placement ne présentent aucun montant à titre d'impôts futurs.

Selon les dispositions d'IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucune exception similaire à celle de l'abrégié CPN-107 n'est permise. Par conséquent, les fonds de placement devront constater un actif ou passif d'impôts futurs, le cas échéant.

État des flux de trésorerie

Selon les méthodes comptables actuelles (chapitre 1540, « États des flux de trésorerie », du *Manuel de l'ICCA*), il n'est pas obligatoire de présenter un état des flux de trésorerie lorsque l'information requise concernant les flux de trésorerie est évidente à la lecture des autres états financiers ou qu'elle est communiquée adéquatement par voie de notes.

Selon les dispositions d'IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation d'un tableau des flux de trésorerie sera requise pour toutes les entités.

À partir de 2013, le gestionnaire s'assurera de recueillir les données comparatives en vue de préparer les états de l'actif net d'ouverture en IFRS qui seront inclus dans les états financiers semestriels au 30 juin 2014.

Comme les IFRS devraient faire l'objet de modifications d'ici la date de leur adoption, le gestionnaire ne peut pour le moment déterminer avec certitude l'incidence de cette transition sur les résultats financiers du Fonds. Selon sa compréhension actuelle des IFRS et son analyse des différences entre les IFRS et les méthodes comptables appliquées à l'heure actuelle conformément aux PCGR du Canada, le gestionnaire ne prévoit pas que le passage aux IFRS aura une incidence importante sur l'actif net par part du Fonds ou sur ses systèmes et ses processus. Il s'attend à ce que la transition aux IFRS se traduise principalement par un complément d'information à fournir dans les états financiers. Le plan de transition se déroule comme prévu. Le gestionnaire continue de suivre tout changement apporté aux IFRS et ajuste le plan de transition en conséquence.

Évaluation des placements

Les placements sont évalués à la juste valeur, conformément au chapitre 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », et sont réputés être des instruments détenus à des fins de transaction. La valeur au marché des placements à la fin de la période de présentation de l'information financière est déterminée comme suit :

- i) Les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours acheteur (pour les placements détenus) et au cours vendeur (pour les placements vendus à découvert) cotés sur des bourses reconnues ou fournis par des courtiers en valeurs mobilières réputés. Les titres dont le cours acheteur n'est pas disponible sont évalués à leur cours de clôture.
- ii) Les titres qui ne sont pas négociés sur un marché actif sont évalués selon des techniques d'évaluation reposant sur des données de marché observables.
- iii) Les fonds sous-jacents sont évalués chaque jour ouvrable à un cours calculé par leur gestionnaire respectif.

Le Fonds continue d'utiliser le cours de clôture ou le dernier cours vendeur comme juste valeur d'un titre pour déterminer la valeur liquidative quotidienne aux fins des opérations (la « valeur liquidative aux fins des opérations ») pour les achats et les rachats des clients.

La méthode d'évaluation utilisée pour calculer la valeur liquidative quotidienne aux fins des opérations sur parts du Fonds diffère des méthodes comptables utilisées pour établir l'actif net aux fins des états financiers (l'« actif net »). Les écarts entre la valeur liquidative aux fins des opérations et l'actif net sont présentés à la note 3.

Coûts de transactions

Les coûts de transactions sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Il s'agit de coûts différentiels directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un placement. Ils comprennent les frais et les commissions versés aux placeurs pour compte, aux conseillers et aux courtiers, les sommes prélevées par les organismes de réglementation et les bourses de valeurs, ainsi que les droits de mutation.

Évaluation des parts et date d'évaluation

Les parts sont émises et rachetées en tout temps à leur valeur liquidative aux fins des opérations par part, qui est calculée, pour chacune des catégories de parts du Fonds, chaque jour ouvrable de la Bourse de Toronto. La valeur liquidative par part de chaque catégorie correspond à la juste valeur globale de la valeur liquidative aux fins des opérations de cette catégorie du Fonds, divisée par le nombre total de parts en circulation à la fermeture des bureaux le jour de l'évaluation.

Opérations de placement

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération. Le coût des placements représente le montant payé pour chaque titre et est calculé selon la méthode du coût moyen, sauf pour les titres du marché monétaire, dont le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

FIERA CAPITAL FONDS D' ACTIONS MONDIALES

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2013 (non audité)

Trésorerie

La trésorerie et les découverts bancaires sont réputés être détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à la juste valeur.

Autres actifs et passifs

Conformément au chapitre 3855, les montants à recevoir du courtier, les montants à recevoir pour la vente de parts, ainsi que les intérêts, dividendes et autres montants à recevoir sont classés dans les prêts et créances et sont constatés au coût. De même, les charges à payer, les montants à payer pour le rachat de parts, les montants à payer aux courtiers, les intérêts, dividendes et autres montants à payer, ainsi que les distributions à payer sont réputés être des passifs financiers et sont constatés au coût. Étant donné leur nature à court terme, leur valeur comptable est très proche de leur juste valeur.

Revenus

Le revenu d'intérêts est inscrit selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le revenu de dividendes est inscrit à compter de la date ex-dividende, déduction faite de la retenue d'impôt. Les gains et les pertes réalisés sur les placements, ainsi que la plus-value ou la moins-value non réalisée des placements, sont calculés selon le coût moyen des placements en question. Les revenus reçus des fiducies de revenu sont inscrits à la date ex-distribution et sont répartis entre les revenus, les gains en capital et le remboursement de capital lorsque l'information nécessaire à cette répartition est disponible ou à la discrétion du gestionnaire si cette information n'est pas disponible. Les revenus et les gains et pertes réalisés et non réalisés sont répartis au prorata entre les catégories d'après la valeur liquidative moyenne pondérée de chaque catégorie.

Frais de gestion et charges d'exploitation

Le Fonds verse au gestionnaire des frais de gestion, calculés pour les parts des catégories A, B et F sous forme de pourcentage de la valeur liquidative de la catégorie visée, à la fermeture des bureaux chaque jour ouvrable.

Conversion de devises

La juste valeur des actifs et des passifs libellés en devises est présentée en dollars canadiens au taux de change en vigueur le 30 juin. Les opérations de placement, les revenus et les charges sont convertis au taux de change en vigueur à la date des opérations correspondantes. Les gains et les pertes de change réalisés sont inscrits au poste « Gain (perte) de change réalisé » à l'état des résultats. L'écart entre les gains et les pertes de change non réalisés au début et à la fin de la période est inscrit à l'état des résultats, au poste « Plus-value (moins-value) non réalisée des placements et des opérations de change ».

Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités, par part

Le poste « Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités, par part » de l'état des résultats représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net découlant des activités attribuable à chaque catégorie de parts pour la période, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de cette catégorie en circulation au cours de la même période.

Distributions aux porteurs de parts

Le Fonds distribue le revenu de placement net deux fois par année, soit en juin et en décembre. Les gains en capital nets réalisés du Fonds sont distribués une fois l'an en décembre aux porteurs de parts inscrits à cette date. Ces distributions sont en général réinvesties. Les pertes en capital que subit le Fonds réduisent les gains en capital nets réalisés à distribuer aux porteurs de parts au cours des exercices ultérieurs. Voir la note 9 pour obtenir des informations sur le cumul des pertes autres qu'en capital et des pertes nettes en capital du Fonds.

3. Comparaison entre la valeur liquidative et l'actif net

Le tableau ci-après présente la différence entre la valeur liquidative aux fins des opérations par part et l'actif net par part au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2012 :

	30 juin 2013		31 décembre 2012	
	Actif Net Par Part (\$)	Valeur Liquidative Par Part (\$)	Actif Net Par Part (\$)	Valeur Liquidative Par Part (\$)
Fiera Capital Fonds d'actions mondiales				
Catégorie A	18,63	18,66	15,76	15,77
Catégorie B	19,04	19,07	15,95	15,97
Catégorie F	21,59	21,63	18,21	18,23
Catégorie O	22,33	22,37	18,79	18,80

4. Capitaux propres

Les porteurs de parts peuvent demander le rachat de leurs parts en totalité ou en partie, en adressant une demande écrite au gestionnaire ou à un courtier en valeurs ou en fonds communs de placement, qui s'assure de remettre cette demande au gestionnaire. La signature du porteur de parts pourrait devoir être certifiée par un garant jugé acceptable par le gestionnaire. Les parts seront rachetées à la valeur liquidative aux fins des opérations par part de la catégorie, déterminée à la prochaine date d'évaluation. Les demandes de rachat reçues après 16 h, heure normale de l'Est, tous les jours de semaine, sont réputées avoir été reçues le premier jour ouvrable suivant la date réelle de réception. Les demandes de rachat relatives aux régimes enregistrés des porteurs de parts doivent être soumises avec tous les documents de transfert exigés par l'Agence du revenu du Canada dans le cas d'un transfert à un autre régime enregistré. Les parts émises et en circulation représentent le capital du Fonds. Le Fonds n'est soumis à aucune exigence particulière en matière de capital pour la souscription et le rachat de parts, mis à part les exigences minimales en matière de souscription. L'état de l'évolution de l'actif net rend compte des changements dans le capital du Fonds au cours de la période. Le gestionnaire a la responsabilité de gérer le capital du Fonds conformément aux objectifs de placement et de gérer ses liquidités de façon à pouvoir financer les rachats de parts (se reporter à la note 8 pour de plus amples renseignements).

FIERA CAPITAL FONDS D' ACTIONS MONDIALES

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2013 (non audité)

Les parts

Le Fonds peut émettre un nombre illimité de parts de chaque catégorie. Le 26 août 2011, les parts de catégorie D et les parts de catégorie A du Fonds d'actions mondiales Sceptre sont devenues respectivement des parts de catégorie A et des parts de catégorie B du Fiera Capital Fonds d'actions mondiales.

Les parts des catégories A et B sont offertes à tous les investisseurs. Les parts de catégorie O sont conçues pour les investisseurs institutionnels et les particuliers aisés, qui ont droit à une réduction des frais de gestion en raison du coût plus faible associé à la gestion des placements plus importants. Les parts des catégories A et B peuvent être échangées contre des parts des catégories F ou O du même Fonds à la discrétion du gestionnaire et avec l'accord du porteur de parts, si ce dernier satisfait aux exigences d'admissibilité des parts de catégorie O. Les parts de catégorie F sont offertes aux investisseurs qui participent à des programmes « services contre honoraires » ou à des programmes intégrés parrainés par un courtier qui a conclu une entente avec le gestionnaire pour vendre des parts de catégorie F.

Les parts du Fonds sont de la même catégorie et confèrent aux porteurs des droits et des privilèges identiques. Chaque part donne droit à son porteur à un vote et, dans le cas de la liquidation d'un fonds, à une quote-part de l'actif net de la catégorie en question après le remboursement de tous les passifs.

5. Frais de gestion et charges d'exploitation

Le taux des frais de gestion au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2012 est présenté dans le tableau suivant et correspond à un pourcentage annuel de la valeur liquidative moyenne de la catégorie.

30 juin 2013	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie F
Fiera Capital Fonds d'actions mondiales	2,25 %	1,50 %	1,25 %
31 décembre 2012	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie F
Fiera Capital Fonds d'actions mondiales	2,25 %	1,50 %	1,25 %

La classe O n'a pas de frais de gestion. En vertu des modalités d'un contrat de gestion de placements, le gestionnaire reçoit de chaque porteur de parts, pour ses services de gestion d'actifs, des honoraires de gestion calculés en fonction des honoraires applicables au total de l'actif sous gestion du porteur de parts. Ces honoraires peuvent diminuer, en pourcentage, à mesure que l'actif sous gestion augmente.

Le Fonds est responsable du paiement de toutes les charges liées à ses activités. Les charges d'exploitation comprennent les honoraires d'audit, les honoraires juridiques, les honoraires de l'agent de transferts et du fiduciaire, les frais d'administration et les droits de dépôt propres au Fonds. Le Fonds prend également en charge les frais du comité d'examen indépendant (« CEI »), qui a été établi conformément au *Règlement 81-107 sur le Comité d'examen indépendant des fonds d'investissement*. Les charges d'exploitation et les charges liées au CEI sont réparties entre les catégories de parts selon les services fournis à chacune des catégories. Le gestionnaire peut décider de prendre en charge la totalité ou une partie des obligations du Fonds lorsque le total des charges excède un certain pourcentage de la valeur liquidative quotidienne moyenne par catégorie du Fonds. Le gestionnaire peut en tout temps cesser d'assumer les charges. Les montants pris en charge par le gestionnaire, le cas échéant, sont présentés dans l'état des résultats.

Les provinces d'Ontario et de Colombie-Britannique ont mis en place la taxe de vente harmonisée (« TVH »), qui remplace la taxe de vente provinciale (« TVP ») et la taxe fédérale sur les produits et services. La TVH est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2010 et est administrée par l'Agence du revenu du Canada. Par suite du référendum tenu en Colombie-Britannique le 5 août 2011, la province a aboli la TVH et a rétabli la TVP à compter du 1^{er} avril 2013. Le 30 septembre 2011, Québec a annoncé l'adoption de la TVH et elle est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013.

6. Opérations entre apparentés

Le gestionnaire assure l'administration quotidienne du Fonds. Il lui fournit ou fait en sorte qu'on lui fournisse tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner.

Les opérations entre apparentés qu'a effectuées le Fonds avec le gestionnaire et qui sont présentées dans les états financiers se détaillent comme suit :

	30 juin 2013	31 décembre 2012
Frais de gestion	56 044 \$	83 507 \$
Frais d'administration	2 749 \$	7 034 \$
Charges prises en charge ou ayant fait l'objet d'une renonciation	55 703 \$	45 750 \$
Frais de gestion à payer	7 585 \$	4 879 \$
Autres charges à payer	(2 986) \$	2 981 \$
Montants à recevoir du gestionnaire	101 454 \$	45 750 \$

Comme il fournit les capitaux de lancement au Fonds dont il assure la promotion, le gestionnaire conserve certaines parts du Fonds.

30 juin 2013	Capitaux de lancement			
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie F	Catégorie O
Fiera Capital Fonds d'actions mondiales	0,2 %	—	—	—
31 décembre 2012	Capitaux de lancement			
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie F	Catégorie O
Fiera Capital Fonds d'actions mondiales	1,0 %	—	—	—

FIERA CAPITAL FONDS D' ACTIONS MONDIALES

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2013 (non audité)

7. Commissions de courtage et autres coûts de transactions

Les montants payés par le Fonds au titre des commissions de courtage et des autres coûts de transactions sont inclus dans l'état des résultats du Fonds.

Sont inclus dans les coûts de transactions les rabais de courtage suivants pour les périodes closes les 30 juin :

	2013	2012
Fiera Capital Fonds d'actions mondiales	277 \$	— \$

8. Information à fournir sur les instruments financiers – gestion des risques

Classement des instruments financiers évalués à la juste valeur

Le chapitre 3862 du Manuel de l'ICCA, « Instruments financiers – informations à fournir », exige que les instruments financiers soient classés à leur juste valeur selon une hiérarchie à trois niveaux établie aux fins de présentation de l'information qui reflète l'importance des données utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments. La hiérarchie des évaluations comprend trois niveaux décrits de la façon suivante :

- Niveau 1 Données qui correspondent aux prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, auxquelles le gestionnaire peut avoir accès à la date d'évaluation.
- Niveau 2 Données autres que les prix cotés qui sont directement ou indirectement observables pour l'actif ou le passif évalué, incluant les données provenant de marchés qui ne sont pas considérés comme actifs.
- Niveau 3 Données qui ne sont pas observables. Il y a peu ou pas d'activité sur le marché. Le choix des données utilisées pour déterminer la juste valeur repose en grande partie sur le jugement et les estimations de la direction.

Les tableaux portant sur la hiérarchie des évaluations à la juste valeur ci-dessous présentent les informations sur les actifs du Fonds évalués à la juste valeur au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2012 :

Actifs financiers à la juste valeur au 30 juin 2013			
	Niveau 1	Niveau 2	Total
Actions – positions acheteur	27 479 548 \$	1 549 056 \$	29 028 604 \$
Billets à court terme	99 808	—	99 808
Bons de souscription	—	580 054	580 054
	27 579 356 \$	2 129 110 \$	29 708 466 \$

Au cours de la période, des transferts sont intervenus entre les niveaux 1 et 2, et le Fonds ne détenait aucun actif financier de niveau 3:

Transféré du niveau 1 au niveau 2 en 2013

Actions – positions acheteur	515 004 \$
------------------------------	------------

Les flux de trésorerie relatifs aux passifs financiers du Fonds ne sont pas actualisés, car leur échéance est inférieure à trois mois. Les passifs financiers comprennent les frais de gestion à payer et les autres charges à payer.

Actifs financiers à la juste valeur au 31 décembre 2012			
	Niveau 1	Niveau 2	Total
Actions – positions acheteur	22 877 631 \$	793 126 \$	23 670 757 \$
Billets à court terme	349 445	—	349 445
Bons de souscription	—	448 696	448 696
	23 227 076 \$	1 241 822 \$	24 468 898 \$

Au cours de l'exercice, des transferts sont intervenus entre les niveaux 1 et 2, et le Fonds ne détenait aucun actif financier de niveau 3 :

Transféré du niveau 1 au niveau 2 en 2012

Actions – positions acheteur	793 126 \$
------------------------------	------------

Les flux de trésorerie relatifs aux passifs financiers du Fonds ne sont pas actualisés, car leur échéance est inférieure à trois mois. Les passifs financiers comprennent les frais de gestion à payer et les autres charges à payer.

Gestion des risques financiers

Le Fonds classe les actifs et les passifs financiers dans les catégories suivantes : détenus à des fins de transaction, prêts et créances et autres passifs financiers comptabilisés au coût après amortissement.

Les instruments financiers du Fonds sont composés de la trésorerie, des placements, des créances et des crédetes. La valeur comptable de la trésorerie, des créances et des crédetes se rapproche de la juste valeur, étant donné la nature à court terme de ces instruments financiers. Le Fonds est exposé à divers types de risques liés à ses stratégies de placement, à ses instruments financiers et aux marchés sur lesquels il investit.

FIERA CAPITAL FONDS D' ACTIONS MONDIALES

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2013 (non audité)

Du fait de ses activités, le Fonds est exposé à divers risques financiers dont le risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), le risque de crédit et le risque de liquidité. La stratégie globale de gestion des risques du Fonds met l'accent sur la nature imprévisible des marchés des capitaux et vise à en atténuer l'incidence négative éventuelle sur le rendement du Fonds.

Le gestionnaire est responsable de la gestion des risques pour le Fonds. Tous les mois, le gestionnaire compare le rendement du Fonds à l'indice de référence. Cette analyse est ensuite passée en revue chaque mois par le directeur des placements et le comité du bureau du directeur des placements. En outre, le gestionnaire s'assure que les politiques de placement du Fonds sont suivies à la lettre et rédige des rapports de conformité trimestriels, lesquels sont passés en revue chaque trimestre par le directeur des placements.

Le Fonds a pour objectif principal de dégager le rendement le plus élevé possible à long terme, en investissant principalement dans des titres de capitaux propres étrangers selon une philosophie de placement fondamentale, et d'obtenir une plus-value à long terme grâce à un portefeuille très diversifié, par région et par secteur d'activité. Le Fonds investit essentiellement sur le marché américain et sur les marchés étrangers.

Risque de marché

Le Fonds est exposé au risque de marché principalement du fait des fluctuations du cours de ses titres de capitaux propres, des fluctuations du change et, dans une moindre mesure, en raison du risque de taux d'intérêt lié aux billets à court terme.

a) Risque de prix

Le risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours du marché. Les placements du Fonds sont soumis aux fluctuations normales du marché et aux risques inhérents aux placements sur les marchés des capitaux. Le risque maximum découlant des instruments financiers détenus par le Fonds est fonction de la juste valeur de ces instruments et, indirectement, de ses placements dans les fonds sous-jacents. Le gestionnaire atténue ce risque en sélectionnant avec soin les titres en fonction de critères précis et gère le risque de prix du Fonds en diversifiant ses placements. Le gestionnaire surveille quotidiennement l'ensemble des positions du Fonds et les maintient dans les limites établies.

En supposant un coefficient bêta de 0,825 (0,83 au 31 décembre 2012), si l'indice composé S&P/TSX avait augmenté ou diminué de 10 % au 30 juin 2013, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net du Fonds aurait respectivement augmenté ou diminué d'environ 2 443 213 \$ (2 000 000 \$ au 31 décembre 2012). Dans les faits, les résultats réels peuvent différer de ceux de cette analyse de sensibilité et la différence peut être importante.

b) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la valeur des placements libellés en une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle du Fonds varie en raison des fluctuations de taux de change. Les actions et les obligations étrangères sont exposées au risque de change, car leur cours libellé en devises est converti dans la monnaie fonctionnelle du Fonds pour déterminer leur juste valeur.

Le Fonds détient des actifs et des passifs, notamment de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, libellés en monnaies autres que le dollar canadien, monnaie fonctionnelle du Fonds. Il est, de ce fait, exposé au risque de change, car la valeur des titres libellés en devises varie en raison des fluctuations des taux de change. Le Fonds est également indirectement exposé au risque de change par ses placements dans les fonds sous-jacents, lesquels investissent dans des instruments financiers libellés dans une monnaie autre que le dollar canadien.

Le tableau qui suit présente un résumé de l'exposition directe du Fonds au risque de change.

	30 juin 2013		30 juin 2012	
	Risque de change (\$)	Pourcentage de l'actif net (%)	Risque de change (\$)	Pourcentage de l'actif net (%)
Dollar américain	15 842 679	53,16 %	12 795 069	52,08 %
Franc suisse	5 342 939	17,93 %	4 344 890	17,69 %
Euro	1 430 425	4,80 %	1 346 836	5,48 %
Yen japonais	1 380 375	4,63 %	1 207 435	4,92 %
Livre sterling	2 781 507	9,33 %	2 178 378	8,87 %
Dollar australien	887 445	2,98 %	858 789	3,50 %
Dollar de Hong Kong	1 238 315	4,16 %	992 792	4,04 %
Couronne suédoise	631 989	2,12 %	465 726	1,90 %

Au 30 juin 2013, si le taux de change du dollar canadien par rapport aux devises auxquelles le Fonds est exposé avait augmenté ou diminué de 5 %, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net du Fonds aurait augmenté ou diminué respectivement d'environ 1 477 000 \$ (1 210 000 \$ au 31 décembre 2012). Dans les faits, les résultats réels des opérations peuvent différer de l'analyse de sensibilité ci-dessus, et la différence peut être importante.

Au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2012, les autres actifs financiers, qui comprennent les dividendes et les intérêts à recevoir, et les passifs financiers libellés en devises n'exposaient pas le Fonds à un risque de change important.

c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que les fluctuations de taux d'intérêt puissent influencer sur les flux de trésorerie futurs ou sur la juste valeur des instruments financiers. Un risque de taux d'intérêt existe quand le Fonds investit dans des instruments financiers portant intérêt. Le risque de taux d'intérêt auquel le Fonds est exposé est considéré comme minimal, puisque ses placements à court terme représentaient seulement 0,34 % (1,42 % au 31 décembre 2012) de sa juste valeur au 30 juin 2013.

FIERA CAPITAL FONDS D' ACTIONS MONDIALES

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2013 (non audité)

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité qu'une partie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation envers une autre partie qui subit de ce fait une perte financière. Le Fonds est soumis au risque de crédit en raison de ses placements dans des billets à court terme, et, indirectement, des placements qu'il détient dans les fonds sous-jacents. Cependant, étant donné que les billets à court terme sont des bons du Trésor du Canada ou qu'ils sont garantis par le gouvernement du Canada et qu'ils représentent moins de 0,34 % (1,42 % au 31 décembre 2012) de la juste valeur du Fonds, le risque de crédit est considéré comme minimal.

Le règlement de toutes les opérations sur titres cotés est effectué au moment de la livraison par l'intermédiaire de courtiers agréés. Le risque de défaillance est considéré comme minimal, puisque la livraison des titres vendus n'a lieu qu'à la suite de la réception du paiement par le courtier. Le paiement d'un achat est effectué après la réception des titres par le courtier. L'opération échoue si l'une des parties ne remplit pas son obligation.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêts de titres avec son dépositaire, RBC Investor Services Trust. Le risque de crédit lié à ces opérations est considéré comme minimal étant donné que la valeur des actifs cédés en garantie doit correspondre au moins à 102 % de la valeur du titre prêté, comme l'exige le Règlement 81-102. Les actifs cédés en garantie ne peuvent être composés que de trésorerie, de titres admissibles (comprenant des titres de créance du gouvernement du Canada et des bons du Trésor américain) et de titres pouvant être immédiatement convertis en des titres similaires à ceux qui font l'objet du prêt. De plus, le Fonds ne peut prêter, dans le cadre d'opérations de prêts de titres, plus de 50 % de la valeur totale de son actif.

Les titres prêtés continuent d'être présentés dans l'état des titres en portefeuille. Le revenu provenant du prêt de titres est présenté au poste « Revenu tiré du prêt de titres » de l'état des résultats et toute garantie reçue ou versée en trésorerie est respectivement présentée à l'état de l'actif net, au poste « Garantie en trésorerie reçue pour le prêt de titres » ou « Garantie en trésorerie à verser pour le prêt de titres ».

La valeur de marché des titres prêtés est établie à la fermeture des bureaux à chaque date d'évaluation, et toute garantie supplémentaire requise est livrée au Fonds le jour ouvrable suivant. Les garanties en trésorerie sont investies dans des équivalents de trésorerie. Aux 30 juin 2013 et 2012, la valeur de marché totale des titres prêtés et des garanties détenues relativement aux opérations de prêt de titres s'établissait comme suit :

	Prêts en cours		Montant de la garantie	
	2013	2012	2013	2012
Fiera Capital Fonds d'actions mondiales	1 274 258 \$	524 127 \$	1 337 973 \$	550 334 \$

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à réunir les liquidités nécessaires pour honorer des engagements liés aux instruments financiers. Le Fonds est exposé aux rachats quotidiens de parts contre espèces. Les parts du Fonds sont rachetées à la valeur liquidative courante aux fins des opérations par part, au gré du porteur. Le Fonds gère le risque de liquidité en investissant la majorité de ses actifs dans des titres qui sont négociés sur un marché actif et dont il peut se départir facilement. En outre, le Fonds vise à conserver suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir son niveau de liquidités.

Au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2012, les placements du Fonds étaient considérés comme facilement réalisables et très liquides, et par conséquent, le risque de liquidité associé au Fonds est jugé minimal.

9. Impôts sur les bénéfices et les gains en capital

Le Fonds répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada* (la « Loi »). Aux termes de la déclaration de fiducie en vertu de laquelle il a été établi, le Fonds paie ou déclare payables aux porteurs de parts pendant l'année civile la totalité de son revenu de placement net imposable et une partie suffisante de ses gains nets en capital pour ne payer aucun impôt aux termes des dispositions actuelles de la Loi. Par conséquent, selon la législation fiscale en vigueur, le revenu de placement net et les gains en capital sont imposables entre les mains des porteurs de parts du Fonds. Ainsi, aucune charge n'a été établie au titre de l'impôt du Canada dans les présents états financiers.

Au 31 décembre 2012, le Fonds n'avait cumulé aucune perte autre qu'en capital et avait cumulé des pertes nettes en capital comme suit :

	Pertes en capital
Fiera Capital Fonds d'actions mondiales	31 670 218 \$

Les pertes en capital peuvent être reportées en avant indéfiniment aux fins de l'impôt et portées en diminution des gains en capital réalisés ultérieurement.

10. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de la période précédente ont été reclassés selon la présentation adoptée pour la période écoulée.

FIERA CAPITAL FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE

ÉTATS DE L'ACTIF NET

30 juin 2013 (non audité) et 31 décembre 2012 (audité)

	2013	2012
Actif		
Placements à court terme (au coût 12 045 637 \$; 16 717 787 \$ en 2012)	12 057 495 \$	16 746 255 \$
Trésorerie	1 993 602	—
Intérêts courus	13 602	16 748
Autres montants à recevoir	13 316	—
	14 078 015	16 763 003
Passif		
Dette bancaire	—	2 174 922
Autres charges à payer	—	16 855
	—	2 191 777
Actif net représentant les capitaux propres	14 078 015 \$	14 571 226 \$
Valeur liquidative par catégorie		
Catégorie A	1 017 \$	1 017 \$
Catégorie B	4 722 102 \$	5 282 240 \$
Catégorie F	1 005 \$	1 005 \$
Catégorie O	9 353 891 \$	9 286 964 \$
Actif net par part (note 3)		
Catégorie A	10,00 \$	10,00 \$
Catégorie B	10,00 \$	10,00 \$
Catégorie F	10,00 \$	10,00 \$
Catégorie O	10,00 \$	10,00 \$

Signé pour le compte de
Corporation Fiera Capital, gestionnaire du Fonds



Sylvain Brosseau, administrateur



Jean-Guy Desjardins, administrateur

ÉTATS DES RÉSULTATS

Semestres clos les 30 juin (non audité)

	2013	2012
Revenu de placement		
Intérêts	76 810 \$	129 254 \$
Produit tiré du prêt de titres	709	1 649
	77 519	130 903
Charges		
Information aux porteurs de parts	30 184	36 272
Frais d'évaluation	12 931	—
Honoraires d'audit	8 409	(4 113)
Droits de dépôt	5 296	319
Droits de garde	4 053	6 686
Frais de communication aux investisseurs	3 210	—
Frais du comité d'examen indépendant	2 860	5 665
Frais d'administration	2 756	20 309
Frais d'opérations	2 471	—
Honoraires juridiques	948	23 836
Charge d'impôts	507	—
Honoraires du fiduciaire	422	—
Frais de gestion	—	134
	74 047	89 108
Revenu de placement net	3 472	41 795
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités	3 472 \$	41 795 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités, par catégorie		
Catégorie A	— \$	4 \$
Catégorie B	1 352 \$	8 449 \$
Catégorie F	— \$	32 \$
Catégorie O	2 120 \$	33 310 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités, par part		
Catégorie A	— \$	0,04 \$
Catégorie B	— \$	0,01 \$
Catégorie F	— \$	0,01 \$
Catégorie O	— \$	0,02 \$

FIERA CAPITAL FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Semestres clos les 30 juin (non audité)

	2013 Catégorie A	2012	2013 Catégorie B	2012	2013 Catégorie F	2012
Actif net au début de la période	1 017 \$	1 010 \$	5 282 240 \$	7 953 915 \$	1 005 \$	1 000 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités	—	4	1 352	8 449	—	32
Opérations sur les capitaux propres						
Produit de l'émission de parts	—	—	345 615	473 677	—	3 474
Valeur des parts rachetées	—	—	(907 087)	(2 439 381)	—	(3 474)
Émission de parts au réinvestissement des distributions	1	3	1 316	8 325	1	13
Opérations sur les capitaux propres, montant net	1	3	(560 156)	(1 957 379)	1	13
Distributions versées aux porteurs de parts						
Revenu de placement net	(1)	(3)	(1 334)	(8 406)	(1)	(32)
Total des distributions versées aux porteurs de parts	(1)	(3)	(1 334)	(8 406)	(1)	(32)
Actif net à la fin de la période	1 017 \$	1 014 \$	4 722 102 \$	5 996 579 \$	1 005 \$	1 013 \$

	2013 Catégorie O	2012	2013 Total du Fonds	2012
Actif net au début de la période	9 286 964 \$	23 080 465 \$	14 571 226 \$	31 036 390 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités	2 120	33 310	3 472	41 795
Opérations sur les capitaux propres				
Produit de l'émission de parts	3 060 947	2 866 773	3 406 562	3 343 924
Valeur des parts rachetées	(2 995 160)	(12 149 681)	(3 902 247)	(14 592 536)
Émission de parts au réinvestissement des distributions	1 156	20 187	2 474	28 528
Opérations sur les capitaux propres, montant net	66 943	(9 262 721)	(493 211)	(11 220 084)
Distributions versées aux porteurs de parts				
Revenu de placement net	(2 136)	(33 354)	(3 472)	(41 795)
Total des distributions versées aux porteurs de parts	(2 136)	(33 354)	(3 472)	(41 795)
Actif net à la fin de la période	9 353 891 \$	13 817 700 \$	14 078 015 \$	19 816 306 \$

	2013 Catégorie A	2012	2013 Catégorie B	2012
Nombre de parts				
Solde au début de la période	102	101	528 224	795 395
Parts émises et payées au cours de la période	—	—	34 563	47 367
Parts rachetées au cours de la période	—	—	(90 708)	(243 938)
Émission de parts au réinvestissement des distributions	—	—	131	833
Solde à la fin de la période	102	101	472 210	599 657

	2013 Catégorie F	2012	2013 Catégorie O	2012
Nombre de parts				
Solde au début de la période	100	100	928 696	2 308 037
Parts émises et payées au cours de la période	—	347	306 095	286 677
Parts rachetées au cours de la période	—	(347)	(299 517)	(1 214 968)
Émission de parts au réinvestissement des distributions	—	1	115	2 019
Solde à la fin de la période	100	101	935 389	1 381 765

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

FIERA CAPITAL FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE

ÉTAT DES TITRES EN PORTEFEUILLE

30 juin 2013 (non audité)

	DATE D'ÉCHÉANCE	TAUX D'INTÉRÊT	VALEUR NOMINALE	COÛT MOYEN (\$)	JUSTE VALEUR (\$)	% DE L'ACTIF NET
Trésorerie				1 993 602	1 993 602	14,19
Billets à court terme						
Bons du Trésor						
Bons du Trésor du Canada	19-déc-2013	1,118 %	200 000	197 794	198 952	
Bons du Trésor du Canada	12-sept-2013	1,020 %	4 250 000	4 238 397	4 241 120	
Bons du Trésor du Canada	26-sept-2013	1,008 %	475 000	471 242	473 758	
Bons du Trésor du Canada	24-oct-2013	1,113 %	300 000	296 706	298 941	
Province du Nouveau-Brunswick	12-sept-2013	1,072 %	375 000	374 066	374 176	
Province d'Ontario	24-juill-2013	1,054 %	500 000	498 805	499 640	
Province du Manitoba	18-sept-2013	1,072 %	175 000	174 570	174 585	
				6 251 580	6 261 172	44,56
Acceptations bancaires						
Banque Canadienne Impériale de Commerce	3-sept-2013	1,110 %	300 000	299 199	299 399	
FirstBank	12-août-2013	1,110 %	475 000	473 689	474 366	
Banque HSBC Canada	26-août-2013	1,180 %	150 000	149 613	149 719	
Banque Royale du Canada	30-août-2013	1,111 %	349 000	348 110	348 343	
La Banque Toronto-Dominion	13-août-2013	1,110 %	500 000	498 635	499 318	
				1 769 246	1 771 145	12,61
Effets de commerce à escompte						
Société ontarienne de travaux d'infrastructure	15-août-2013	1,103 %	400 000	399 228	399 433	
PSP Capital Inc.	24-sept-2013	1,098 %	150 000	149 528	149 609	
Shoppers Drug Mart	5-juill-2013	1,147 %	200 000	199 956	199 962	
Société de transport	15-juill-2013	1,135 %	200 000	199 826	199 901	
				948 538	948 905	6,75
Total, placements à court terme				8 969 364	8 981 222	63,92
Obligations et débentures						
Obligations émises et garanties par un gouvernement ou une administration						
Ville de Montréal (Canada)	15-avr-2014	4,650 %	322 000	330 059	330 059	
Ontario School Boards Financing Corp.	7-nov-2013	5,300 %	80 000	81 109	81 109	
Ville de Québec	16-déc-2013	5,000 %	350 000	355 648	355 648	
Province du Manitoba, OTV	31-oct-2013	1,420 %	350 000	350 288	350 288	
				1 117 104	1 117 104	7,95
Obligations de sociétés						
La Banque de Nouvelle-Écosse, OTV	5-sept-2013	1,420 %	500 000	500 124	500 124	
Caisse Centrale Desjardins du Québec, OTV	23-mai-2014	1,355 %	500 000	500 000	500 000	
Banque Canadienne Impériale de Commerce	28-nov-2013	1,420 %	200 000	200 036	200 036	
Société de financement GE Capital Canada	1 ^{er} -juin-2014	4,400 %	125 000	128 229	128 229	
Honda Canada Finance Inc.	12-sept-2013	5,613 %	200 000	201 759	201 759	
John Deere Financial Inc.	29-juill-2013	3,900 %	175 000	175 388	175 388	
PSP Capital Inc.	9-déc-2013	4,570 %	250 000	253 633	253 633	
				1 959 169	1 959 169	13,94
Total des obligations et des débentures				3 076 273	3 076 273	21,89
Total des titres en portefeuille, y compris la trésorerie et les billets à court terme				14 039 239	14 051 097	100,00

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

FIERA CAPITAL FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE

NOTES ANNEXES

Semestre clos le 30 juin 2013 (non audité)

I. Déclaration de fiducie

Le Fiera Capital Fonds du marché monétaire (le « Fonds ») (anciennement, le Fonds du marché monétaire Sceptre) est un fonds commun de placement à capital variable non constitué en personne morale, établi sous le régime des lois de la province d'Ontario en vertu d'une déclaration de fiducie datée du 22 novembre 1985, modifiée le 10 septembre 2010, le 26 août 2011 et mise à jour le 31 mai 2012 par Corporation Fiera Capital.

Le 27 février 2012, Fiera Sceptre Inc. et la Banque Nationale du Canada (la « Banque Nationale ») ont conclu un contrat exécutoire aux termes duquel Fiera Sceptre Inc. a acquis de la Banque Nationale le fonds de commerce de Gestion de portefeuille Natcan Inc. (« Natcan »). Les activités de Natcan ont été entièrement intégrées aux activités existantes de Fiera Sceptre Inc. En contrepartie, la Banque Nationale a reçu, par l'entremise de Natcan, des actions de catégorie A à droit de vote subordonné représentant 35 % des actions émises et en circulation de Fiera Sceptre Inc., en plus d'une option lui permettant d'accroître sa participation à 40 %.

Le 2 avril 2012, Fiera Sceptre Inc., qui agit à titre de fiduciaire et de gestionnaire du Fonds, est devenue Corporation Fiera Capital (« Fiera Capital » ou le « gestionnaire »).

Les états financiers du Fonds comprennent l'état des titres en portefeuille au 30 juin 2013, les états de l'actif net au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2012 et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net pour les périodes closes à ces dates.

Depuis le 26 août 2011, le Fonds est considéré comme un Fonds mutuel Fiera Sceptre.

À partir du 12 Août 2013, le nom des Fonds mutuels Fiera Sceptre a été modifié pour devenir les Fonds mutuels Fiera Capital. Aussi, à partir du 12 Août 2013, les fonds suivants ont été renommés :

Ancien nom	Nouveau nom
Fiera Sceptre Fonds d'obligations	Fiera Capital Fonds d'obligations
Fiera Sceptre Fonds de revenu élevé	Fiera Capital Fonds de revenu élevé
Fiera Sceptre Fonds d'actions de croissance	Fiera Capital Fonds d'actions de croissance
Fiera Sceptre Fonds d'actions canadiennes	Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes
Fiera Sceptre Fonds d'actions mondiales	Fiera Capital Fonds d'actions mondiales
Fiera Sceptre Fonds du marché monétaire	Fiera Capital Fonds du marché monétaire
Fiera Sceptre Fonds équilibré	Fiera Capital Fonds équilibré

2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers, dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada et présentés en dollars canadiens, comportent des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants présentés dans les états financiers et les notes annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et des mesures que le Fonds pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales méthodes comptables appliquées par le Fonds sont résumées ci-dessous.

Normes comptables non encore en vigueur

Normes internationales d'information financière (« IFRS »)

En février 2008, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA ») a annoncé que les PCGR du Canada seraient remplacés par les IFRS pour les entreprises ayant une obligation d'information du public. Les IFRS devaient s'appliquer aux états financiers semestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. En octobre 2010, l'ICCA a modifié la date d'entrée en vigueur des IFRS pour les sociétés de placement qui appliquent la note d'orientation sur les sociétés de placement (« NOC-18 »). Ainsi, les IFRS devaient être adoptées pour les états financiers annuels et semestriels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2012. L'ICCA a récemment proposé de reporter la date d'adoption des IFRS pour les sociétés de placement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Le gestionnaire suit l'évolution du programme de conversion aux IFRS et, notamment, les éléments clés suivants :

- les changements de méthodes comptables;
- les incidences sur la technologie de l'information et les systèmes de données;
- les incidences sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière;
- les incidences sur le contrôle et les procédures de communication de l'information;
- les incidences sur l'expertise en matière d'information financière.

Au 30 juin 2013, le gestionnaire avait terminé les phases d'identification et de faisabilité ainsi que l'analyse des incidences de la conversion aux IFRS. D'ici la transition, le gestionnaire surveillera l'évolution des IFRS et ajustera, au besoin, son plan de transition.

Le gestionnaire a déterminé que le passage aux IFRS actuelles modifiera principalement les méthodes comptables suivantes :

Classement des parts

Conformément à l'abrégié 149 du Comité sur les problèmes nouveaux (« CPN »), « Comptabilisation des actions rachetables au gré du détenteur ou obligatoirement rachetables par l'émetteur », les parts sont inscrites dans les capitaux propres.

Selon les dispositions de la norme comptable internationale (« IAS ») 1, *Présentation des états financiers*, et d'IAS 32, *Instruments financiers : présentation*, les parts seront classées dans le passif ou les capitaux propres en fonction des caractéristiques des parts.

FIERA CAPITAL FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2013 (non audité)

Évaluation de la juste valeur

Conformément au chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », les placements sont évalués à leur juste valeur, qui est déterminée au moyen de leur cours acheteur ou de leur cours vendeur sur une bourse reconnue.

L'International Accounting Standards Board a publié IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, qui définit la juste valeur; intègre, dans une même norme, un cadre pour l'évaluation de la juste valeur; et prescrit les informations à fournir sur les évaluations à la juste valeur. La norme permet l'utilisation du cours de clôture pour l'évaluation des placements. La différence entre la valeur liquidative par part et l'actif net par part selon les PCGR en vigueur au Canada pourrait ainsi disparaître.

Impôts sur les bénéfices

Conformément à l'abrégi CPN-107, « Application du chapitre 3465 aux fiducies de fonds commun de placement, aux fiducies de placement immobilier, aux fiducies de redevances et aux fiducies de revenu », les fonds de placement ne présentent aucun montant à titre d'impôts futurs.

Selon les dispositions d'IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucune exception similaire à celle de l'abrégi CPN-107 n'est permise. Par conséquent, les fonds de placement devront constater un actif ou passif d'impôts futurs, le cas échéant.

État des flux de trésorerie

Selon les méthodes comptables actuelles (chapitre 1540, « États des flux de trésorerie », du *Manuel de l'ICCA*), il n'est pas obligatoire de présenter un état des flux de trésorerie lorsque l'information requise concernant les flux de trésorerie est évidente à la lecture des autres états financiers ou qu'elle est communiquée adéquatement par voie de notes.

Selon les dispositions d'IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation d'un tableau des flux de trésorerie sera requise pour toutes les entités.

À partir de 2013, le gestionnaire s'assurera de recueillir les données comparatives en vue de préparer les états de l'actif net d'ouverture en IFRS qui seront inclus dans les états financiers semestriels au 30 juin 2014.

Comme les IFRS devraient faire l'objet de modifications d'ici la date de leur adoption, le gestionnaire ne peut pour le moment déterminer avec certitude l'incidence de cette transition sur les résultats financiers du Fonds. Selon sa compréhension actuelle des IFRS et son analyse des différences entre les IFRS et les méthodes comptables appliquées à l'heure actuelle conformément aux PCGR du Canada, le gestionnaire ne prévoit pas que le passage aux IFRS aura une incidence importante sur l'actif net par part du Fonds ou sur ses systèmes et ses processus. Il s'attend à ce que la transition aux IFRS se traduise principalement par un complément d'information à fournir dans les états financiers. Le plan de transition se déroule comme prévu. Le gestionnaire continue de suivre tout changement apporté aux IFRS et ajuste le plan de transition en conséquence.

Évaluation des placements

Les placements sont évalués à la juste valeur, conformément au chapitre 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », et sont réputés être des instruments détenus à des fins de transaction. La valeur au marché des placements à la fin de la période de présentation de l'information financière est déterminée comme suit :

- i) Les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours acheteur (pour les placements détenus) et au cours vendeur (pour les placements vendus à découvert) cotés sur des bourses reconnues ou fournis par des courtiers en valeurs mobilières réputés. Les titres dont le cours acheteur n'est pas disponible sont évalués à leur cours de clôture.
- ii) Les titres qui ne sont pas négociés sur un marché actif sont évalués selon des techniques d'évaluation reposant sur des données de marché observables.
- iii) Les fonds sous-jacents sont évalués chaque jour ouvrable à un cours calculé par leur gestionnaire respectif.

Le Fonds continue d'utiliser le cours de clôture ou le dernier cours vendeur comme juste valeur d'un titre pour déterminer la valeur liquidative quotidienne aux fins des opérations (la « valeur liquidative aux fins des opérations ») pour les achats et les rachats des clients.

La méthode d'évaluation utilisée pour calculer la valeur liquidative quotidienne aux fins des opérations sur parts du Fonds diffère des méthodes comptables utilisées pour établir l'actif net aux fins des états financiers (l'« actif net »). Les écarts entre la valeur liquidative aux fins des opérations et l'actif net sont présentés à la note 3.

Coûts de transactions

Les coûts de transactions sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Il s'agit de coûts différentiels directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un placement. Ils comprennent les frais et les commissions versés aux placeurs pour compte, aux conseillers et aux courtiers, les sommes prélevées par les organismes de réglementation et les bourses de valeurs, ainsi que les droits de mutation.

Évaluation des parts et date d'évaluation

Les parts sont émises et rachetées en tout temps à leur valeur liquidative aux fins des opérations par part, qui est calculée pour chacune des catégories de parts du Fonds. La valeur du Fonds est établie chaque jour où les banques à charte canadiennes sont ouvertes, à l'exception du samedi. La valeur liquidative par part de chaque catégorie correspond à la juste valeur globale de la valeur liquidative aux fins des opérations de cette catégorie du Fonds, divisée par le nombre total de parts en circulation à la fermeture des bureaux le jour de l'évaluation.

Opérations de placement

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération. Le coût des placements représente le montant payé pour chaque titre et est calculé selon la méthode du coût moyen, sauf pour les titres du marché monétaire, dont le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

FIERA CAPITAL FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2013 (non audité)

Trésorerie

La trésorerie et les découverts bancaires sont réputés être détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à la juste valeur.

Autres actifs et passifs

Conformément au chapitre 3855, les montants à recevoir du courtier, les montants à recevoir pour la vente de parts, ainsi que les intérêts, dividendes et autres montants à recevoir sont classés dans les prêts et créances et sont constatés au coût. De même, les charges à payer, les montants à payer pour le rachat de parts, les montants à payer aux courtiers, les intérêts, dividendes et autres montants à payer, ainsi que les distributions à payer sont réputés être des passifs financiers et sont constatés au coût. Étant donné leur nature à court terme, leur valeur comptable est très proche de leur juste valeur.

Revenus

Le revenu d'intérêts est inscrit selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le revenu de dividendes est inscrit à compter de la date ex-dividende, déduction faite de la retenue d'impôt. Les gains et les pertes réalisés sur les placements, ainsi que la plus-value ou la moins-value non réalisée des placements, sont calculés selon le coût moyen des placements en question. Les revenus reçus des fiduciaires de revenu sont inscrits à la date ex-distribution et sont répartis entre les revenus, les gains en capital et le remboursement de capital lorsque l'information nécessaire à cette répartition est disponible ou à la discrétion du gestionnaire si cette information n'est pas disponible. Les revenus et les gains et pertes réalisés et non réalisés sont répartis au prorata entre les catégories d'après la valeur liquidative moyenne pondérée de chaque catégorie.

Frais de gestion et charges d'exploitation

Le Fonds verse au gestionnaire des frais de gestion, calculés pour les parts des catégories A, B et F sous forme de pourcentage de la valeur liquidative de la catégorie visée, à la fermeture des bureaux chaque jour ouvrable.

Conversion de devises

La juste valeur des actifs et des passifs libellés en devises est présentée en dollars canadiens au taux de change en vigueur le 30 juin. Les opérations de placement, les revenus et les charges sont convertis au taux de change en vigueur à la date des opérations correspondantes. Les gains et les pertes de change réalisés sont inscrits au poste « Gain (perte) de change réalisé » à l'état des résultats. L'écart entre les gains et les pertes de change non réalisés au début et à la fin de la période est inscrit à l'état des résultats, au poste « Plus-value (moins-value) non réalisée des placements et des opérations de change ».

Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités, par part

Le poste « Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités, par part » de l'état des résultats représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net découlant des activités attribuable à chaque catégorie de parts pour la période, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de cette catégorie en circulation au cours de la même période.

Distributions aux porteurs de parts

Chaque jour, le Fonds distribue au prorata la totalité de son revenu de placement net aux porteurs de parts. Le dernier jour ouvrable de chaque mois, le montant total crédité à chaque porteur de parts pour le mois écoulé est réinvesti dans des parts supplémentaires de la même catégorie du Fonds. Les gains en capital nets réalisés du Fonds sont distribués une fois l'an en décembre aux porteurs de parts inscrits à cette date. Ces distributions sont en général réinvesties. Les pertes en capital que subit le Fonds réduisent les gains en capital nets réalisés à distribuer aux porteurs de parts au cours des exercices ultérieurs. Voir la note 9 pour obtenir des informations sur le cumul des pertes autres qu'en capital et des pertes nettes en capital du Fonds.

3. Comparaison entre la valeur liquidative et l'actif net

Le tableau ci-après présente la différence entre la valeur liquidative aux fins des opérations par part et l'actif net par part au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2012 :

	30 juin 2013		31 décembre 2012	
	Actif Net Par Part (\$)	Valeur Liquidative Par Part (\$)	Actif Net Par Part (\$)	Valeur Liquidative Par Part (\$)
Fiera Capital Fonds du marché monétaire				
Catégorie A	10,00	10,00	10,00	10,00
Catégorie B	10,00	10,00	10,00	10,00
Catégorie F	10,00	10,00	10,00	10,00
Catégorie O	10,00	10,00	10,00	10,00

4. Capitaux propres

Les porteurs de parts peuvent demander le rachat de leurs parts en totalité ou en partie, en adressant une demande écrite au gestionnaire ou à un courtier en valeurs ou en fonds communs de placement, qui s'assure de remettre cette demande au gestionnaire. La signature du porteur de parts pourrait devoir être certifiée par un garant jugé acceptable par le gestionnaire. Les parts seront rachetées à la valeur liquidative aux fins des opérations par part de la catégorie, déterminée à la prochaine date d'évaluation. Les demandes de rachat reçues après 16 h, heure normale de l'Est, tous les jours de semaine, sont réputées avoir été reçues le premier

FIERA CAPITAL FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2013 (non audité)

jour ouvrable suivant la date réelle de réception. Les demandes de rachat relatives aux régimes enregistrés des porteurs de parts doivent être soumises avec tous les documents de transfert exigés par l'Agence du revenu du Canada dans le cas d'un transfert à un autre régime enregistré. Les parts émises et en circulation représentent le capital du Fonds. Le Fonds n'est soumis à aucune exigence particulière en matière de capital pour la souscription et le rachat de parts, mis à part les exigences minimales en matière de souscription. L'état de l'évolution de l'actif net rend compte des changements dans le capital du Fonds au cours de la période. Le gestionnaire a la responsabilité de gérer le capital du Fonds conformément aux objectifs de placement et de gérer ses liquidités de façon à pouvoir financer les rachats de parts (se reporter à la note 8 pour de plus amples renseignements).

Les parts

Le Fonds peut émettre un nombre illimité de parts de chaque catégorie. Le 26 août 2011, les parts de catégorie D et les parts de catégorie A du Fonds du marché monétaire Sceptre sont devenues respectivement des parts de catégorie A et des parts de catégorie B du Fiera Capital Fonds du marché monétaire.

Les parts des catégories A et B sont offertes à tous les investisseurs. Les parts de catégorie O sont conçues pour les investisseurs institutionnels et les particuliers aisés, qui ont droit à une réduction des frais de gestion en raison du coût plus faible associé à la gestion des placements plus importants. Les parts des catégories A et B peuvent être échangées contre des parts des catégories F ou O du même Fonds à la discrétion du gestionnaire et avec l'accord du porteur de parts, si ce dernier satisfait aux exigences d'admissibilité des parts de catégorie O. Les parts de catégorie F sont offertes aux investisseurs qui participent à des programmes « services contre honoraires » ou à des programmes intégrés parrainés par un courtier qui a conclu une entente avec le gestionnaire pour vendre des parts de catégorie F.

Les parts du Fonds sont de la même catégorie et confèrent aux porteurs des droits et des privilèges identiques. Chaque part donne droit à son porteur à un vote et, dans le cas de la liquidation d'un fonds, à une quote-part de l'actif net de la catégorie en question après le remboursement de tous les passifs.

5. Frais de gestion et charges d'exploitation

Le taux des frais de gestion au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2012 est présenté dans le tableau suivant et correspond à un pourcentage annuel de la valeur liquidative moyenne de la catégorie.

30 juin 2013	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie F
Fiera Capital Fonds du marché monétaire	0,75 %	0,50 %	0,50 %
31 décembre 2012	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie F
Fiera Capital Fonds du marché monétaire	0,75 %	0,50 %	0,50 %

La classe O n'a pas de frais de gestion. En vertu des modalités d'un contrat de gestion de placements, le gestionnaire reçoit de chaque porteur de parts, pour ses services de gestion d'actifs, des honoraires de gestion calculés en fonction des honoraires applicables au total de l'actif sous gestion du porteur de parts. Ces honoraires peuvent diminuer, en pourcentage, à mesure que l'actif sous gestion augmente. Si le gestionnaire n'avait pas renoncé à ses frais de gestion, le Fonds aurait payé des frais de gestion de 13 755 \$ pour le premier semestre de 2013 (18 500 \$ en 2012).

Le Fonds est responsable du paiement de toutes les charges liées à ses activités. Les charges d'exploitation comprennent les honoraires d'audit, les honoraires juridiques, les honoraires de l'agent de transferts et du fiduciaire, les frais d'administration et les droits de dépôt propres au Fonds. Le Fonds prend également en charge les frais du comité d'examen indépendant (« CEI »), qui a été établi conformément au *Règlement 81-107 sur le Comité d'examen indépendant des fonds d'investissement*. Les charges d'exploitation et les charges liées au CEI sont réparties entre les catégories de parts selon les services fournis à chacune des catégories. Le gestionnaire peut décider de prendre en charge la totalité ou une partie des obligations du Fonds lorsque le total des charges excède un certain pourcentage de la valeur liquidative quotidienne moyenne par catégorie du Fonds. Le gestionnaire peut en tout temps cesser d'assumer les charges. Les montants pris en charge par le gestionnaire, le cas échéant, sont présentés dans l'état des résultats.

Les provinces d'Ontario et de Colombie-Britannique ont mis en place la taxe de vente harmonisée (« TVH »), qui remplace la taxe de vente provinciale (« TVP ») et la taxe fédérale sur les produits et services. La TVH est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2010 et est administrée par l'Agence du revenu du Canada. Par suite du référendum tenu en Colombie-Britannique le 5 août 2011, la province a aboli la TVH et a rétabli la TVP à compter du 1^{er} avril 2013. Le 30 septembre 2011, Québec a annoncé l'adoption de la TVH et elle est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013.

6. Opérations entre apparentés

Le gestionnaire assure l'administration quotidienne du Fonds. Il lui fournit ou fait en sorte qu'on lui fournisse tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner.

Les opérations entre apparentés qu'a effectuées le Fonds avec le gestionnaire et qui sont présentées dans les états financiers se détaillent comme suit :

	30 juin 2013	31 décembre 2012
Frais de gestion	— \$	133 \$
Frais d'administration	2 756	30 970
Autres charges à payer	(2 440)	4 355

FIERA CAPITAL FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2013 (non audité)

Comme il fournit les capitaux de lancement au Fonds dont il assure la promotion, le gestionnaire conserve certaines parts du Fonds.

30 juin 2013

Capitaux de lancement

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie F	Catégorie O
Fiera Capital Fonds du marché monétaire	100,0 %	—	100,0 %	0,8 %

31 décembre 2012

Capitaux de lancement

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie F	Catégorie O
Fiera Capital Fonds du marché monétaire	100,0 %	—	100,0 %	0,8 %

7. Commissions de courtage et autres coûts de transactions

Les montants payés par le Fonds au titre des commissions de courtage et des autres coûts de transactions sont inclus dans l'état des résultats du Fonds.

Aux 30 juin 2013 et 2012, le Fonds n'avait reçu aucun rabais de courtage.

8. Information à fournir sur les instruments financiers – gestion des risques

Classement des instruments financiers évalués à la juste valeur

Le chapitre 3862 du *Manuel de l'ICCA*, « Instruments financiers – informations à fournir », exige que les instruments financiers soient classés à leur juste valeur selon une hiérarchie à trois niveaux établie aux fins de présentation de l'information qui reflète l'importance des données utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments. La hiérarchie des évaluations comprend trois niveaux décrits de la façon suivante :

- Niveau 1 Données qui correspondent aux prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, auxquelles le gestionnaire peut avoir accès à la date d'évaluation.
- Niveau 2 Données autres que les prix cotés qui sont directement ou indirectement observables pour l'actif ou le passif évalué, incluant les données provenant de marchés qui ne sont pas considérés comme actifs.
- Niveau 3 Données qui ne sont pas observables. Il y a peu ou pas d'activité sur le marché. Le choix des données utilisées pour déterminer la juste valeur repose en grande partie sur le jugement et les estimations de la direction.

Les tableaux portant sur la hiérarchie des évaluations à la juste valeur ci-dessous présentent les informations sur les actifs du Fonds évalués à la juste valeur au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2012:

Actifs financiers à la juste valeur au 30 juin 2013

	Niveau 1	Niveau 2	Total
Obligations	1 370 737 \$	1 705 536 \$	3 076 273 \$
Billets à court terme	6 810 214	2 171 008	8 981 222
	8 180 951 \$	3 876 544 \$	12 057 495 \$

Au cours de la période, aucun transfert n'est intervenu entre les niveaux 1 et 2, et le Fonds ne détenait aucun actif financier de niveau 3.

Les flux de trésorerie relatifs aux passifs financiers du Fonds ne sont pas actualisés, car leur échéance est inférieure à trois mois. Les passifs financiers comprennent les frais de gestion à payer et les autres charges à payer.

Actifs financiers à la juste valeur au 31 décembre 2012

	Niveau 1	Niveau 2	Total
Obligations	— \$	3 175 236 \$	3 175 236 \$
Billets à court terme	8 201 821	5 369 198	13 571 019
	8 201 821 \$	8 544 434 \$	16 746 255 \$

Au cours de l'exercice, aucun transfert n'est intervenu entre les niveaux 1 et 2, et le Fonds ne détenait aucun actif financier de niveau 3.

Les flux de trésorerie relatifs aux passifs financiers du Fonds ne sont pas actualisés, car leur échéance est inférieure à trois mois. Les passifs financiers comprennent les frais de gestion à payer et les autres charges à payer.

Gestion des risques financiers

Le Fonds classe les actifs et les passifs financiers dans les catégories suivantes : détenus à des fins de transaction, prêts et créances et autres passifs financiers comptabilisés au coût après amortissement.

Les instruments financiers du Fonds sont composés de la trésorerie, des placements, des créances et des créditeurs. La valeur comptable de la trésorerie, des créances et des créditeurs se rapproche de la juste valeur, étant donné la nature à court terme de ces instruments financiers. Le Fonds est exposé à divers types de risques liés à ses stratégies de placement, à ses instruments financiers et aux marchés sur lesquels il investit.

FIERA CAPITAL FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2013 (non audité)

Du fait de ses activités, le Fonds est exposé à divers risques financiers dont le risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), le risque de crédit et le risque de liquidité. La stratégie globale de gestion des risques du Fonds met l'accent sur la nature imprévisible des marchés des capitaux et vise à en atténuer l'incidence négative éventuelle sur le rendement du Fonds.

Le gestionnaire est responsable de la gestion des risques pour le Fonds. Tous les mois, le gestionnaire compare le rendement du Fonds à l'indice de référence. Cette analyse est ensuite passée en revue chaque mois par le directeur des placements et le comité du bureau du directeur des placements. En outre, le gestionnaire s'assure que les politiques de placement du Fonds sont suivies à la lettre et rédige des rapports de conformité trimestriels, lesquels sont passés en revue chaque trimestre par le directeur des placements.

Le Fonds a pour objectif principal de fournir le revenu le plus élevé possible tout en tenant compte des impératifs de préservation du capital et de liquidité. Il investit essentiellement dans des bons du Trésor du gouvernement du Canada et des provinces et dans des obligations à court terme de sociétés de haute qualité.

Risque de marché

Le risque de marché est constitué de trois composantes : le risque de prix, le risque de taux d'intérêt et le risque de change. Le principal risque de marché auquel est exposé le Fonds est le risque de taux d'intérêt. Au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2012, le Fonds n'était aucunement exposé au risque de prix, étant donné qu'il ne détient aucun titre de capitaux propres.

a) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que les fluctuations de taux d'intérêt puissent influencer sur les flux de trésorerie futurs ou sur la juste valeur des instruments financiers. Un risque de taux d'intérêt existe quand le Fonds investit dans des instruments financiers portant intérêt. Le Fonds est exposé au risque que la valeur de ces instruments financiers varie par suite de la fluctuation des taux d'intérêt en vigueur. Le Fonds est principalement exposé au risque de taux d'intérêt en raison de ses placements dans des instruments du marché monétaire. Les autres actifs et passifs financiers sont à court terme ou ne portent pas intérêt.

Au 30 juin 2013, 12 057 495 \$ (16 746 255 \$ au 31 décembre 2012) étaient investis dans des billets à court terme et des obligations échéant à moins d'un an.

Au 30 juin 2013, si les taux d'intérêt en vigueur avaient varié de 0,50 %, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net du Fonds aurait varié d'environ 13 000 \$ (17 000 \$ au 31 décembre 2012).

b) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la valeur des placements libellés en une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle du Fonds varie en raison des fluctuations de taux de change. Les actions et les obligations étrangères sont exposées au risque de change, car leur cours libellé en devises est converti dans la monnaie fonctionnelle du Fonds pour déterminer leur juste valeur.

Au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2012, le Fonds n'était pas exposé au risque de change, les instruments financiers monétaires en portefeuille étant tous libellés en dollars canadiens.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité qu'une partie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation envers une autre partie qui subit de ce fait une perte financière. Le Fonds est soumis au risque de crédit en raison de son portefeuille de billets à court terme. Le Fonds limite son exposition aux pertes sur créances en investissant dans des titres dont la notation est élevée et en diversifiant ses titres parmi un grand nombre d'émetteurs.

Le Fonds investit dans des actifs financiers de qualité supérieure, selon les notations effectuées principalement par Dominion Bond Rating Services (« DBRS »), Standard & Poor's (« S&P ») et Moody's. Le tableau ci-dessous présente la notation des titres qui exposaient le portefeuille au risque de crédit, au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2012, selon la notation la plus élevée de S&P, Moody's et DBRS :

Notation	Pourcentage de l'actif net	
	30 juin 2013	31 décembre 2012
AAA	50,88 %	68,29 %
AA	17,67 %	27,12 %
A	6,23 %	11,47 %
Aucune notation	10,87 %	8,05 %
	85,65 %	114,93 %

Le règlement de toutes les opérations sur titres est effectué au moment de la livraison par l'intermédiaire de courtiers agréés. Le risque de défaillance est considéré comme minimal, puisque la livraison des titres vendus n'a lieu qu'à la suite de la réception du paiement par le courtier. Le paiement d'un achat est effectué après la réception des titres par le courtier. L'opération échoue si l'une des parties ne remplit pas son obligation.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêts de titres avec son dépositaire, RBC Investor Services Trust. Le risque de crédit lié à ces opérations est considéré comme minimal étant donné que la valeur des actifs cédés en garantie doit correspondre au moins à 102 % de la valeur du titre prêté, comme l'exige le Règlement 81-102. Les actifs cédés en garantie ne peuvent être composés que de trésorerie, de titres admissibles (comprenant des titres de créance du gouvernement du Canada et des bons du Trésor américain) et de titres pouvant être immédiatement convertis en des titres similaires à ceux qui font l'objet du prêt. De plus, le Fonds ne peut prêter, dans le cadre d'opérations de prêts de titres, plus de 50 % de la valeur totale de son actif.

FIERA CAPITAL FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2013 (non audité)

Les titres prêtés continuent d'être présentés dans l'état des titres en portefeuille. Le revenu provenant du prêt de titres est présenté au poste « Revenu tiré du prêt de titres » de l'état des résultats et toute garantie reçue ou versée en trésorerie est respectivement présentée à l'état de l'actif net, au poste « Garantie en trésorerie reçue pour le prêt de titres » ou « Garantie en trésorerie à verser pour le prêt de titres ».

La valeur de marché des titres prêtés est établie à la fermeture des bureaux à chaque date d'évaluation, et toute garantie supplémentaire requise est livrée au Fonds le jour ouvrable suivant. Les garanties en trésorerie sont investies dans des équivalents de trésorerie. Au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2012, la valeur de marché totale des titres prêtés et des garanties détenues relativement aux opérations de prêt de titres s'établissait comme suit :

	Prêts en cours		Montant de la garantie	
	2013	2012	2013	2012
Fiera Capital Fonds du marché monétaire	4 540 176 \$	895 343 \$	4 767 185 \$	940 110 \$

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à réunir les liquidités nécessaires pour honorer des engagements liés aux instruments financiers. Le Fonds est exposé aux rachats quotidiens de parts contre espèces. Les parts du Fonds sont rachetées à la valeur liquidative courante aux fins des opérations par part, au gré du porteur. Le Fonds gère le risque de liquidité en investissant la majorité de ses actifs dans des titres qui sont négociés sur un marché actif et dont il peut se départir facilement. En outre, le Fonds vise à conserver suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir son niveau de liquidités.

Au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2012, les placements du Fonds étaient considérés comme facilement réalisables et très liquides, et par conséquent, le risque de liquidité associé au Fonds est jugé minimal.

9. Impôts sur les bénéfices et les gains en capital

Le Fonds répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada* (la « Loi »). Aux termes de la déclaration de fiducie en vertu de laquelle il a été établi, le Fonds paie ou déclare payables aux porteurs de parts pendant l'année civile la totalité de son revenu de placement net imposable et une partie suffisante de ses gains nets en capital pour ne payer aucun impôt aux termes des dispositions actuelles de la Loi. Par conséquent, selon la législation fiscale en vigueur, le revenu de placement net et les gains en capital sont imposables entre les mains des porteurs de parts du Fonds. Ainsi, aucune charge n'a été établie au titre de l'impôt du Canada dans les présents états financiers.

Au 31 décembre 2012, le Fonds n'avait cumulé aucune perte autre qu'en capital ni aucune perte nette en capital.

10. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de la période précédente ont été reclassés selon la présentation adoptée pour la période écoulée

FIERA CAPITAL FONDS D' ACTIONS CANADIENNES

ÉTATS DE L'ACTIF NET

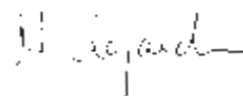
30 juin 2013 (non audité) et 31 décembre 2012 (audité)

	2013	2012
Actif		
Placements à la juste valeur (au coût 17 469 189 \$; 17 328 621 \$ en 2012)	18 527 300 \$	18 283 695 \$
Placements à court terme (au coût 174 680 \$; 623 869 \$ en 2012)	174 727	623 852
Trésorerie	2 202	68 523
Montants à recevoir du gestionnaire	27 999	7 005
Montants à recevoir des courtiers	650 360	299 712
Dividendes à recevoir	53 469	50 523
	19 436 057	19 333 310
Passif		
Montants à payer aux courtiers	323 085	76 710
Frais de gestion à payer (note 6)	888	986
Autres charges à payer	12 106	43 977
	336 079	121 673
Actif net représentant les capitaux propres	19 099 978 \$	19 211 637 \$
Actif net par catégorie		
Catégorie A	283 641 \$	282 761 \$
Catégorie B	325 798 \$	324 607 \$
Catégorie F	72 929 \$	72 351 \$
Catégorie O	18 417 610 \$	18 531 918 \$
Actif net par part (note 3)		
Catégorie A	10,52 \$	10,49 \$
Catégorie B	10,47 \$	10,43 \$
Catégorie F	10,56 \$	10,52 \$
Catégorie O	10,57 \$	10,54 \$

Signé pour le compte de
Corporation Fiera Capital, gestionnaire du Fonds



Sylvain Brosseau, administrateur



Jean-Guy Desjardins, administrateur

ÉTATS DES RÉSULTATS

Semestres clos les 30 juin (non audité)

	2013	2012
Revenu de placement		
Intérêts	827 \$	787 \$
Dividendes	239 910	186 385
	240 737	187 172
Charges		
Frais d'évaluation	12 901	—
Frais d'opérations	10 918	—
Honoraires juridiques	8 310	22 459
Honoraires d'audit	7 950	12 773
Frais de gestion	5 837	356
Droits de dépôt	5 542	878
Droits de garde	4 623	27 624
Frais de communication aux investisseurs	2 639	—
Information aux porteurs de parts	1 745	(16 037)
Frais d'administration	1 650	24 366
Frais du comité d'examen indépendant	1 586	1 607
Honoraires du fiduciaire	424	—
	64 125	74 026
Revenu de placement net avant les charges prises en charge ou ayant fait l'objet d'une renonciation	176 612	113 146
Charges prises en charge ou ayant fait l'objet d'une renonciation	20 995	—
Revenu de placement net	197 607	113 146
Gain (perte) réalisé et non réalisé sur les placements et coûts de transactions		
Gain (perte) réalisé à la vente de placements	(21 828)	230 850
Coûts de transactions (note 2)	(30 875)	(39 189)
Plus-value (moins-value) non réalisée des placements et des opérations de change	103 101	(667 319)
Gain (perte) net sur les placements	50 398	(475 658)
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités	248 005 \$	(362 512) \$
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités, par catégorie		
Catégorie A	880 \$	(1 799) \$
Catégorie B	2 218 \$	5 258 \$
Catégorie F	578 \$	(1 816) \$
Catégorie O	244 329 \$	(364 155) \$
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités, par part		
Catégorie A	0,03 \$	(0,17) \$
Catégorie B	0,07 \$	6,13 \$
Catégorie F	0,08 \$	(0,27) \$
Catégorie O	0,14 \$	(0,23) \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

FIERA CAPITAL FONDS D' ACTIONS CANADIENNES

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Semestres clos les 30 juin (non audité)

	2013	2012	2013	2012	2013	2012
	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie F	
Actif net au début de la période	282 761 \$	69 763 \$	324 607 \$	4 972 \$	72 351 \$	69 763 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités	880	(1 799)	2 218	5 258	578	(1 816)
Opérations sur les capitaux propres						
Produit de l'émission de parts	—	199 000	3 000	229 658	—	—
Valeur des parts rachetées	—	—	(4 027)	—	—	—
Émission de parts au réinvestissement des distributions	—	1 852	839	1 552	297	471
Opérations sur les capitaux propres, montant net	—	200 852	(188)	231 210	297	471
Distributions versées aux porteurs de parts						
Revenu de placement net	—	(1 852)	(839)	(1 636)	(297)	(471)
Total des distributions versées aux porteurs de parts	—	(1 852)	(839)	(1 636)	(297)	(471)
Actif net à la fin de la période	283 641 \$	266 964 \$	325 798 \$	239 804 \$	72 929 \$	67 947 \$

	2013	2012	2013	2012
	Catégorie O		Total du Fonds	
Actif net au début de la période	18 531 918 \$	17 003 484 \$	19 211 637 \$	17 147 982 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités	244 329	(364 155)	248 005	(362 512)
Opérations sur les capitaux propres				
Produit de l'émission de parts	400 000	789 000	403 000	1 217 658
Valeur des parts rachetées	(758 637)	(1 554 000)	(762 664)	(1 554 000)
Émission de parts au réinvestissement des distributions	192 357	124 148	193 493	128 023
Opérations sur les capitaux propres, montant net	(166 280)	(640 852)	(166 171)	(208 319)
Distributions versées aux porteurs de parts				
Revenu de placement net	(192 357)	(124 149)	(193 493)	(128 108)
Total des distributions versées aux porteurs de parts	(192 357)	(124 149)	(193 493)	(128 108)
Actif net à la fin de la période	18 417 610 \$	15 874 328 \$	19 099 978 \$	16 449 043 \$

	2013	2012	2013	2012
	Catégorie A		Catégorie B	
Nombre de parts				
Solde au début de la période	26 954	6 751	31 118	482
Parts émises et payées au cours de la période	—	19 788	281	23 484
Parts rachetées au cours de la période	—	—	(376)	—
Émission de parts au réinvestissement des distributions	—	185	80	156
Solde à la fin de la période	26 954	26 724	31 103	24 122

	2013	2012	2013	2012
	Catégorie F		Catégorie O	
Nombre de parts				
Solde au début de la période	6 876	6 751	1 757 792	1 644 797
Parts émises et payées au cours de la période	—	—	37 167	75 137
Parts rachetées au cours de la période	—	—	(70 231)	(145 486)
Émission de parts au réinvestissement des distributions	28	47	18 182	12 389
Solde à la fin de la période	6 904	6 798	1 742 910	1 586 837

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

FIERA CAPITAL FONDS D' ACTIONS CANADIENNES

ÉTAT DES TITRES EN PORTEFEUILLE

30 juin 2013 (non audité)

	DATE D'ÉCHÉANCE	TAUX D'INTÉRÊT	NOMBRE D' ACTIONS/ VALEUR NOMINALE	COÛT MOYEN (\$)	JUSTE VALEUR (\$)	% DE L'ACTIF NET
Trésorerie				2 202	2 202	0,01
Billets à court terme						
Bons du Trésor						
Bons du Trésor du Canada	15-août-2013	1,016 %	75 000	74 860	74 900	
Bons du Trésor du Canada	29-août-2013	1,013 %	100 000	99 820	99 827	
				174 680	174 727	0,93
Actions						
Biens de consommation discrétionnaire						
Composants d'automobiles						
Magna International Inc.			7 481	393 933	559 504	2,99
Biens de consommation durables et vêtements						
Les Vêtements de Sport Gildan Inc.			12 255	498 312	522 553	2,79
Médias						
Thomson Reuters Corp.			5 700	193 461	195 168	1,04
Commerce de détail						
Dollarama Inc.			10 072	589 523	741 400	3,96
Total, biens de consommation discrétionnaire				1 675 229	2 018 625	10,79
Biens de consommation de base						
Vente au détail de produits alimentaires et de base						
Alimentation Couche-Tard Inc., cat. B			6 215	284 227	386 262	
Les Compagnies Loblaw limitée			7 300	309 550	346 750	
Total, biens de consommation de base				593 777	733 012	3,92
Services financiers						
Banques						
La Banque de Nouvelle-Écosse			13 000	698 476	730 860	
Banque Royale du Canada			17 200	917 273	1 054 016	
La Banque Toronto-Dominion			17 000	1 328 431	1 435 651	
				2 944 180	3 220 527	17,22
Services financiers diversifiés						
CI Financial Corp.			11 840	330 795	358 397	
Element Financial Corp.			3 600	39 436	43 092	
Services financiers Élément, bons de souscription (19 oct. 2013)			22 600	229 390	270 522	
Société financière IGM Inc.			12 625	572 490	567 115	
				1 172 111	1 239 126	6,63
Assurances						
Intact Corporation financière			3 602	216 249	212 626	
Société Financière Manuvie			52 800	751 200	888 624	
Corporation financière Power			14 378	429 192	437 379	
				1 396 641	1 538 629	8,23
Immobilier						
FirstService Corp.			7 342	254 169	241 405	1,29
Total, services financiers				5 767 101	6 239 687	33,36

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

FIERA CAPITAL FONDS D' ACTIONS CANADIENNES

ÉTAT DES TITRES EN PORTEFEUILLE (suite)

30 juin 2013 (non audité)

	NOMBRE D' ACTIONS/ VALEUR NOMINALE	COÛT MOYEN (\$)	JUSTE VALEUR (\$)	% DE L' ACTIF NET
Soins de santé				
Matériel et services de soins de santé				
Catamaran Corp.	5 500	303 748	281 270	1,50
Total, soins de santé		303 748	281 270	1,50
Industries				
Biens d'équipement				
ATS Automation Tooling Systems Inc.	10 762	110 578	119 458	
Bombardier Inc., cat. B	20 200	90 129	94 536	
		200 707	213 994	1,14
Transport				
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	11 539	1 001 077	1 179 401	
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	2 000	196 326	255 000	
TransForce Inc.	19 140	320 434	392 561	
		1 517 837	1 826 962	9,77
Total, industries		1 718 544	2 040 956	10,91
Technologies de l'information				
Logiciels et services				
Groupe CGI inc., cat. A	27 739	663 918	854 361	4,57
Matériel et équipement technologique				
Research In Motion Ltd.	6 500	138 255	71 370	0,38
Total, technologies de l'information		802 173	925 731	4,95
Énergie				
Canadian Natural Resources Ltd.	19 046	556 910	564 714	
Cenovus Energy Inc.	20 700	689 710	621 000	
Enbridge Inc.	16 722	669 052	737 607	
MEG Energy Corp.	3 199	109 483	91 875	
Painted Pony Petroleum Ltd., cat. A	14 945	151 074	126 584	
Peyto Exploration & Development Corp.	11 700	238 333	354 276	
Suncor Énergie Inc.	34 820	1 102 902	1 079 420	
TORC Oil & Gas Ltd.	124 662	307 634	178 267	
Tourmaline Oil Corp.	6 208	232 687	260 736	
Total, énergie		4 057 785	4 014 479	21,46
Matières premières				
Agrium Inc.	3 199	292 592	291 685	
Argonaut Gold Inc.	42 522	392 541	240 249	
CCL Industries Inc., cat. B	663	40 635	43 015	
First Quantum Minerals Ltd.	26 766	501 141	417 550	
Franco-Nevada Corp.	10 800	459 103	405 756	
West Fraser Timber Co Ltd.	4 802	392 762	381 279	
Total, matières premières		2 078 774	1 779 534	9,51
Services de télécommunications				
Rogers Communications Inc., cat. B	5 110	220 176	210 430	
TELUS Corp.	9 237	268 719	283 576	
Total, services de télécommunications		488 895	494 006	2,64
Total des actions		17 486 026	18 527 300	99,05
Coûts de transactions		(16 837)	—	
Total des titres en portefeuille, y compris la trésorerie et les billets à court terme		17 646 071	18 704 229	100,00

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

FIERA CAPITAL FONDS D' ACTIONS CANADIENNES

NOTES ANNEXES

Semestre clos le 30 juin 2013 (non audité)

I. Déclaration de fiducie

Le Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes (le « Fonds ») est un fonds commun de placement à capital variable non constitué en personne morale, établi sous le régime des lois de la province d'Ontario en vertu d'une déclaration de fiducie datée du 22 novembre 1985, modifiée le 10 septembre 2010, le 26 août 2011 et mise à jour le 31 mai 2012 par Corporation Fiera Capital.

Le 27 février 2012, Fiera Sceptre Inc. et la Banque Nationale du Canada (la « Banque Nationale ») ont conclu un contrat exécutoire aux termes duquel Fiera Sceptre Inc. a acquis de la Banque Nationale le fonds de commerce de Gestion de portefeuille Natcan Inc. (« Natcan »). Les activités de Natcan ont été entièrement intégrées aux activités existantes de Fiera Sceptre Inc. En contrepartie, la Banque Nationale a reçu, par l'entremise de Natcan, des actions de catégorie A à droit de vote subordonné représentant 35 % des actions émises et en circulation de Fiera Sceptre Inc., en plus d'une option lui permettant d'accroître sa participation à 40 %.

Le 2 avril 2012, Fiera Sceptre Inc., qui agit à titre de fiduciaire et de gestionnaire du Fonds, est devenue Corporation Fiera Capital (« Fiera Capital » ou le « gestionnaire »).

Le Fonds a commencé ses activités le 23 septembre 2011, et sa valeur liquidative par part, pour chacune de ses catégories, s'élevait à 10,00 \$.

Les états financiers du Fonds comprennent l'état des titres en portefeuille au 30 juin 2013, les états de l'actif net au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2012 et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net pour les périodes closes à ces dates.

Depuis le 26 août 2011, le Fonds est considéré comme un Fonds mutuel Fiera Sceptre.

À partir du 12 Août 2013, le nom des Fonds mutuels Fiera Sceptre a été modifié pour devenir les Fonds mutuels Fiera Capital. Aussi, à partir du 12 Août 2013, les fonds suivants ont été renommés :

Ancien nom	Nouveau nom
Fiera Sceptre Fonds d'obligations	Fiera Capital Fonds d'obligations
Fiera Sceptre Fonds de revenu élevé	Fiera Capital Fonds de revenu élevé
Fiera Sceptre Fonds d'actions de croissance	Fiera Capital Fonds d'actions de croissance
Fiera Sceptre Fonds d'actions canadiennes	Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes
Fiera Sceptre Fonds d'actions mondiales	Fiera Capital Fonds d'actions mondiales
Fiera Sceptre Fonds du marché monétaire	Fiera Capital Fonds du marché monétaire
Fiera Sceptre Fonds équilibré	Fiera Capital Fonds équilibré

2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers, dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada et présentés en dollars canadiens, comportent des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants présentés dans les états financiers et les notes annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et des mesures que le Fonds pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales méthodes comptables appliquées par le Fonds sont résumées ci-dessous.

Normes comptables non encore en vigueur

Normes internationales d'information financière (« IFRS »)

En février 2008, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA ») a annoncé que les PCGR du Canada seraient remplacés par les IFRS pour les entreprises ayant une obligation d'information du public. Les IFRS devaient s'appliquer aux états financiers semestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. En octobre 2010, l'ICCA a modifié la date d'entrée en vigueur des IFRS pour les sociétés de placement qui appliquent la note d'orientation sur les sociétés de placement (« NOC-18 »). Ainsi, les IFRS devaient être adoptées pour les états financiers annuels et semestriels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2012. L'ICCA a récemment proposé de reporter la date d'adoption des IFRS pour les sociétés de placement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Le gestionnaire suit l'évolution du programme de conversion aux IFRS et, notamment, les éléments clés suivants :

- les changements de méthodes comptables;
- les incidences sur la technologie de l'information et les systèmes de données;
- les incidences sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière;
- les incidences sur le contrôle et les procédures de communication de l'information;
- les incidences sur l'expertise en matière d'information financière.

Au 30 juin 2013, le gestionnaire avait terminé les phases d'identification et de faisabilité ainsi que l'analyse des incidences de la conversion aux IFRS. D'ici la transition, le gestionnaire surveillera l'évolution des IFRS et ajustera, au besoin, son plan de transition.

Le gestionnaire a déterminé que le passage aux IFRS actuelles modifiera principalement les méthodes comptables suivantes :

Classement des parts

Conformément à l'abrégié 149 du Comité sur les problèmes nouveaux (« CPN »), « Comptabilisation des actions rachetables au gré du détenteur ou obligatoirement rachetables par l'émetteur », les parts sont inscrites dans les capitaux propres.

FIERA CAPITAL FONDS D' ACTIONS CANADIENNES

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2013 (non audité)

Selon les dispositions de la norme comptable internationale (« IAS ») 1, *Présentation des états financiers*, et d'IAS 32, *Instruments financiers : présentation*, les parts seront classées dans le passif ou les capitaux propres en fonction des caractéristiques des parts.

Évaluation de la juste valeur

Conformément au chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », les placements sont évalués à leur juste valeur, qui est déterminée au moyen de leur cours acheteur ou de leur cours vendeur sur une bourse reconnue.

L'International Accounting Standards Board a publié IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, qui définit la juste valeur; intègre, dans une même norme, un cadre pour l'évaluation de la juste valeur; et prescrit les informations à fournir sur les évaluations à la juste valeur. La norme permet l'utilisation du cours de clôture pour l'évaluation des placements. La différence entre la valeur liquidative par part et l'actif net par part selon les PCGR en vigueur au Canada pourrait ainsi disparaître.

Impôts sur les bénéfices

Conformément à l'abrégié CPN-107, « Application du chapitre 3465 aux fiducies de fonds commun de placement, aux fiducies de placement immobilier, aux fiducies de redevances et aux fiducies de revenu », les fonds de placement ne présentent aucun montant à titre d'impôts futurs.

Selon les dispositions d'IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucune exception similaire à celle de l'abrégié CPN-107 n'est permise. Par conséquent, les fonds de placement devront constater un actif ou passif d'impôts futurs, le cas échéant.

État des flux de trésorerie

Selon les méthodes comptables actuelles (chapitre 1540, « États des flux de trésorerie », du *Manuel de l'ICCA*), il n'est pas obligatoire de présenter un état des flux de trésorerie lorsque l'information requise concernant les flux de trésorerie est évidente à la lecture des autres états financiers ou qu'elle est communiquée adéquatement par voie de notes.

Selon les dispositions d'IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation d'un tableau des flux de trésorerie sera requise pour toutes les entités.

À partir de 2013, le gestionnaire s'assurera de recueillir les données comparatives en vue de préparer les états de l'actif net d'ouverture en IFRS qui seront inclus dans les états financiers semestriels au 30 juin 2014.

Comme les IFRS devraient faire l'objet de modifications d'ici la date de leur adoption, le gestionnaire ne peut pour le moment déterminer avec certitude l'incidence de cette transition sur les résultats financiers du Fonds. Selon sa compréhension actuelle des IFRS et son analyse des différences entre les IFRS et les méthodes comptables appliquées à l'heure actuelle conformément aux PCGR du Canada, le gestionnaire ne prévoit pas que le passage aux IFRS aura une incidence importante sur l'actif net par part du Fonds ou sur ses systèmes et ses processus. Il s'attend à ce que la transition aux IFRS se traduise principalement par un complément d'information à fournir dans les états financiers. Le plan de transition se déroule comme prévu. Le gestionnaire continue de suivre tout changement apporté aux IFRS et ajuste le plan de transition en conséquence.

Évaluation des placements

Les placements sont évalués à la juste valeur, conformément au chapitre 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », et sont réputés être des instruments détenus à des fins de transaction. La valeur au marché des placements à la fin de la période de présentation de l'information financière est déterminée comme suit :

- i) Les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours acheteur (pour les placements détenus) et au cours vendeur (pour les placements vendus à découvert) cotés sur des bourses reconnues ou fournis par des courtiers en valeurs mobilières réputés. Les titres dont le cours acheteur n'est pas disponible sont évalués à leur cours de clôture.
- ii) Les titres qui ne sont pas négociés sur un marché actif sont évalués selon des techniques d'évaluation reposant sur des données de marché observables.
- iii) Les fonds sous-jacents sont évalués chaque jour ouvrable à un cours calculé par leur gestionnaire respectif.

Le Fonds continue d'utiliser le cours de clôture ou le dernier cours vendeur comme juste valeur d'un titre pour déterminer la valeur liquidative quotidienne aux fins des opérations (la « valeur liquidative aux fins des opérations ») pour les achats et les rachats des clients.

La méthode d'évaluation utilisée pour calculer la valeur liquidative quotidienne aux fins des opérations sur parts du Fonds diffère des méthodes comptables utilisées pour établir l'actif net aux fins des états financiers (l'« actif net »). Les écarts entre la valeur liquidative aux fins des opérations et l'actif net sont présentés à la note 3.

Coûts de transactions

Les coûts de transactions sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Il s'agit de coûts différentiels directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un placement. Ils comprennent les frais et les commissions versés aux placeurs pour compte, aux conseillers et aux courtiers, les sommes prélevées par les organismes de réglementation et les bourses de valeurs, ainsi que les droits de mutation.

Évaluation des parts et date d'évaluation

Les parts sont émises et rachetées en tout temps à leur valeur liquidative aux fins des opérations par part, qui est calculée, pour chacune des catégories de parts du Fonds, chaque jour ouvrable de la Bourse de Toronto. La valeur liquidative par part de chaque catégorie correspond à la juste valeur globale de la valeur liquidative aux fins des opérations de cette catégorie du Fonds, divisée par le nombre total de parts en circulation à la fermeture des bureaux le jour de l'évaluation.

FIERA CAPITAL FONDS D' ACTIONS CANADIENNES

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2013 (non audité)

Opérations de placement

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération. Le coût des placements représente le montant payé pour chaque titre et est calculé selon la méthode du coût moyen, sauf pour les titres du marché monétaire, dont le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Trésorerie

La trésorerie et les découverts bancaires sont réputés être détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à la juste valeur.

Autres actifs et passifs

Conformément au chapitre 3855, les montants à recevoir du courtier, les montants à recevoir pour la vente de parts, ainsi que les intérêts, dividendes et autres montants à recevoir sont classés dans les prêts et créances et sont constatés au coût. De même, les charges à payer, les montants à payer pour le rachat de parts, les montants à payer aux courtiers, les intérêts, dividendes et autres montants à payer, ainsi que les distributions à payer sont réputés être des passifs financiers et sont constatés au coût. Étant donné leur nature à court terme, leur valeur comptable est très proche de leur juste valeur.

Revenus

Le revenu d'intérêts est inscrit selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le revenu de dividendes est inscrit à compter de la date ex-dividende, déduction faite de la retenue d'impôt. Les gains et les pertes réalisés sur les placements, ainsi que la plus-value ou la moins-value non réalisée des placements, sont calculés selon le coût moyen des placements en question. Les revenus reçus des fiducies de revenu sont inscrits à la date ex-distribution et sont répartis entre les revenus, les gains en capital et le remboursement de capital lorsque l'information nécessaire à cette répartition est disponible ou à la discrétion du gestionnaire si cette information n'est pas disponible. Les revenus et les gains et pertes réalisés et non réalisés sont répartis au prorata entre les catégories d'après la valeur liquidative moyenne pondérée de chaque catégorie.

Frais de gestion et charges d'exploitation

Le Fonds verse au gestionnaire des frais de gestion, calculés pour les parts des catégories A, B et F sous forme de pourcentage de la valeur liquidative de la catégorie visée, à la fermeture des bureaux chaque jour ouvrable.

Conversion de devises

La juste valeur des actifs et des passifs libellés en devises est présentée en dollars canadiens au taux de change en vigueur le 30 juin. Les opérations de placement, les revenus et les charges sont convertis au taux de change en vigueur à la date des opérations correspondantes. Les gains et les pertes de change réalisés sont inscrits au poste « Gain (perte) de change réalisé » à l'état des résultats. L'écart entre les gains et les pertes de change non réalisés au début et à la fin de la période est inscrit à l'état des résultats, au poste « Plus-value (moins-value) non réalisée des placements et des opérations de change ».

Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités, par part

Le poste « Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités, par part » de l'état des résultats représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net découlant des activités attribuable à chaque catégorie de parts pour la période, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de cette catégorie en circulation au cours de la même période.

Distributions aux porteurs de parts

Le Fonds distribue le revenu de placement net deux fois par année, soit en juin et en décembre. Les gains en capital nets réalisés du Fonds sont distribués une fois l'an en décembre aux porteurs de parts inscrits à cette date. Ces distributions sont en général réinvesties. Les pertes en capital que subit le Fonds réduisent les gains en capital nets réalisés à distribuer aux porteurs de parts au cours des exercices ultérieurs. Voir la note 9 pour obtenir des informations sur le cumul des pertes autres qu'en capital et des pertes nettes en capital du Fonds.

3. Comparaison entre la valeur liquidative et l'actif net

Le tableau ci-après présente la différence entre la valeur liquidative aux fins des opérations par part et l'actif net par part au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2012.

	30 juin 2013		31 décembre 2012	
	Actif Net Par Part (\$)	Valeur Liquidative Par Part (\$)	Actif Net Par Part (\$)	Valeur Liquidative Par Part (\$)
Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes				
Catégorie A	10,52	10,53	10,49	10,51
Catégorie B	10,47	10,49	10,43	10,45
Catégorie F	10,56	10,57	10,52	10,54
Catégorie O	10,57	10,58	10,54	10,56

4. Capitaux propres

Les porteurs de parts peuvent demander le rachat de leurs parts en totalité ou en partie, en adressant une demande écrite au gestionnaire ou à un courtier en valeurs ou en fonds communs de placement, qui s'assure de remettre cette demande au gestionnaire. La signature du porteur de parts pourrait devoir être certifiée par un garant jugé acceptable par le gestionnaire. Les parts seront rachetées à la valeur liquidative aux fins des opérations par part de la catégorie, déterminée à la prochaine date d'évaluation. Les demandes de rachat reçues après 16 h, heure normale de l'Est, tous les jours de semaine, sont réputées avoir été reçues le premier

FIERA CAPITAL FONDS D' ACTIONS CANADIENNES

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2013 (non audité)

jour ouvrable suivant la date réelle de réception. Les demandes de rachat relatives aux régimes enregistrés des porteurs de parts doivent être soumises avec tous les documents de transfert exigés par l'Agence du revenu du Canada dans le cas d'un transfert à un autre régime enregistré. Les parts émises et en circulation représentent le capital du Fonds. Le Fonds n'est soumis à aucune exigence particulière en matière de capital pour la souscription et le rachat de parts, mis à part les exigences minimales en matière de souscription. L'état de l'évolution de l'actif net rend compte des changements dans le capital du Fonds au cours de la période. Le gestionnaire a la responsabilité de gérer le capital du Fonds conformément aux objectifs de placement et de gérer ses liquidités de façon à pouvoir financer les rachats de parts (se reporter à la note 8 pour de plus amples renseignements).

Les parts

Le Fonds peut émettre un nombre illimité de parts de chaque catégorie.

Les parts des catégories A et B sont offertes à tous les investisseurs. Les parts de catégorie O sont conçues pour les investisseurs institutionnels et les particuliers aisés, qui ont droit à une réduction des frais de gestion en raison du coût plus faible associé à la gestion des placements plus importants. Les parts des catégories A et B peuvent être échangées contre des parts des catégories F ou O du même Fonds à la discrétion du gestionnaire et avec l'accord du porteur de parts, si ce dernier satisfait aux exigences d'admissibilité des parts de catégorie O. Les parts de catégorie F sont offertes aux investisseurs qui participent à des programmes « services contre honoraires » ou à des programmes intégrés parrainés par un courtier qui a conclu une entente avec le gestionnaire pour vendre des parts de catégorie F.

Les parts du Fonds sont de la même catégorie et confèrent aux porteurs des droits et des privilèges identiques. Chaque part donne droit à son porteur à un vote et, dans le cas de la liquidation d'un fonds, à une quote-part de l'actif net de la catégorie en question après le remboursement de tous les passifs.

5. Frais de gestion et charges d'exploitation

Le taux des frais de gestion au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2012 est présenté dans le tableau suivant et correspond à un pourcentage annuel de la valeur liquidative moyenne de la catégorie.

30 juin 2013	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie F
Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes	2,00 %	1,25 %	1,00 %
31 décembre 2012	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie F
Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes	2,00 %	1,25 %	1,00 %

La classe O n'a pas de frais de gestion. En vertu des modalités d'un contrat de gestion de placements, le gestionnaire reçoit de chaque porteur de parts, pour ses services de gestion d'actifs, des honoraires de gestion calculés en fonction des honoraires applicables au total de l'actif sous gestion du porteur de parts. Ces honoraires peuvent diminuer, en pourcentage, à mesure que l'actif sous gestion augmente.

Le Fonds est responsable du paiement de toutes les charges liées à ses activités. Les charges d'exploitation comprennent les honoraires d'audit, les honoraires juridiques, les honoraires de l'agent de transferts et du fiduciaire, les frais d'administration et les droits de dépôt propres au Fonds. Le Fonds prend également en charge les frais du comité d'examen indépendant (« CEI »), qui a été établi conformément au *Règlement 81-107 sur le Comité d'examen indépendant des fonds d'investissement*. Les charges d'exploitation et les charges liées au CEI sont réparties entre les catégories de parts selon les services fournis à chacune des catégories. Le gestionnaire peut décider de prendre en charge la totalité ou une partie des obligations du Fonds lorsque le total des charges excède un certain pourcentage de la valeur liquidative quotidienne moyenne par catégorie du Fonds. Le gestionnaire peut en tout temps cesser d'assumer les charges. Les montants pris en charge par le gestionnaire, le cas échéant, sont présentés dans l'état des résultats.

Les provinces d'Ontario et de Colombie-Britannique ont mis en place la taxe de vente harmonisée (« TVH »), qui remplace la taxe de vente provinciale (« TVP ») et la taxe fédérale sur les produits et services. La TVH est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2010 et est administrée par l'Agence du revenu du Canada. Par suite du référendum tenu en Colombie-Britannique le 5 août 2011, la province a aboli la TVH et a rétabli la TVP à compter du 1^{er} avril 2013. Le 30 septembre 2011, Québec a annoncé l'adoption de la TVH et elle est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013.

6. Opérations entre apparentés

Le gestionnaire assure l'administration quotidienne du Fonds. Il lui fournit ou fait en sorte qu'on lui fournisse tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner.

Les opérations entre apparentés qu'a effectuées le Fonds avec le gestionnaire et qui sont présentées dans les états financiers se détaillent comme suit :

	30 juin 2013	31 décembre 2012
Frais de gestion	5 837 \$	5 316 \$
Frais d'administration	1 650	3 348
Charges prises en charge ou ayant fait l'objet d'une renonciation	20 995	7 005
Frais de gestion à payer	888	986
Autres charges à payer	(5 223)	1 540
Montants à recevoir du gestionnaire	27 999	7 005

FIERA CAPITAL FONDS D' ACTIONS CANADIENNES

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2013 (non audité)

Comme il fournit les capitaux de lancement au Fonds dont il assure la promotion, le gestionnaire conserve certaines parts du Fonds.

30 juin 2013

Capitaux de lancement

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie F	Catégorie O
Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes	25,4 %	1,6 %	100,0 %	—

31 décembre 2012

Capitaux de lancement

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie F	Catégorie O
Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes	25,5 %	2,0 %	100,0 %	—

7. Commissions de courtage et autres coûts de transactions

Les montants payés par le Fonds au titre des commissions de courtage et des autres coûts de transactions sont inclus dans l'état des résultats du Fonds.

Sont inclus dans les coûts de transactions les rabais de courtage suivants pour les périodes closes les 30 juin :

	2013	2012
Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes	7 142 \$	— \$

8. Information à fournir sur les instruments financiers – gestion des risques

Classement des instruments financiers évalués à la juste valeur

Le chapitre 3862 du *Manuel de l'ICCA*, « Instruments financiers – informations à fournir », exige que les instruments financiers soient classés à leur juste valeur selon une hiérarchie à trois niveaux établie aux fins de présentation de l'information qui reflète l'importance des données utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments. La hiérarchie des évaluations comprend trois niveaux décrits de la façon suivante :

- Niveau 1 Données qui correspondent aux prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, auxquelles le gestionnaire peut avoir accès à la date d'évaluation.
- Niveau 2 Données autres que les prix cotés qui sont directement ou indirectement observables pour l'actif ou le passif évalué, incluant les données provenant de marchés qui ne sont pas considérés comme actifs.
- Niveau 3 Données qui ne sont pas observables. Il y a peu ou pas d'activité sur le marché. Le choix des données utilisées pour déterminer la juste valeur repose en grande partie sur le jugement et les estimations de la direction.

Les tableaux portant sur la hiérarchie des évaluations à la juste valeur ci-dessous présentent les informations sur les actifs du Fonds évalués à la juste valeur au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2012.

Actifs financiers à la juste valeur au 30 juin 2013

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions – positions acheteur	18 256 778 \$	— \$	— \$	18 256 778 \$
Bons de souscription	—	270 522	—	270 522
Billets à court terme	174 727	—	—	174 727
	18 431 505 \$	270 522 \$	— \$	18 702 027 \$

Au cours de la période, aucun transfert n'est intervenu entre les niveaux 1 et 2, et le Fonds ne détenait aucun actif financier de niveau 3.

Les flux de trésorerie relatifs aux passifs financiers du Fonds ne sont pas actualisés, car leur échéance est inférieure à trois mois. Les passifs financiers comprennent les frais de gestion à payer et les autres charges à payer.

Actifs financiers à la juste valeur au 31 décembre 2012

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions – positions acheteur	18 283 695 \$	— \$	— \$	18 283 695 \$
Billets à court terme	623 852	—	—	623 852
	18 907 547 \$	— \$	— \$	18 907 547 \$

Au cours de l'exercice, aucun transfert n'est intervenu entre les niveaux 1 et 2, et le Fonds ne détenait aucun actif financier de niveau 3.

Les flux de trésorerie relatifs aux passifs financiers du Fonds ne sont pas actualisés, car leur échéance est inférieure à trois mois. Les passifs financiers comprennent les frais de gestion à payer et les autres charges à payer.

Gestion des risques financiers

Le Fonds classe les actifs et les passifs financiers dans les catégories suivantes : détenus à des fins de transaction, prêts et créances et autres passifs financiers comptabilisés au coût après amortissement.

FIERA CAPITAL FONDS D' ACTIONS CANADIENNES

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2013 (non audité)

Les instruments financiers du Fonds sont composés de la trésorerie, des placements, des créances et des créditeurs. La valeur comptable de la trésorerie, des créances et des créditeurs se rapproche de la juste valeur, étant donné la nature à court terme de ces instruments financiers. Le Fonds est exposé à divers types de risques liés à ses stratégies de placement, à ses instruments financiers et aux marchés sur lesquels il investit.

Du fait de ses activités, le Fonds est exposé à divers risques financiers dont le risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), le risque de crédit et le risque de liquidité. La stratégie globale de gestion des risques du Fonds met l'accent sur la nature imprévisible des marchés des capitaux et vise à en atténuer l'incidence négative éventuelle sur le rendement du Fonds.

Le gestionnaire est responsable de la gestion des risques pour le Fonds. Tous les mois, le gestionnaire compare le rendement du Fonds à l'indice de référence. Cette analyse est ensuite passée en revue chaque mois par le directeur des placements et le comité du bureau du directeur des placements. En outre, le gestionnaire s'assure que les politiques de placement du Fonds sont suivies à la lettre et rédige des rapports de conformité trimestriels, lesquels sont passés en revue chaque trimestre par le directeur des placements.

Le Fonds a pour objectif principal de dégager le rendement à long terme le plus élevé possible dans le cadre d'une stratégie de placement axée sur la prudence et la diversification. Le Fonds investit essentiellement dans des titres de capitaux propres de moyennes et grandes sociétés canadiennes, en privilégiant les sociétés de grande qualité qui ont une situation financière solide et de bonnes perspectives de croissance.

Risque de marché

Le risque de marché est constitué de trois composantes : le risque de prix, le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

Le Fonds est exposé au risque de marché principalement du fait des fluctuations du cours de ses titres de capitaux propres et, dans une moindre mesure, en raison du risque de taux d'intérêt lié aux billets à court terme.

a) Risque de prix

Le risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours du marché. Les placements du Fonds sont soumis aux fluctuations normales du marché et aux risques inhérents aux placements sur les marchés des capitaux. Le risque maximum découlant des instruments financiers détenus par le Fonds est fonction de la juste valeur de ces instruments et, indirectement, de ses placements dans les fonds sous-jacents. Le gestionnaire atténue ce risque en sélectionnant avec soin les titres en fonction de critères précis et gère le risque de prix du Fonds en diversifiant ses placements. Le gestionnaire surveille quotidiennement l'ensemble des positions du Fonds et les maintient dans les limites établies.

En supposant un coefficient bêta de 1,028 (1,05 au 31 décembre 2012), si l'indice composé S&P/TSX avait augmenté ou diminué de 5 % au 30 juin 2013, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net du Fonds aurait respectivement augmenté ou diminué d'environ 1 842 451 \$ (1 950 000 \$ au 31 décembre 2012). Dans les faits, les résultats réels peuvent différer de ceux de cette analyse de sensibilité et la différence peut être importante.

b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que les fluctuations de taux d'intérêt puissent influencer sur les flux de trésorerie futurs ou sur la juste valeur des instruments financiers. Un risque de taux d'intérêt existe quand le Fonds investit dans des instruments financiers portant intérêt. Le risque de taux d'intérêt auquel le Fonds est exposé est considéré comme minimal, puisque ses placements à court terme représentaient seulement 0,93 % (3,29 % au 31 décembre 2012) de sa juste valeur au 30 juin 2013.

c) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la valeur des placements libellés en une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle du Fonds varie en raison des fluctuations de taux de change. Les actions et les obligations étrangères sont exposées au risque de change, car leur cours libellé en devises est converti dans la monnaie fonctionnelle du Fonds pour déterminer leur juste valeur.

Au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2012, le Fonds n'était pas exposé au risque de change, les instruments financiers monétaires en portefeuille étant tous libellés en dollars canadiens.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité qu'une partie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation envers une autre partie qui subit de ce fait une perte financière. Le Fonds est soumis au risque de crédit en raison de ses placements dans des billets à court terme. Cependant, étant donné que les billets à court terme sont des bons du Trésor du Canada ou qu'ils sont garantis par le gouvernement du Canada et qu'ils ne représentent que 0,93 % (3,29 % au 31 décembre 2012) de la juste valeur du Fonds, le risque de crédit est considéré comme minimal.

Le règlement de toutes les opérations sur titres cotés est effectué au moment de la livraison par l'intermédiaire de courtiers agréés. Le risque de défaillance est considéré comme minimal, puisque la livraison des titres vendus n'a lieu qu'à la suite de la réception du paiement par le courtier. Le paiement d'un achat est effectué après la réception des titres par le courtier. L'opération échoue si l'une des parties ne remplit pas son obligation.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêts de titres avec son dépositaire, RBC Investor Services Trust. Le risque de crédit lié à ces opérations est considéré comme minimal étant donné que la valeur des actifs cédés en garantie doit correspondre au moins à 102 % de la valeur du titre prêté, comme l'exige le Règlement 81-102. Les actifs cédés en garantie ne peuvent être composés que de trésorerie, de titres admissibles (comprenant des titres de créance du gouvernement du Canada et des bons du Trésor américain) et de titres pouvant être immédiatement convertis en des titres similaires à ceux qui font l'objet du prêt. De plus, le Fonds ne peut prêter, dans le cadre d'opérations de prêts de titres, plus de 50 % de la valeur totale de son actif.

FIERA CAPITAL FONDS D' ACTIONS CANADIENNES

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2013 (non audité)

Les titres prêtés continuent d'être présentés dans l'état des titres en portefeuille. Le revenu provenant du prêt de titres est présenté au poste « Revenu tiré du prêt de titres » de l'état des résultats et toute garantie reçue ou versée en trésorerie est respectivement présentée à l'état de l'actif net, au poste « Garantie en trésorerie reçue pour le prêt de titres » ou « Garantie en trésorerie à verser pour le prêt de titres ».

La valeur de marché des titres prêtés est établie à la fermeture des bureaux à chaque date d'évaluation, et toute garantie supplémentaire requise est livrée au Fonds le jour ouvrable suivant. Les garanties en trésorerie sont investies dans des équivalents de trésorerie.

Aux 30 juin 2013 et 2012, la valeur de marché totale des titres prêtés et des garanties détenues relativement aux opérations de prêt de titres était nulle.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à réunir les liquidités nécessaires pour honorer des engagements liés aux instruments financiers. Le Fonds est exposé aux rachats quotidiens de parts contre espèces. Les parts du Fonds sont rachetées à la valeur liquidative courante aux fins des opérations par part, au gré du porteur. Le Fonds gère le risque de liquidité en investissant la majorité de ses actifs dans des titres qui sont négociés sur un marché actif et dont il peut se départir facilement. En outre, le Fonds vise à conserver suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir son niveau de liquidités.

Au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2012, les placements du Fonds étaient considérés comme facilement réalisables et très liquides, et par conséquent, le risque de liquidité associé au Fonds est jugé minimal.

9. Impôts sur les bénéfices et les gains en capital

Le Fonds répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada* (la « Loi »). Aux termes de la déclaration de fiducie en vertu de laquelle il a été établi, le Fonds paie ou déclare payables aux porteurs de parts pendant l'année civile la totalité de son revenu de placement net imposable et une partie suffisante de ses gains nets en capital pour ne payer aucun impôt aux termes des dispositions actuelles de la Loi. Par conséquent, selon la législation fiscale en vigueur, le revenu de placement net et les gains en capital sont imposables entre les mains des porteurs de parts du Fonds. Ainsi, aucune charge n'a été établie au titre de l'impôt du Canada dans les présents états financiers.

Au 31 décembre 2012, le Fonds n'avait cumulé aucune perte autre qu'en capital ni aucune perte nette en capital.

10. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de la période précédente ont été reclassés selon la présentation adoptée pour la période écoulée.



FIERACAPITAL

1501, avenue McGill College, Bureau 800
Montréal (Québec) H3A 3M8
T: 514 954-3300 / 1 800 361-3499

1, rue Adelaide Est, Bureau 600
Toronto (Ontario) M5C 2V9
T: 416 364-3711 / 1 800 994-9002

607, 8e Avenue Sud-ouest, Bureau 300
Calgary (Alberta) T2P 0A7
T: 403 699-9000

1040, rue Georgia Ouest, Bureau 520
Vancouver (Colombie-Britannique) V6E 4H1
T: 604 688-7234 / 1 877 737-4433

410, avenue Park, Bureau 510
New York (NY) 10022
T: 646 449-9058

info@fieracapital.com
www.fieracapital.com

